

Académie d'Orléans
Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
et
Laboratoire d'Economie d'Orléans

2013

Printemps de l'Académie
Actes du colloque
Les défis économiques
du 21^e siècle

Muséum d'Orléans
Le mercredi 22 mai



5, rue Antoine Petit 45000 Orléans



Les raisons qui ont conduit l'Académie d'Orléans à s'interroger sur « Les défis économiques du 21^e siècle » sont multiples. Il y a celles que vous trouverez exposées dans les diverses communications publiées, évoquant en particulier les turbulences économiques survenues depuis 2007, ou faisant référence aux évolutions rapides de notre monde dans les domaines de l'énergie, du travail, de l'emploi, des entreprises, de la finance. Elles s'efforcent de mieux faire comprendre les difficultés constatées et les réponses proposées. Mais il y a d'autres raisons, tout aussi impérieuses. C'est de répondre au besoin d'information en matière économique dans un pays qui fait preuve de ce point de vue d'un grave déficit de connaissances, aussi bien dans la formation du citoyen que dans la circulation de l'information. Il n'est pas facile de parler des problèmes et des difficultés économiques en toute connaissance de cause. Avant de porter des jugements définitifs sur tel ou tel aspect de la politique économique, il conviendrait d'avoir un minimum d'informations honnêtes et sûres. C'est à cette exigence que s'efforce de répondre aussi le présent colloque.

Marc Baconnet

Président de l'Académie d'Orléans

ACADÉMIE D'ORLÉANS – Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
5, rue Antoine Petit – 45000 ORLÉANS – Tél. 02 38 77 96 82 - courriel : m.baconnet@wanadoo.fr
Site Internet : www.lacado.fr

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 5 MARS 1875

Remerciements

Au cours de dernières années, l'Académie d'Orléans a organisé une série de colloques orientés vers des sujets scientifiques modernes et/ou classiques : l'agriculture dans le Loiret en 2008 ; l'évolution biologique en 2009; la révolution numérique: libération ou aliénation en 2010; de la terre aux étoiles : l'univers revisité en 2011 ; génétique et liberté en 2012.

L'idée d'organiser un colloque sur les problèmes économiques propres du 21^e siècle est fondée sur un double constat :

- ** d'une part, les problèmes économiques correspondent actuellement à l'une des préoccupations majeures des Français

- ** d'autre part, l'Académie d'Orléans ne s'était pas intéressée, de façon importante jusqu'à présent, aux problèmes économiques

C'est pourquoi nous avons proposé d'organiser un colloque sur « les défis économiques du 21^e siècle » à la fin de l'année 2011. Ce thème a été accepté par le conseil d'administration sous la présidence de monsieur Joseph Picard. Au cours de l'année 2012, plusieurs réunions de travail avec Joseph Picard et Jean-Paul Pollin ont permis de préciser le contenu de ce colloque. Les conférenciers pressentis ont été contactés sur la base de 4 conférenciers proposés par le laboratoire d'économie d'Orléans (Jean-Paul Pollin) et de 4 conférenciers de l'Académie d'Orléans.

Nous remercions les conférenciers d'avoir accepté de rédiger avant le colloque un résumé ; ces résumés ont été imprimés grâce au concours monsieur M.O. Morand de Centre.Sciences dans un numéro spécial de Covalences : « **Les défis de l'économie du 21^e siècle**, N°87 - printemps 2013 » accessible sur le site : <http://www.centre-sciences.org/uploads/cova-87-web.pdf>

Nous remercions les conférenciers d'avoir donné leur conférence le 22 mai et d'avoir répondu aux nombreuses questions que les auditeurs leur ont posées. Nous remercions aussi les conférenciers d'avoir permis de publier les « Actes » de ce colloque sous la forme de ce présent fascicule qui rassemble les exposés oraux sous forme d'une version écrite.

Nous remercions Philippe Guillet, directeur du Muséum, de nous avoir accueillis pour la journée dans l'amphithéâtre du 4^e étage.

Nous remercions madame Raphaëlle Bellando, professeur et directrice du Laboratoire d'économie d'Orléans, monsieur Philippe Guillet, monsieur Joseph Picard, monsieur Marc Baconnet président de l'Académie depuis le printemps 2013 et monsieur Jean-Paul Pollin pour leur participation soit en tant que présidents de séances soit pour leurs interventions lors de l'ouverture et de la clôture du colloque.

Nous remercions tous les membres de l'Académie et les membres de l'association « les Amis de l'Académie » qui ont participé au colloque en tant qu'auditeurs, ceux qui ont contribué à son organisation et à son bon déroulement, et en particulier monsieur Christian Loddé, secrétaire général de l'Académie.

Nous remercions les nombreux auditeurs qui ont fait de ce colloque un réel succès non seulement par leur présence mais aussi en animant les discussions.

Il existe un DVD qui rassemble l'ensemble des conférences et les discussions ; il est disponible sur commande à monsieur Christian Loddé, secrétaire général de l'Académie, 5, rue Antoine Petit, 45000 Orléans au prix de sept euros, port inclus ; chèque au nom de « l'Académie d'Orléans ».

Orléans, le 17 juillet 2014

Michel Monsigny



Printemps de l'Académie

Le mercredi 22 mai 2013

au Muséum d'Orléans 6 rue Marcel Proust à Orléans

Entrée libre

*Colloque organisé avec le partenariat du Professeur Jean-Paul Pollin du
Laboratoire d'Économie d'Orléans*

Les défis économiques du 21^e siècle

9 h : Ouverture du colloque :

Marc Baconnet, président de l'Académie, et **Philippe Guillet**, directeur du Muséum

9 h 15 : Jean-Paul Pollin : Repenser la place de la finance. *Professeur des Universités, Université d'Orléans, membre du cercle des économistes*

9 h 45 : André Cartapanis : Les paradoxes de la globalisation financière
Professeur des Universités, Sciences Po Aix ; membre du cercle des économistes

10 h 30 : Pause Café

11 h : Mouez Fodha : Fiscalité environnementale et réformes fiscales.
Professeur des Universités, Université d'Orléans

**11 h 45 : Claude Bébear : Les entreprises entre les marchés et la
régulation.** *Membre d'honneur de l'Académie, ex-Président d'Axa, Président de
l'Institut Montaigne*

12 h 30 : Déjeuner (libre)

14 h : Anne Lauvergeon : Économie et transition énergétique
Membre d'honneur de l'Académie, ex-Président-directeur général du Groupe Areva.

14 h 45 : Jacques Varet : Économie et matières premières minérales.
*SARL Géo2D (ressources géologiques pour le développement durable), membre
correspondant de l'Académie*

15 h 30 : Pause Café

16 h : Claude Sicard : Économie et désindustrialisation.
Économiste, consultant international, membre titulaire de l'Académie

**16 h 45 : Christophe Lavalie : Repenser le travail et l'Emploi : un enjeu
pour le 21^e siècle** *Maître de Conférences, Université d'Orléans*

17 h 30 : Conclusions : JP Pollin, Marc Baconnet

Éditorial

En cette période de troubles économiques avec la crise des prêts hypothécaires à risque (*subprime mortgage*) aux États-Unis à partir de juillet 2007, déclenchant la crise financière de 2007 à 2011 et en particulier, la faillite de Lehmann Brothers en 2008, et les répercussions en Europe, un colloque sur **les défis économiques du 21^e siècle** nous a semblé opportun. Pour comprendre les causes de la crise en Europe, en particulier, en Irlande, Grèce, Italie, Espagne et Portugal, mais aussi en France, il est indispensable d'avoir une information claire et précise. Récemment (7 mars 2013), un sondage BVA nous indiquait que les trois quarts des Français se disent « moins confiants » concernant l'[avenir](#) de la situation économique en France. Le colloque, organisé en partenariat entre l'Académie d'Orléans et l'Université d'Orléans, montre notre volonté d'apporter aux habitants de l'agglomération orléanaise un éclairage des problèmes qui nous concernent tous.

A cette fin, nous proposons huit conférences : quatre données par des universitaires (*) et quatre par des membres (**) d'Honneur ou des membres (***) titulaire ou correspondant de l'Académie. Les thèmes retenus sont

- les problèmes liés à la finance avec deux membres du Cercle des économistes
André Cartapanis* au niveau global et avec
Jean-Paul Pollin* à propos des dérapages et de leurs conséquences
- l'impact de l'économie sur les entreprises et le travail avec
Claude Bébéar** et les marchés et leur régulation
Claude Sicard***, et la désindustrialisation de la France
Christophe Lavalie* sur l'emploi et les conditions de travail
- l'impact de l'économie sur les ressources disponibles du point de vue énergétique avec
Anne Lauvergeon** et les transitions énergétiques et avec
Jacques Varet*** sur les matières premières minérales.

Le colloque, comme ceux des années précédentes, se tient au Muséum d'histoire naturelle d'Orléans et nous remercions son directeur monsieur Philippe Guillet pour son hospitalité très appréciée et l'intérêt qu'il porte à nos travaux. Centre-Sciences a accepté de consacrer l'essentiel d'un numéro de Covalences pour permettre d'atteindre un large public et nous remercions monsieur Olivier Morand de son aide précieuse.

Joseph Picard
Président de l'Académie d'Orléans

Jean-Paul Pollin
Professeur des Universités, Orléans

Repenser et rectifier la place de la finance dans l'économie¹

Jean-Paul Pollin²

Introduction

Depuis le début des années 2000 les économies des pays avancés ont été fortement marquées par les effets délétères d'une financiarisation non maîtrisée. Les deux crises qui se sont succédé à 4 ou 5 ans de distance sont, en effet, clairement imputables à des dysfonctionnements majeurs du secteur financier : la place excessive prise par ses diverses activités et l'incidence défavorable qu'elle a exercé sur les orientations, et finalement la croissance, du système productif.

Ces deux crises ont pris des apparences, mis en œuvre des mécanismes et eu des conséquences bien différents, mais elles ne sont pourtant pas étrangères l'une à l'autre :

- La première d'entre elles, celle de l'éclatement de la bulle Internet intervenu en 2000-2001, a touché essentiellement les marchés boursiers. Son impact sur l'économie a été plutôt limité, comme c'est souvent le cas avec ce type de crise. Sans surprise elle a été analysée comme une manifestation de « l'exubérance des marchés financiers », selon la fameuse expression d'A. Greenspan reprise par les théoriciens de la finance comportementale (notamment R. Shiller)³. De surcroît les extravagances de comportements (parfois des malversations) qu'elle a révélées, ont suscité un ensemble de réflexions et de recommandations sur la gouvernance des entreprises et des institutions financières. On s'est interrogé, en particulier, sur la pertinence du critère de maximisation de la valeur actionnariale du point de vue de l'efficacité et de l'utilité collective. Mais ces débats ont été assez vite oubliés et finalement éclipsés par l'arrivée de la crise suivante.

- Celle-ci, caractérisée à son début par l'affaire des subprimes (en 2007-2008), a eu et aura encore des conséquences extrêmement lourdes, parce que cette fois le secteur bancaire a été touché. Ainsi que l'avait déjà souligné B. Bernanke dans sa réinterprétation de la crise de 1929, une crise financière n'est réellement grave que lorsqu'elle touche le crédit et possiblement le système de paiement, c'est-à-dire le cœur de l'organisation monétaire et financière⁴. Au-delà ou à côté de l'aventure des subprimes, ce sont des bulles de crédit qui ont été à l'origine des problèmes bancaires, comme en témoignent les évolutions de taux d'endettement du secteur privé dans bon nombre de pays avancés, durant les années précédant la crise. Mais plus généralement, ce sont toutes les activités financières dont l'ampleur a explosé à partir de la fin des années 90. Ce qui a rendu la chute plus dure et conduit à s'interroger sur les risques et les apports de cette expansion débridée.

La succession de ces deux crises n'est sans doute pas le fruit du hasard. C'est du moins le point de vue que nous voudrions défendre. Pour ce faire nous allons, en renversant la chronologie, partir des analyses de la crise actuelle vue comme la conséquence d'une hypertrophie du secteur financier, alimentée par des prises de risque inconsidérées. Puis nous reviendrons sur les questions soulevées lors

¹ Ce texte est un compte rendu élargi de la conférence de l'auteur lors du Colloque *Les défis économiques du XXI^e siècle* organisé par l'Académie d'Orléans le 22 mai 2013.

² Université d'Orléans

³ Cf. R. Shiller [2000].

⁴ Cf. B. Bernanke [1983].

de l'écclatement de la bulle Internet, à propos de possibles contradictions entre les objectifs de la finance et les intérêts de « l'économie réelle ». Des contradictions qui pourraient être responsables d'un déficit de croissance.

Chemin faisant, nous évoquerons les diverses régulations susceptibles de répondre aux dysfonctionnements observés.

I – Maîtriser le développement du secteur financier

Depuis une vingtaine d'années, et particulièrement entre la fin des années 90 et le début de l'actuelle crise, le secteur financier a connu une très forte croissance dans la quasi totalité des pays développés. Ce constat ressort de tous les indicateurs que l'on peut consulter : taux d'endettement, transactions et valeurs des actifs traités sur les marchés financiers, montants des dérivés, effectifs et valeur ajoutée du secteur ...

Ces évolutions sont tellement spectaculaires que l'on peut se demander si elles ont servi la croissance de l'économie ou si, au contraire, elles se sont faites à ses dépens. La question peut sembler surprenante et même provocante dans la mesure où les économistes ont analysé depuis bien longtemps le lien entre développement financier et croissance. Les premiers travaux statistiques réalisés sur ce thème datent des années 50, et ils mettaient en évidence une corrélation positive entre les deux termes que l'on n'a guère contestée jusqu'à une date récente. Son interprétation et le sens de sa causalité ont, par contre, fait l'objet de longs débats contradictoires. Mais en définitive, on n'a généralement pas remis en cause l'idée d'une interaction vertueuse entre les dynamiques des sphères financière et réelle. Le rôle du système financier est de mobiliser au mieux l'épargne d'une économie en créant des produits de placements adaptés aux comportements des agents, mais aussi en orientant cette épargne vers les investissements les plus rentables. En négligeant les diverses subtilités de l'analyse on peut raisonnablement en déduire que l'extension et la sophistication des institutions et marchés financiers doivent être favorables à la croissance. En retour celle-ci permet de dégager des ressources supplémentaires qui peuvent pour partie alimenter le développement du secteur financier. Ainsi croissance économique et expansion financière se confortent l'une l'autre.

1 – Quand la finance n'est plus au service de la croissance

Ce n'est que tout dernièrement que l'on en est venu à douter de l'incidence favorable du développement financier sur la croissance⁵. Car les évolutions observées au cours de ces dernières années ont incité à réviser les travaux empiriques et à reconsidérer leurs interprétations : durant cette période la forte expansion du secteur financier a coïncidé avec une augmentation particulièrement faible de l'activité et de la productivité dans les pays développés. Cela devait fatalement conduire à réexaminer la forme et le contenu de la relation entre finance et croissance.

De fait, plusieurs études récentes montrent que le signe de cette relation dépend du niveau de développement financier de l'économie : en dessous d'un certain seuil la croissance financière exerce un effet positif sur la croissance économique, mais au-delà de ce seuil l'effet semble s'inverser. Les graphiques ci-dessous (Figure 1), extraits d'un document de recherche de la Banque des Règlements Internationaux, illustrent bien cette idée⁶. Le premier met en correspondance le développement financier (apprécié par la proportion d'emplois dans le secteur financier, par rapport à l'emploi total) et la croissance du PIB par tête concernant 50 pays observés sur 20 ans (1980-2009). Il en ressort une relation non linéaire, qui peut être approximée par une fonction quadratique, et situe le niveau de développement financier optimal (celui qui maximise la croissance) à peu près à la moyenne observée sur l'ensemble des

⁵ Cf. notamment Rousseau et Wachtel [2008], Cecchetti et Kharroubi [2012], Gambacorta et al. [2014], Law et Singh [2014].

⁶ Cf. Cecchetti et Kharroubi [2012].

pays⁷. Le graphique 2, quant à lui, met en relation le taux de croissance de l'emploi dans le secteur financier avec le taux de croissance du PIB par tête. Il suggère l'existence d'une liaison négative entre les deux variables : à partir d'un certain seuil (la moyenne observée sur les pays considérés) la croissance de l'emploi dans le secteur financier est associée à un taux de croissance plus faible (que la moyenne) de la productivité.

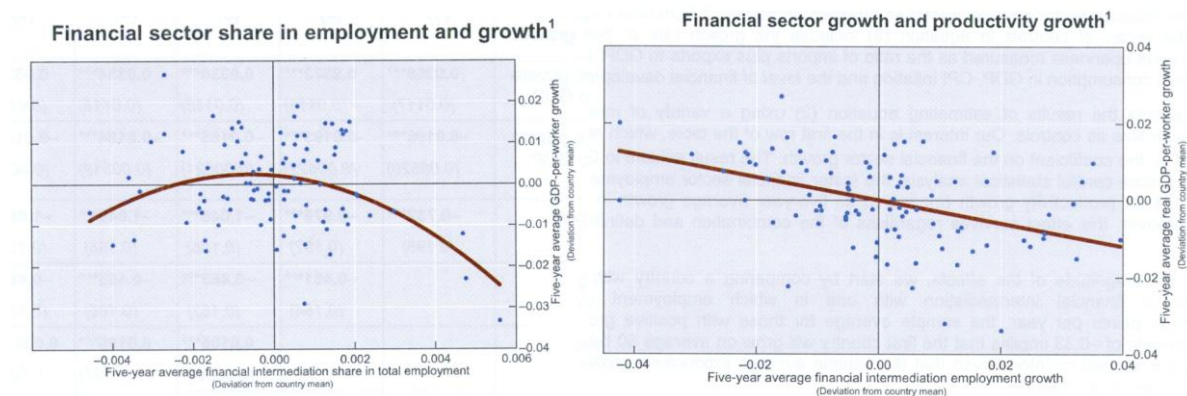


Figure 1 – *A gauche* : Développement financier *versus* la croissance du PIB par tête concernant 50 pays observés sur 20 ans (1980-2009). –

A droite : Taux de croissance de l'emploi dans le secteur financier *versus* le taux de croissance du PIB par tête.

Ce constat doit être complété par les caractéristiques des économies concernées, la qualité de leurs institutions, la structure du développement financier (la destination des crédits notamment) qui affectent naturellement la relation considérée⁸. Mais en toute hypothèse, il faut nuancer les arguments avancés pour rendre compte des effets favorables du développement financier sur la croissance. On peut, en ce sens, évoquer trois explications possibles :

- La première consiste à dire que le secteur financier, comme tout autre, est soumis à la loi des rendements décroissants et il se peut, qu'à partir d'un certain niveau, les investissements que nécessite sa croissance, soient moins rentables que ceux qui pourraient être réalisés dans d'autres secteurs. En d'autres termes, il est bien possible que les ressources productives mises à disposition de la finance puissent être mieux utilisées dans d'autres branches de l'économie. De nombreuses observations rendent plausibles ce détournement de ressources, et c'est d'ailleurs ce que suggérait J. Tobin dans une contribution, déjà vieille de 30 ans, lorsqu'il affirmait que les brillants diplômés des universités américaines seraient plus utiles dans l'industrie que dans les banques ou sur les marchés financiers⁹.

- En poussant l'argumentation un peu plus avant, on peut même se demander si le rendement, mesuré au plan macroéconomique, de certaines activités financières n'est pas négatif. Par exemple, est-il normal que les transactions sur le marché des changes représentent aujourd'hui 15 fois le PIB mondial (et 65 fois le commerce mondial) alors qu'elles n'en représentaient que 20 % au milieu des années 70 ? Dans la mesure où le rôle de ces opérations est d'accompagner et de faciliter les échanges internationaux, il n'est pas logique de constater une telle déconnexion entre les transactions commerciales et financières ; une déconnexion qui se manifeste à partir du milieu des années 80 et qui explose au début des années 2000. Même si l'on considère que le coût de ces opérations a sensiblement diminué, il est difficile de croire qu'elles ont exclusivement servi la cause de l'économie réelle. Or cette remarque peut s'appliquer

⁷ Dans une étude utilisant une méthodologie assez proche mais avec une définition différente du développement financier, Arcand et *al.* [2012] chiffrent ce niveau de taux d'endettement entre 80 et 100 % du PIB.

⁸ Ce point a été notamment documenté dans une étude d'A. Barajas et *al.* [2013] sur un échantillon de 130 pays, qui concerne donc un ensemble d'économies bien plus large que celles sur lesquelles nous raisonnons.

⁹ Cf. J. Tobin [1984].

aussi bien à toutes les opérations sur dérivés (futures, options, swaps) qui ont également connu un très fort développement sans que l'on perçoive l'accroissement des besoins qu'elles ont pu satisfaire. Pour l'essentiel elles sont d'ailleurs réalisées entre institutions financières et l'argument selon lequel elles seraient nécessaires à la liquidité et à l'efficacité du marché n'est guère crédible. Il est d'ailleurs souvent utilisé pour justifier le trading à haute fréquence, qui a largement contribué à la croissance des transactions financières et qui n'apparaît finalement que comme une forme moderne de délit d'initié.

Dans le même ordre d'idée on peut s'interroger sur l'utilité sociale de nouveaux marchés et produits tels que les swaps de crédits sur dettes publiques qui ont montré dans la crise qu'ils ne répondaient nullement aux objectifs qu'ils étaient censés poursuivre. En cas de défaut d'un Etat le coût pour les vendeurs s'est révélé tellement ravageur que ceux-ci n'ont pu le régler, de sorte que la fonction d'assurance de ces produits s'est révélée illusoire.

Il y a quelque temps Paul Volcker, ancien président de la Fed, avait déclaré que la seule innovation utile des années passées était l'introduction des distributeurs automatiques de billets. C'était évidemment une boutade, mais elle exprimait bien le scepticisme de cet observateur avisé vis-à-vis de « nouveautés » qui n'ont principalement servi que les intérêts d'une finance prédatrice.

- Enfin, une expansion trop forte et surtout trop rapide de la finance est un facteur d'instabilité économique. Or cette instabilité ne se traduit pas seulement par une volatilité du taux de croissance, à terme elle affecte aussi son niveau. Parce qu'elle perturbe l'allocation des ressources ; les périodes de trop vive expansion sont souvent sources d'excès, tandis que les récessions détruisent des capacités de production. De façon générale l'incertitude sur la conjoncture génère des comportements défavorables à la croissance.

Par définition le développement financier, compris comme le rapport du crédit au PIB, a pour contrepartie une élévation du taux d'endettement des agents non financiers (ménages, entreprises, administrations) et à compter d'un certain niveau cet endettement devient un facteur de fragilité de l'économie : il accroît mécaniquement le risque de défaut en cas de chocs défavorables. Dès lors, le coût de cette fragilité peut dépasser la contribution de l'expansion financière à la croissance.

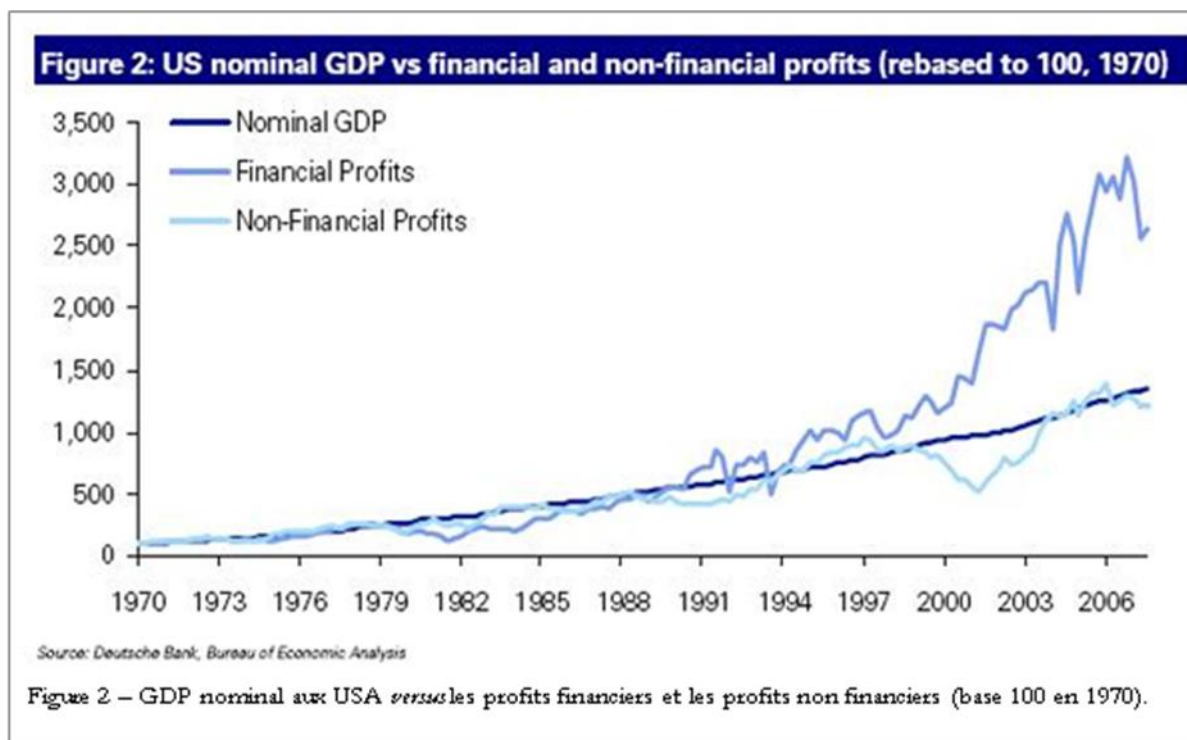
De plus, le très fort développement des produits dérivés a manifestement accru l'instabilité du système, alors même qu'ils étaient censés la réduire. Dans un article écrit peu de temps avant la crise actuelle et considérée aujourd'hui comme prophétique, R. Rajan expliquait que ces produits, qui devaient permettre de découper et de répartir les risques entre les agents, n'aboutissaient finalement qu'à les opacifier et peut être à les concentrer au sein de grandes institutions¹⁰. Par ailleurs, le développement des activités de marché (en particulier les transactions de gré à gré) ont densifié les interconnexions entre les institutions, ce qui a sérieusement aggravé le risque systémique. C'est-à-dire que le secteur financier est devenu plus sensible aux phénomènes de contagion qui transforment le choc subi par une institution ou un marché particulier en une crise globale. Qui plus est, la montée des banques universelles (qui combinent activités de marchés et activités traditionnelles d'intermédiation) a étendu et amplifié ces phénomènes en renforçant la transmission des risques de marché aux évolutions du crédit bancaire. En définitive, il est aujourd'hui évident que l'expansion et la sophistication du système financier ont rendu l'économie plus fragile. Ce qui compense, et au-delà les gains éventuels en termes de croissance. Il est d'ailleurs très vraisemblable que la crise actuelle laissera à l'avenir des traces durables sur le taux de croissance potentiel de nos économies.

2 – Les ressorts de la finance prédatrice

On pourrait logiquement penser que si la finance ne concourt plus à la progression du PIB, les revenus des facteurs de production qu'elle mobilise (le capital et le travail qu'elle utilise) devraient baisser. C'est du moins ce qui découle théoriquement du principe de rémunération à la productivité

¹⁰ Cf. R. Rajan [2005].

marginal : s'il est vrai que celle-ci est devenue décroissante dans le secteur financier, on devrait y observer une baisse des rémunérations. Or c'est exactement l'inverse que l'on observe depuis la fin des années 90 : les salaires et les profits du secteur durant cette période ont connu une très forte croissance. Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des profits dans les secteurs financier et non financier, aux Etats-Unis entre 1970 et 2008. Il montre clairement la surprenante envolée des profits de la finance à partir de la fin des années 90 : une envolée difficilement justifiable et manifestement intenable.



Pour prendre un autre exemple, la comptabilité nationale française révèle qu'au début des années 90 le salaire moyen dans le secteur financier se situait 30 % au-dessus du salaire moyen dans les autres secteurs. Mais à partir de la fin des années 90 l'écart s'accroît fortement pour se situer à 60 % au moment de l'entrée en crise. A nouveau comment justifier une pareille évolution ?

L'expression de « finance prédatrice » convient bien pour qualifier une telle situation : un secteur de l'économie s'approprie une part grandissante du produit national, alors qu'il ne contribue plus à sa croissance ou qu'il tend même à la freiner. L'explication de cet état de fait se trouve naturellement en grande partie dans l'existence d'imperfections de marchés. Celles-ci sont assez banales : il existe sur certains marchés de capitaux des opérateurs en situation de monopole. Le phénomène est accentué par des effets de réseaux qui poussent à la concentration : plus de volumes traités implique plus de liquidité et donc la possibilité de traiter dans de meilleures conditions. Ce mécanisme renforce le pouvoir de marché des plus gros opérateurs.

D'autre part, dans la banque commerciale les caractéristiques du secteur permettent de constituer des clientèles captives (par exemple le crédit fidélise une clientèle) et de réaliser des péréquations tarifaires profitables (on sous tarifie le produit d'appel et l'on vend plus cher des services liés). Mais le mécanisme essentiel de création de rentes dans le secteur tient à la capacité dont disposent les institutions financières (particulièrement les grandes banques) de mettre à la charge de la collectivité (les Etats, les Banques Centrales, les fonds d'assurance des dépôts ...) les risques qu'elles prennent. On a bien vu en effet, durant la crise actuelle, qu'il est très difficile de laisser une banque faire faillite ; surtout lorsqu'elle est importante et/ou considérée comme systémique. Dans ces conditions le comportement de prédation est simple à comprendre : on prend un risque dont on pourra s'approprier les gains sans avoir

à en payer les pertes en situation défavorable. Il s'agit pour la banque d'un jeu à espérance de gain positive (parce qu'à espérance négative pour la collectivité) qui lui procure un profit en même temps qu'elle l'incite à accroître ses risques. En bref, cette garantie plus ou moins implicite dont dispose le secteur financier lui permet de bénéficier d'un transfert qui peut expliquer les revenus élevés et croissants qu'il dégage, alors même que son apport à la création de richesse est déclinant.

Pour en finir sur ce point, il faut cependant observer que le prélèvement effectué par le secteur financier sur le reste de l'économie n'a été possible que parce que son offre de services a rencontré une demande, en dépit de prix qui paraissent excessifs. Il reste donc à en comprendre la raison, et en particulier, on doit s'interroger sur les causes de la forte augmentation de l'endettement des agents non financiers que l'on observe dans une grande majorité de pays développés, au moment même où les prélèvements de la finance s'envolent. Ce point sera l'objet de notre deuxième partie. En attendant, il nous faut examiner les régulations possibles de ce développement anarchique.

3 – Quelles régulations de l'hypertrophie financière ?

L'argumentation qui précède suggère en effet que l'évolution du secteur financier doit être étroitement régulée. Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, et pour bien d'autres encore, on ne peut s'en remettre en ce domaine au libre jeu du marché ou à une autorégulation. Il existe au cœur de l'activité financière trop de mécanismes déséquilibrants pour que le principe du « laisser faire » ait une quelconque pertinence. Cette idée a d'ailleurs été reconnue depuis longtemps et il faut bien constater que chaque fois que l'on s'en est écarté, des crises financières s'en sont suivies¹¹. Mais il reste à concevoir les fondements d'une régulation qui encadre le fonctionnement des institutions et marchés financiers sans trop affecter son apport potentiel à la croissance économique.

Il ne peut être question d'entrer ici dans les détails d'une telle conception vaste et relativement complexe. On en restera donc à l'évocation de quelques principes essentiels, considérant que l'objectif de la régulation est de corriger les défaillances de marché et les biais de comportement, responsables des dysfonctionnements du secteur : imperfections de concurrence, asymétries d'information, externalités La définition des formes et des instruments de régulation dépend alors de la nature de ces défaillances. Car, s'il est possible de les repérer et d'en apprécier les effets, leur correction doit se faire en cherchant à rétablir les équilibres et les prix de marchés. Par exemple, des imperfections de concurrence peuvent se résoudre en favorisant l'entrée de nouveaux établissements sur le marché ou en faisant respecter une tarification équitable et transparente des prix et services. De même si l'on peut quantifier le niveau et le prix des risques, la bonne solution est de veiller à ce que ces risques soient mesurés, connus et assumés par ceux qui les prennent. Cela peut prendre la forme d'une réglementation des fonds propres (pour que les pertes éventuelles soient absorbées par les actionnaires de l'institution), de cotisations fonction des risques à des fonds d'assurance ou de mécanismes de « résolution » des institutions défaillantes (qui mettent à contribution actionnaires et créiteurs) afin d'éviter que la charge des sinistres soit mise à la charge de l'Etat (du contribuable).

Ces solutions sont sans doute plus faciles à énoncer qu'à mettre en œuvre. Elles se compliquent toutefois lorsqu'il est difficile, voire impossible, de spécifier les caractéristiques de l'équilibre de référence. Par exemple lorsque les situations à venir ne sont pas probabilisables, ou parfois ne peuvent même pas être décrites de façon précise. Dans ce cas il n'est plus question de se rapprocher d'une position optimale, que l'on ne connaît pas, mais plutôt de faire face à l'incertitude en se préservant d'états trop défavorables du système. Il ne s'agit plus d'inciter les agents à se comporter de façon optimale, mais plutôt de poser des contraintes sur l'espace de leurs choix : c'est-à-dire de les obliger à respecter des équilibres de bilan ou encore d'interdire certains produits ou opérations. Ainsi il n'est guère

¹¹ Il est intéressant de remarquer que depuis le début du XX^{ème} siècle la seule période durant laquelle le monde n'a connu aucune crise bancaire se situe entre le début des années 50 et le début des années 70. La réglementation était alors très stricte, du fait des réactions à la crise de 29. Rien n'indique que durant cette période les économies des pays avancés ont connu une insuffisance de financement. Ce qui tend à montrer qu'une régulation plus exigeante ne s'accompagne pas toujours de restrictions de crédit.

possible, par exemple, de demander à des institutions financières de calculer individuellement leur risque de liquidité et de leur en faire payer le prix ; parce qu'il dépend de décisions prises par d'autres, et au-delà par l'ensemble des agents. Dès lors, il est préférable dans ce cas d'imposer un ratio de liquidité (une contrainte de bilan), sans chercher à obtenir une coordination de décisions individuelles par incitations. Plus généralement, la difficulté que l'on a à mesurer le risque de système devrait conduire les régulateurs à préférer des réglementations limitant la taille des établissements (pour éviter l'effet dit de « Too big to fail ») ou à séparer les activités bancaires (pour éviter la transmission des risques de marchés à l'activité de crédit), plutôt que de tenter de tarifier des externalités insaisissables.

En définitive on peut expliquer, assez précisément, ce que l'on doit attendre de la régulation de la finance. On sait aussi décrire, dans leurs grandes lignes, les solutions et les instruments disponibles. Mais la construction d'un système de régulation efficient reste encore une affaire compliquée, pour au moins cinq types de raisons :

- D'abord parce qu'il faut que les différents dispositifs réglementaires, qui sont plus ou moins interdépendants, composent un ensemble cohérent. Par exemple, il peut y avoir contradiction entre la façon dont on traite certains actifs dans la réglementation de la liquidité et la manière dont on les considère dans la régulation des fonds propres (le poids qu'on leur donne dans le calcul du risque de solvabilité). De même qu'une politique de concurrence trop agressive est susceptible d'aller à l'encontre d'une modération des risques bancaires dans la mesure où le laminage des marges (donc la réduction de la valeur de marché) de l'établissement incite à la prise de risque. En revanche, il existe certainement une complémentarité entre la séparation des activités bancaires et la mise en place d'un mécanisme crédible de « résolution » des institutions financières défaillantes.

- Ensuite parce qu'il faut chercher à équilibrer les coûts et les avantages des réglementations pour éviter que la recherche de la stabilité se fasse aux dépens de l'efficacité du système. Le traitement de ce point est aussi très délicat car il alimente les conflits entre les régulateurs et les lobbys financiers. L'opposition virulente manifestée par la profession bancaire à propos du durcissement, pourtant bien timide, des Accords de Bâle, en est une bonne illustration. Les banques ont immédiatement expliqué que ce durcissement allait mettre en grand danger leurs établissements et donc l'offre de crédit, fragilisant ainsi l'activité économique. Mais naturellement elles ne se sont pas attardées à comparer le coût exorbitant de la crise financière avec les gains éventuels que l'on a pu tirer de l'expansion, non maîtrisée, de leurs activités dans les dix à quinze années qui ont précédé cette crise.

- Il faut aussi faire en sorte que le système de régulation couvre une surface assez large pour éviter les arbitrages réglementaires, c'est-à-dire le transfert des risques vers des activités non réglementées. On pense ici en particulier à la nécessaire extension de la régulation au système bancaire « parallèle » (le « *shadow banking* »), composé d'entités qui font de l'intermédiation sans avoir le statut d'établissement de crédit et qui échappent ainsi à la réglementation. Ce qui introduit dans le système une zone de fragilité et offre aux banques une opportunité de contournement des dispositifs réglementaires. Or le principe en ce domaine devrait être qu'un même risque doit être soumis aux mêmes règles quelle que soit l'institution qui le porte.

- Il faut encore que le système de régulation soit appliqué de façon homogène à toutes les juridictions, afin d'éviter les distorsions de concurrence et le développement de « paradis réglementaires ». Il va de soi que la globalisation de la finance appelle une globalisation de sa régulation. C'était l'excellent principe qui avait présidé à l'instauration du Comité de Bâle dont l'autorité s'est progressivement renforcée. Mais les Accords de Bâle ne couvrent qu'une partie de l'arsenal réglementaire, de sorte que l'harmonisation reste incomplète. Sur la séparation des activités bancaires, par exemple, les Etats-Unis et les différents pays européens ont pris des positions assez différentes, en ordre dispersé. Ce qui risque à la fois de provoquer des incohérences, et d'empêcher de véritables avancées sur ce domaine.

- Ajoutons enfin que l'industrie financière connaît des évolutions rapides et continues. Notamment parce qu'elle mobilise beaucoup d'imagination et de ressources pour réagir aux

réglementations qui contraignent son expansion. De sorte qu'il faut se garder de rêver d'un état d'équilibre stable de la régulation. Celle-ci doit, au contraire, s'adapter en permanence au jeu évolutif dans lequel elle se trouve engagée.

II – Réconcilier logique financière et logique industrielle

Discipliner la finance n'implique pas seulement d'en limiter la taille et le potentiel d'instabilité qu'elle comporte. Cela suppose aussi de faire en sorte que les objectifs, qu'elle poursuit et qu'elle dicte, puissent s'accorder avec le modèle d'entreprise que prévaut dans l'économie. C'est-à-dire qu'il faut que ces objectifs soient en cohérence avec le contenu et l'horizon des stratégies d'entreprises. Mais plus encore, il faut qu'ils s'articulent correctement avec le contexte institutionnel, les relations sociales, la place du secteur public... qui structurent le système économique et social. En bref, il faut que le rôle de la finance dans la gouvernance des firmes serve autant que possible leur développement, dans un environnement donné.

1 – Transformations de l'actionnariat et gouvernance

Or, lors de la crise du début des années 2000, c'est principalement la question de la gouvernance des entreprises qui a été soulevée. L'éclatement de la bulle Internet a fourni l'occasion d'une nouvelle dénonciation de l'inefficience des marchés financiers : ce que l'on avait nommé leur « exubérance irrationnelle », selon l'expression de A. Greenspan reprise par le titre du célèbre ouvrage de R. Shiller¹². Mais dans le même temps, on a beaucoup contesté les modes de gouvernance des grandes entreprises sous la pression des marchés. Les critiques se sont notamment focalisées sur :

- la recherche de rentabilité par des politiques financières déstabilisantes (endettement et rachats d'actions pour accroître la rentabilité des fonds propres) et par des restructurations dont certaines ont souvent conduit à des destructions irréversibles de capacités.

- la prédominance de critères de gestion essentiellement financiers et parfois construits avec des informations contestables. Ce qui a conduit à des manipulations comptables et des malversations, dont les entreprises Enron et Parmalat ont été des exemples emblématiques.

- les rémunérations extravagantes des dirigeants d'entreprises et en particulier l'attribution de stock options ou simplement d'actions, sans justifications sérieuses.

- plus généralement, ce qui a été remis en cause, c'est la soumission des politiques d'entreprises à des objectifs de rentabilité à court terme susceptibles d'affecter leur pérennité à plus long terme.

Or ce biais court-termiste des marchés s'explique par le déplacement du rapport de force dans la gouvernance des firmes en faveur des apporteurs de capitaux. On observe en effet, durant les 10 à 20 dernières années, et dans la grande majorité des pays avancés, un fort accroissement de la concentration de la propriété des grandes entreprises entre les mains d'investisseurs institutionnels. Les agents individuels ont en effet abandonné la détention directe de titres pour confier la gestion de leur patrimoine à ces institutions de natures diverses(assurances, fonds de pension, fonds d'investissements, hedge funds...). Parce que ces derniers ont, en principe, la capacité de gérer de façon plus efficiente ; mais aussi parce que du fait des évolutions démographiques, une partie croissante des patrimoines a été investie dans des fonds de pension(ou des assurances vie dans le cas français).

Logiquement cette plus grande concentration de la propriété aurait dû conduire à une plus forte implication dans l'orientation et la surveillance des sociétés. On sait en effet, que la dispersion du capital réduit l'incitation au contrôle, dès lors qu'elle diminue le pouvoir sur les décisions de la firme. A

¹² Cf. R. Shiller [2000].

l'inverse, on pourrait s'attendre à ce que les investisseurs institutionnels s'engagent dans la surveillance et l'orientation des firmes dès lors qu'ils disposent d'une part significative du capital. Ce n'est pourtant pas ce que l'on a pu observer durant ces deux dernières décennies. Globalement les fonds se sont peu impliqués dans le contrôle des entreprises, préférant se comporter en simples gestionnaires de portefeuilles, c'est-à-dire achetant ou vendant les titres en fonction de leurs rentabilités observées et anticipées sur des horizons courts. Ceux qui ont pratiqué « l'activisme actionnarial » se sont le plus souvent bornés à préconiser ou à invoquer des stratégies de « création de valeur » par éliminations d'activités trop peu rentables, de délocalisations de certaines autres ... Mais de façon générale, ils ont rarement accompagné les entreprises dans la durée.

Il existe bien évidemment une grande diversité de fonds qui se distinguent par leurs objectifs, le type de ressources qu'ils collectent, leurs stratégies, ou leurs méthodes de gestion. De sorte que leurs attentes, leurs horizons, les formes de leurs contrôles sont dissemblables. Mais tous sont plus ou moins confrontés au problème d'asymétries d'information qui affecte leur relation aux investisseurs dont ils drainent les capitaux. Ceux-ci étant incertains sur la compétence et le sérieux avec lesquels leurs capitaux sont gérés, sont obligés de se fier à des indicateurs de performance consultables à intervalles réguliers. Et ceci contraint fatalement l'horizon des investisseurs institutionnels, c'est-à-dire leurs possibilités d'arbitrage (lorsque celles-ci demandent du temps pour être profitables) et surtout leur souci du long terme (qui peut inclure celui de la sécurité), ou d'éventuelles préoccupations non financières (éthiques, sociales, environnementales).

Il faut ajouter que les innovations dans les technologies de l'information et de la communication ont accéléré le niveau et le rythme des transactions et réduit le temps de détention des titres parce qu'elles ont fait baisser le coût des arbitrages justifiés ou non. De même, l'évolution des normes comptables vers une valorisation au prix de marché, ainsi que la généralisation des comptes trimestriels a amplifié l'incidence des informations financières, parfois sans grande signification, sur les décisions des firmes et contribué à raccourcir leur horizon.

Tout ceci ne semble, *a priori*, concerner que les entreprises cotées, et plus particulièrement leur financement en capitaux propres. Mais en fait les biais de comportement, qui en découlent, touchent une partie plus large du système productif. D'abord parce que les critères de décisions auxquels sont soumises les grandes entreprises sont répercutés en chaîne sur leurs divers partenaires directs ou indirects ; les fournisseurs notamment supportent le poids des contraintes imposées à leurs donneurs d'ordre et servent de variables d'ajustement. D'autre part, les institutions financières, et en particulier les grands établissements de crédit, ont dû eux aussi se plier aux exigences des marchés et modifier leur comportement en conséquence. D'autant plus qu'en France la montée des banques universelles a réduit le poids de la banque de proximité au profit de la banque de marché. Concrètement cela s'est traduit par un affaiblissement des relations de long terme entre banques et entreprises qui constituent le cœur de l'intermédiation traditionnelle. Pour les entreprises il en est résulté une plus grande instabilité des liens avec l'environnement financier qui a dû être compensée par une flexibilité accrue des relations aux autres parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés) : c'est-à-dire un horizon de gestion plus court, des ajustements de capacités plus fréquents, et au total de moindres engagements sur des objectifs de long terme.

Ces évolutions de la gouvernance d'entreprise ont eu naturellement des conséquences importantes sur le comportement des économies et particulièrement sur leurs taux de croissance. Car le fait de privilégier le court terme a une influence sur les choix d'investissements parce que cela peut amener à délaisser des projets à maturité longue, plus incertains, plus difficiles à contrôler mais plus productifs et porteurs de croissance. Le manque de « capital patient » a potentiellement des effets très négatifs sur le dynamisme des économies à terme. Contrairement à ce que veut faire croire une vision idéologique du libre jeu des marchés, la maximisation de critères financiers (disons la valeur actionnariale) ne concorde généralement pas avec l'optimisation de l'utilisation des ressources d'une économie donnée. Cette proposition ne résulte nullement d'une conception hétérodoxe, elle ne fait que reprendre les conclusions de travaux bien connus et acceptés de finance comportementale : dans un monde d'informations

incomplètes et distribuées de façon asymétrique, les choix financiers individuels ne s'accordent pas avec l'intérêt collectif. Ils ne permettent pas d'optimiser l'efficacité du système économique.

2 – Une illustration : le financement de l'innovation

De ce point de vue le financement de l'innovation mérite une attention particulière puisqu'il affecte directement l'évolution de la productivité, et donc le taux de croissance potentiel de l'économie. Or des travaux récents ont montré comment la structure de ce financement, et en même temps la structure de propriété des firmes innovantes, étaient capables d'agir sur la nature et l'ampleur des innovations. Sans entrer dans le détail de ces recherches, on en retiendra trois principaux résultats qui illustrent bien les rapports entre les horizons de la finance et ceux de l'innovation :

- Le fait que l'investissement soit particulièrement risqué dans les secteurs innovants, oblige à des arbitrages délicats entre l'arrêt des projets ou leur poursuite, au vu des premiers résultats qu'ils génèrent ou d'autres informations. Une persistance excessive peut être très coûteuse, tandis qu'une exigence de gains trop rapides risque de déboucher sur des innovations de faible portée. En d'autres termes, une certaine tolérance à l'échec est nécessaire au développement d'innovations radicales. C'est d'ailleurs ce qui ressort de plusieurs recherches réalisées sur cette question qui mettent en évidence que les entreprises financées par des fonds plus tolérants à l'échec (qui continuent à financer des projets qui n'ont pas obtenus les résultats prévus) déposent plus de brevets et dont la portée est plus grande¹³. On ajoutera que ces fonds sont, le plus souvent, des filiales d'entreprises plutôt que de pures institutions financières.

- D'autres observations montrent que lorsque des firmes s'introduisent sur le marché boursier, la qualité de leurs innovations régresse¹⁴. Leurs chercheurs les plus productifs quittent l'entreprise et la productivité de leur service de R et D diminue. Ces firmes s'orientent alors vers l'acquisition externe d'innovations et mettent en œuvre des projets de développement plus conventionnels, à maturité plus courte et probabilité d'échec plus faible. Ce qui s'explique par la pression que les marchés financiers exercent sur les firmes afin d'obtenir des résultats plus rapidement contrôlables, y compris lorsque cela amène à écarter des projets potentiellement plus efficaces¹⁵.

- Enfin des contributions théoriques et empiriques se sont intéressées à la relation entre l'effort d'innovation et la protection de l'emploi, notamment celui des travailleurs très qualifiés. Logiquement, on a de bonnes raisons de penser que la stabilité de l'emploi est favorable, peut être nécessaire, à la recherche fondamentale et au développement d'innovations ambitieuses. Cette idée a été validée empiriquement par des travaux qui ont établi que des contextes juridiques ou des formes de gouvernance offrant plus de garanties aux salariés stimulaient le nombre et l'importance des innovations¹⁶. De plus, certaines expériences d'entreprises ont révélé que dans les secteurs de haute technologie, des firmes innovantes pouvaient rapidement déperir lorsque certains de leurs dirigeants démissionnaient s'estimant brimés dans le partage des droits de propriété¹⁷.

Il existe donc tout un ensemble de réflexions et d'observations qui tendent à prouver que les conditions de financement ont un rôle déterminant dans l'émergence des innovations de rupture qui donnent naissance à de nouveaux marchés et produits, et au-delà concourent à la transformation du système productif. Plus précisément, la nature et les objectifs des apporteurs de capitaux conditionnent

¹³ Cf. en particulier Tian et Wang [2014].

¹⁴ Cf. notamment Bernstein [2012].

¹⁵ Chemmanur et Jiao [2012] et Chemmanur et Tian [2012] montrent, par ailleurs, que ce comportement court termiste vis-à-vis de l'innovation des entreprises cotées est limité lorsque celles-ci peuvent mettre en place des protections contre les OPA ou lorsqu'elles disposent d'un actionnariat avec des droits de vote différenciés (l'actionnariat stable ayant des droits plus importants).

¹⁶ Cf. Acharya et al. [2014].

¹⁷ Cf. Rajan et Zingales [2000].

la portée plus ou moins grande de ces innovations. C'est en ce sens que le lien entre finance et croissance ne peut être considéré de façon purement quantitative.

On ne saurait toutefois oublier que la croissance ne se nourrit pas seulement d'innovations radicales. Pour une bonne part elle découle aussi d'évolutions incrémentales dans la qualité des biens et services ou dans les techniques de production. Or ce type d'innovations est souvent le résultat de collaborations entre firmes (des recherches conjointes entre clients et fournisseurs) ou d'échanges au sein de réseaux (des partages d'informations ou d'expériences) qui tendent à faire éclater les frontières des firmes ou du moins à disjoindre les limites de l'organisation créatrice de valeur de celles de la société de capitaux. De sorte que ces innovations n'existent que si les organisations qui les rendent possibles, sont en mesure de se soustraire à l'emprise des marchés financiers. De plus, elles nécessitent de la part des salariés, des qualifications spécifiques souvent acquises, par l'expérience et difficilement transposables d'une entreprise à l'autre. Ce qui s'oppose également à une pure logique de maximisation de la valeur actionnariale. Puisque dans tous les cas, pour que ces gains de productivité soient possibles, il faut que se constituent des liens durables entre l'ensemble des parties prenantes de la firme, c'est-à-dire au-delà des apporteurs de capitaux, ses salariés, fournisseurs, clients ... Or, pour que ceux-ci s'impliquent dans des collaborations longues, il faut que les uns et les autres aient l'assurance de rentabiliser à terme ces engagements. Ceci touche au modèle de gouvernance de l'entreprise, ou si l'on veut à l'allocation des droits de propriété entre les « parties prenantes » : la distribution entre les unes et les autres des résultats et des pouvoirs de décision. Et ceci suppose que les firmes disposent de financements longs (de « capital patient »), capables de garantir la stabilité dans le temps de ces relations, et d'assurer la résistance de l'organisation productive face aux chocs de l'environnement.

Cette question renvoie à nouveau à la structure du capital (à l'horizon des différentes catégories d'actionnaires), mais plus encore au rôle et à la nature de l'intermédiation bancaire. Car à la différence des marchés sur lesquels se nouent des opérations ponctuelles, anonymes et décentralisées, la spécificité des banques est de nouer des relations durables, bilatérales et hiérarchiques avec leurs clientèles. Du moins pour ce qui est des banques dites de relation qui ont le pouvoir, mieux que les marchés, de donner du temps au développement des innovations incrémentales. A l'image du Mittelstand allemand, qui se caractérise par de fortes coopérations entre firmes (et aussi par un système de cogestion), adossées à des relations de long terme avec des banques de proximité. C'est à ce modèle que l'on attribue généralement la résistance du secteur industriel allemand face aux défis de la mondialisation, auxquelles bien d'autres économies n'ont pas su faire face. Sans doute en partie parce que dans ces économies le système bancaire n'a pas su jouer le même rôle que celui qu' a tenu le réseau des banques régionales allemandes vis-à-vis des entreprises de taille moyenne ou intermédiaire.

3 – La globalisation contre la croissance ?

On retiendra de ce qui précède que le temps requis pour rentabiliser les investissements porteurs de forte croissance ne correspond pas au temps de la finance. Et les évolutions de ces dernières années ont sans doute accru l'écart entre ces deux horizons. On retiendra aussi que rien ne prouve qu'il soit plus efficient (plus créateur de richesse) de conférer la totalité des droits de propriété de l'entreprise aux seuls apporteurs de capitaux. Or la financiarisation de l'économie a, par définition, renforcé la détention de ces droits par les actionnaires. Ce peut être un paradoxe en un temps où le capital humain devient une ressource plus stratégique que le capital financier.

On ne peut cependant déduire de ces propositions qu'il existe une forme optimale des systèmes financiers. De même qu'il n'existe pas de modèle optimal de gouvernance des firmes. D'ailleurs les travaux qui se sont efforcés de comparer les performances des différents systèmes ne sont pas parvenus à faire ressortir de supériorité de telle ou telle configuration : notamment il n'est pas démontré empiriquement qu'un système, dans lequel prédominent les marchés, est plus favorable à la croissance qu'un système majoritairement intermédié¹⁸. C'est peut être parce que les comparaisons en question

¹⁸ Cf. Levine [2002].

n'ont pas été suffisamment approfondies. Mais c'est surtout parce que l'efficacité d'une organisation financière ne peut se juger indépendamment de la structure productive ainsi que du contexte institutionnel avec lesquels elle s'articule. En d'autres termes, il existe des interdépendances entre les différentes dimensions d'un système économique et social, et ces interdépendances interdisent de comparer entre elles les seules caractéristiques des systèmes financiers.

Par exemple, on montre aisément qu'il existe une relation négative entre le niveau de protection du travail et l'importance de la capitalisation boursière, des économies. C'est-à-dire que des marchés financiers développés s'accordent mieux avec une plus forte flexibilité de l'emploi et une plus faible protection sociale comme c'est le cas dans le modèle anglo-saxon. Ce qui se comprend aisément dans la mesure où un système où prédominent les marchés financiers se révèle plus sensible (doit procéder à des ajustements plus rapides) aux chocs qui l'affectent ; ce qui suppose une mobilité plus forte de l'emploi. Au plan macroéconomique, il est plus facile de se plier à des critères de rentabilité de court terme lorsque l'on a forgé les mécanismes de régulation qui permettent d'assumer la plus grande instabilité qui en résulte sur le marché du travail.

Pour prendre un autre exemple, le niveau et surtout la composition de l'épargne diffèrent selon que les assurances sociales (chômage, santé, vieillesse) sont laissées plutôt à la responsabilité individuelle ou qu'elles sont prises en charge collectivement. Dans le premier cas, elles se font par souscription auprès de sociétés qui constituent des réserves sous forme de titres ; un tel système a donc besoin de marchés financiers développés. Tandis que dans le second cas, la constitution de réserves est moins nécessaire : on pense en particulier aux régimes de retraites par répartition. Dans les pays concernés, on observe que les placements des ménages sont composés plus largement de produits bancaires classiques¹⁹.

Ces observations ont l'intérêt de relativiser la notion d'efficacité des systèmes financiers que l'on ne peut mesurer de façon unidimensionnelle. La diversité des organisations financières est donc compréhensible et elle est aussi souhaitable parce qu'elle permet de préserver des organisations sociales dissemblables. Plus encore, dans la mesure où elle favorise la spécialisation des économies, elle permet une certaine différenciation des modèles de croissance qui peut servir le développement économique au niveau international.

Or la globalisation financière est devenue précisément un facteur de convergence qui menace cette diversité des systèmes. L'internationalisation des grandes institutions financières, ainsi que l'entrée des fonds d'investissement dans le capital d'entreprises de toutes nationalités, ont contribué à décloisonner les systèmes financiers, à rapprocher les modes de gouvernance, à faire prévaloir une même logique financière. Et ceci présente deux types de dangers :

- D'une part, cela peut faire naître des contradictions entre cette logique financière dominante et le modèle social ou les autres particularités institutionnelles de certains pays. L'exemple français en fournit une excellente illustration car la libéralisation financière, qui y a été conduite (de façon irréfléchie) à partir du milieu des années 80, a transformé un système fortement administré et intermédié en un système où les marchés ont pris une place majeure, au moins dans le financement de l'Etat et des firmes de grande taille. En bref, on a branché une architecture financière à l'anglosaxonne sur un modèle économique et social d'Europe continentale. Cette incohérence s'est traduite notamment par une forte entrée des fonds d'investissement étrangers pour compenser l'insuffisance des placements en actions des résidents (du fait de l'absence de fonds de pension). Elle s'est aussi traduite par un dualisme accru du marché du travail pour répondre aux exigences du capital financier, sous contrainte d'une législation du travail restée très protectrice. Elle a enfin donné lieu à d'incessantes restructurations, d'importantes délocalisations des groupes dominants et une fragilisation du tissu de PME-ETI, privé de relations durables avec les grandes entreprises. De sorte que l'on peut se demander s'il ne faut pas voir dans cette incohérence la source des piètres performances de l'économie française au cours des 15 à 20 dernières années.

¹⁹ On trouvera ces idées plus longuement développées dans Pollin [2010].

- D'autres pays ont mieux résisté à la globalisation. C'est tout particulièrement le cas de l'Allemagne qui a su protéger, en partie, son système financier de l'entrée des investisseurs étrangers, qui représentent un peu moins de 30 % du capital des entreprises cotées contre un peu plus de 40 % en France. De plus, ces investissements sont entrés à des fins de diversification de portefeuille, plutôt qu'avec la volonté d'intervenir sur les stratégies des firmes. Ce qui s'explique sans doute par la singularité de la gouvernance allemande, par l'importance des participations croisées entre firmes et par le rôle qu'ont su garder les banques de proximité, en dépit de la forte réduction de leurs portefeuilles de participations.

Mais si l'on prend du recul par rapport à ces cas exemplaires, il apparaît qu'en l'absence de limitation de la globalisation financière, on assistera fatalement à une réduction des dissemblances entre systèmes nationaux : on ira donc vers une uniformisation des critères d'investissement et des types d'organisations productives. Alors que la diversité des systèmes financiers garantissait une diversité des stratégies d'entreprises et des voies de croissance possibles, cette uniformisation risque de faire disparaître la concurrence, mais aussi les complémentarités entre modèles. Ce qui peut déboucher sur un affaiblissement du progrès technique et donc de la croissance potentielle dans les pays avancés.

Il serait évidemment imprudent d'attribuer les faibles progrès de la productivité et les faibles taux de croissance observés depuis la fin des années 90, à la seule influence de la globalisation financière. Il n'empêche qu'il est tentant de faire le lien entre les travers trop évidents de la financiarisation de l'économie (largement portée par la globalisation) et les promesses non tenues de ce que l'on nomme la « troisième révolution industrielle ».

4 – Comment rectifier le contenu et le poids de l'emprise financière ?

Il serait tout à fait utopique de prétendre aujourd'hui s'opposer à la globalisation financière. Pour bien des raisons (techniques, économiques, politiques) un tel retour en arrière n'est guère envisageable. Mais il est par contre possible d'en infléchir les conséquences par des régulations touchant à la gouvernance des firmes ou à la structure et au fonctionnement des institutions et des marchés financiers. L'objectif étant d'obtenir les financements stables qui s'accordent avec l'horizon des projets des entreprises et la répartition des droits de propriété qui assure l'engagement souhaitable de toutes les parties prenantes dans ces projets. Parmi toutes les propositions faites en ce sens, on retiendra particulièrement que :

- La solution la plus directe pour neutraliser l'influence d'investisseurs court termistes est de constituer des noyaux d'actionnaires stables assez puissants pour immuniser l'entreprise par rapport aux aléas des marchés et pour la protéger contre des opérations opportunistes (des OPA par exemple). Ce type de réponse est plus ou moins conditionné par les traces laissées par l'histoire des différents capitalismes : ce qui reste de l'actionnariat familial, l'existence de participations croisées, le rôle protecteur des banques ... Il dépend aussi du cadre juridique et notamment des droits consentis aux actionnaires minoritaires.

L'actionnariat salarié est aussi un facteur important de constitution de « capital patient ». Plus encore, c'est un moyen d'inciter les salariés à investir dans l'acquisition de savoir faire propres à l'entreprise et à participer à ses orientations. Des dispositions fiscales peuvent venir conforter des progrès dans cette direction.

Ajoutons que dans des secteurs considérés comme stratégiques l'apport de capitaux publics à la stabilisation de l'actionnariat ne saurait être exclu.

- Il existe entre les décisions initiales de placements et les investissements auxquels elles donnent lieu, toute une chaîne de délégations comprenant : l'institution financière (à laquelle ce capital est confié), des sociétés de gestion (auxquelles l'investisseur institutionnel peut avoir recours), des analystes financiers, des cabinets d'études chargés de mesurer les performances des fonds.... Toutes ces

délégations introduisent fatalement des distorsions entre les préférences initiales et la traduction qui en est faite. On considère que ces biais aboutissent à réduire l'horizon d'investissement et qu'ils sont largement imputables aux modes de rémunération : étant le plus souvent fonction de la performance, ils incitent en principe à l'amélioration de la qualité de service, mais en même temps, ils concentrent l'attention sur des résultats de court terme, et parfois conduisent à des prises de risque excessives. Il serait donc souhaitable qu'une régulation plus stricte soit mise en place sur ce point, à l'instar de ce qui se passe pour les rémunérations dans les activités de marchés. Plus généralement, il y a de sérieux progrès à faire pour améliorer la gouvernance dans la gestion d'actifs²⁰.

- La période de détention moyenne d'une action sur le New-York Stock Exchange qui était de 8 ans dans les années 60, serait passée à 5 jours en 2010 et il est probable qu'elle s'est encore réduite depuis. Cela est dû, pour une large part, aux pratiques de certaines catégories de hedge funds et surtout au développement du trading à haute fréquence. En principe cela n'a pratiquement aucune incidence directe sur la gouvernance des firmes. Mais d'une part, cela peut nuire à l'information véhiculée par les prix titres (l'amplification des fluctuations par les pratiques des fonds « directionnels » notamment). D'autre part, la liquidité que ces opérateurs apportent au marché constitue une incitation pour les investisseurs à se désintéresser du contrôle et de l'avenir des firmes : l'arbitrage de portefeuille rendu plus facile (le « vote avec les pieds ») remplace alors la volonté d'intervenir directement sur les orientations de l'entreprise. Ceci peut justifier un renchérissement des coûts de transactions (par le biais de taxes sur les transactions) ou la restriction, voire l'interdiction, de certaines opérations ou techniques.

- Une bonne façon d'inciter les investisseurs à s'impliquer plus fortement et plus durablement dans la gouvernance des firmes serait de leur offrir une rémunération et/ou des droits de vote fonction de leur temps de détention des actions²¹. Concrètement, cela signifie que les investisseurs obtiendraient des dividendes d'autant plus élevés (ou des actions gratuites) et un nombre de voix d'autant plus grand (pour les votes en assemblée générale) qu'ils accepteraient de porter les actions sur une plus longue période. Cela aurait l'avantage de rendre l'actionnariat plus stable et de le rendre moins sensible à des informations non stratégiques. Ici aussi on peut imaginer d'accompagner ces dispositions de mesures fiscales : par exemple une imposition plus faible des dividendes ou des plus values sur les actions détenues plus longtemps.

- Enfin, les financements stables ne sont évidemment pas constitués que de fonds propres. Des institutions financières et tout particulièrement, les banques commerciales sont aussi capables, par leurs crédits, d'accompagner les entreprises de façon durable. Du moins les établissements qui font le choix de la banque de relation, c'est-à-dire qui acceptent de s'impliquer dans le contrôle des firmes et de les soutenir en période de basse conjoncture ou de difficultés. Des études montrent d'ailleurs que les économies où prédomine le financement bancaire sont plus résistantes aux récessions que les économies de marchés financiers ; en revanche, elles sont plus sensibles aux crises financières capables de déstabiliser l'intermédiation bancaire. Ceci nous ramène à ce qui a été dit sur la régulation bancaire, c'est-à-dire qu'il est souhaitable d'engager des réformes structurelles qui confortent les banques de relation, mais aussi une régulation prudentielle assez ambitieuse pour assurer leur stabilité.

III – Conclusion

Les deux types de dysfonctionnements financiers et les deux crises sur lesquelles ils ont débouché relèvent de mécanismes bien différents. Dans le premier cas (celui de la bulle de crédit et des subprimes), il s'agit de l'hypothèse d'une finance devenue prédatrice et déstabilisante. Dans le second cas (celui de la bulle Internet), on est en présence d'un divorce entre une logique financière court termiste et une logique

²⁰ On pourra consulter sur ce point Bellando *et al.* [2006] et Kay [2012].

²¹ Cette idée est assez longuement développée dans l'ouvrage de Mayer [2013].

industrielle à la recherche de capitaux stables et de capitaux durables entre tous les acteurs de l'entreprise.

Nous pensons cependant qu'il existe une relation forte et un enchevêtrement évident entre les deux crises. Jusqu'ici le seul lien que l'on avait établi entre l'écèlement de la bulle Internet et la « Grande Récession » (la crise des subprimes) a concerné la politique monétaire américaine du début des années 2000 : un laxisme en réaction à l'effondrement des marchés boursiers de 2000-2001 aurait provoqué le gonflement d'une bulle de crédits pour partie toxiques. Cette vision des choses est, à la fois, contestable et bien trop superficielle. Elle est contestable parce qu'il est difficile de croire que l'accroissement des taux d'endettement, observé dans beaucoup de pays avancés à partir du début des années 2000, a trouvé sa source dans des taux américains trop bas, trop longtemps. Au demeurant, A. Greenspan, aujourd'hui très critiqué pour cette gestion de crise, a relevé ses taux dès 2004, mais sans parvenir à faire monter les taux longs, pour des raisons qui restent en débat²².

En tout état de cause, cette mise en accusation de la politique monétaire américaine est trop anecdotique ou trop partielle pour expliquer le lien que l'on soupçonne entre les deux crises. En particulier, elle ignore le rôle qu'ont joué les pouvoirs publics de nombreux pays dans la montée de l'endettement aussi bien privé que public. Pour une part il s'agissait pour eux de compenser des inégalités croissantes qui menaçaient l'ordre social : en favorisant l'accès au logement, par exemple, on permettait à des ménages peu ou pas fortunés de constituer un patrimoine en réalisant de supposées futures plus values²³. Plus globalement confrontés à une faible croissance, le réflexe des dirigeants politiques a été de stimuler la demande par des déficits budgétaires ou en remplaçant l'insuffisante progression du pouvoir d'achat par un accès à l'endettement plus facile et moins coûteux.

Il est bien possible que cette réaction ait été fondée sur une erreur de diagnostic plutôt que sur un laxisme délibéré : on avait en tête l'idée selon laquelle la faiblesse de l'activité était due à une insuffisance de la demande et non à un manque de dynamisme de l'offre, c'est-à-dire à une compétitivité défailante. Mais il faut alors expliquer comment il se fait que quelques temps après avoir proclamé l'avènement d'une nouvelle révolution industrielle (celle de l'information et de la communication, mais aussi des biotechnologies), la croissance a commencé à vaciller. Dans la grande majorité des pays de l'OCDE en effet, on observe sur longue période, une baisse constante des gains de productivité, et les prévisions font état d'une croissance potentielle très faible, voire nulle pour les années à venir. Comment expliquer une telle dérive alors que l'on dépose de plus en plus de brevets, que tous les discours de politique économique insistent sur la nécessité de l'innovation, de l'élévation du niveau d'éducation, de la montée en gamme des productions ?

Notre hypothèse est que l'emprise d'une certaine logique financière, en l'occurrence la focalisation sur la valeur actionnariale de court terme, a joué un rôle majeur dans le tarissement du progrès technique dans les pays développés. Parce qu'elle a rétréci l'horizon des entreprises et a orienté leurs décisions en fonction de la rentabilisation des capitaux à court terme. Aussi parce qu'elle a fragilisé les relations entre les « parties prenantes » des firmes à un moment où les mutations du système productif rendent ces coopérations plus nécessaires. Ce qui nous donne quelques raisons de penser que les transformations des systèmes de financement et de gouvernance ont certainement joué un rôle non négligeable dans l'affaiblissement paradoxal de la croissance que l'on connaît depuis 15 à 20 ans.

Dans ces conditions, la stimulation de l'activité économique que les pouvoirs publics ont cherché à obtenir, en agissant sur la demande globale, était vouée à l'échec²⁴. Elle s'est d'ailleurs traduite par des déséquilibres des finances publiques, des balances commerciales, des structures productives... et a finalement dégénéré en une grave crise financière et dans la « Grande Récession » que nous connaissons.

²² Cf. J.-P. Pollin [2009].

²³ Ce point de vue est notamment développé pour les Etats-Unis par R. Rajan [2010] et R. Reich [2010], dont les orientations doctrinales sont pourtant bien différentes.

²⁴ Une analyse semblable est développée par P. Artus et M. P. Virard [2013]. A ceci près que leur explication de l'origine de la panne de croissance est bien différente de la nôtre.

Notre point de vue ne consiste donc pas à dire que la crise actuelle est la conséquence directe de la précédente. Nous disons plutôt que l'éclatement de la « bulle Internet » a été le révélateur de contradictions entre les logiques financière et industrielle : la valorisation des actifs, sans rapport avec leurs « fondamentaux », a entretenu l'illusion d'une nouvelle croissance alors même qu'elle s'appauvissait. Et la réponse des pouvoirs publics, méconnaissant la nature du problème, n'a consisté qu'à donner des formes nouvelles à la manifestation des contradictions sous jacentes. Insatisfaits d'un rythme de croissance qui leur semblait inférieur à son potentiel, ils ont pensé trouver une solution à ce problème dans le recours à l'endettement public et privé. Ce faisant ils ont provoqué les déséquilibres micro et macrofinanciers à l'origine de la présente crise.

Bien sûr nous n'avons pas la naïveté de penser que cette thèse (ou hypothèse) est la seule explication possible de cette crise. Les stratégies de croissance tirées par les exportations (et accompagnées de manipulation des taux de change) de certains pays émergents, et en particulier de la Chine, a également joué un rôle dans la perte de compétitivité et les déficits commerciaux des pays développés. De même que la constitution bancaire de l'Union Monétaire Européenne a, pour le moins, amplifié la gravité de la « Grande Récession ». Mais nous sommes toutefois convaincus de la nécessité d'analyser conjointement les deux crises financières du début des années 2000, pour en comprendre les fondements. Par le fait même, nous sommes aussi convaincus que l'on ne pourra sortir vraiment de la « Grande Récession » sans remettre en cause l'emprise de la finance qui, à la fois prélève une rente injustifiée sur le système productif et lui dicte des objectifs qui freinent son développement.

Les crises profondes et durables ne sont jamais le résultat de simples aléas macroéconomiques. Elles reflètent des contradictions qui ne peuvent se résoudre par des réformes marginales. Les deux épisodes de crise qui se sont succédé sont le produit de la financiarisation insoutenable des économies avancées. Il sera long et difficile d'en tirer les conséquences.

Références

Acharya A., P. Baghai et K. Subramanian [2014], « Wrongful Discharge Laws and Innovation », *Review of Financial Studies*, 27(1), pp. 301-346.

Artus P. et M. P. Virard [2013], « Les apprentis sorciers », Fayard.

Arcand J.-L., E. Berkes et U. Panizza [2012], « Too Much Finance ? », Fonds Monétaire International, Working Paper, n° 161, juin.

Barajas A., R. Chami et S. R. Youssefi [2013], « The Finance and Growth Nexus Re-examined : Do All Countries Benefit Equally ? », Fonds Monétaire International, Working Paper, n° 130, mai.

Bellando R., F. Le Queré, F. Mercurelli, J.-P. Pollin, S. Ringuedé, L. Trinh Dieu et A.-G. Vaubourg [2006], « La gestion déléguée d'actifs financiers : théorie, observations, enjeux », Rapport pour l'Observatoire de l'Épargne Européenne, miméo, décembre.

Bernanke B. [1983], « Non-monetary Effects of the Financial Crisis in the Propagation of the Great Depression », *American Economic Review*, juin, n° 73(3), pp. 257-276.

Bernstein S. [2012], « Does Going Public Affect Innovation ? », Working Paper, Stanford University.

Cecchetti S. et Kharroubi E. [2012], « Reassessing the Impact of Finance and Growth », Banque des Règlements Internationaux, Working Paper, n° 381.

- Chemmanur T. et Jiao H. [2012], « Dual Class IPOs : A Theoretical Analysis », *Journal of Banking and Finance*, 36, pp. 305-319.
- Chemmanur T. et Tian X. [2012], « Do Anti-takeover Provisions Spur Corporate Innovation ? », Working Paper, Boston College and Indiana University at Bloomington.
- Gambacorta L., J. Yang et K. Tsatsanoris [2014], « Financial Structure and Growth », *BIS Quarterly Review*, mars, pp. 21-35.
- Kay J. [2012], « The Kay Review of UK Equity Markets and Long Term Decision Making », Department for Business, Innovations and Skills, London.
- Law S.H. et Singh N. [2014], « Does too Much Finance Harm Economic Growth ? », *Journal of Banking and Finance*, 4, pp. 36-44.
- Levine R. [2002], « Bank-based or Market-based Financial Systems : Which is Better ? », *Journal of Financial Intermediation*, 46(4), pp. 398-428.
- Mayer C. [2013], « Firm Commitment : Why the Corporation is Failing us and How to Restore Trust on it », Oxford university Press.
- Pollin J.-P. [2009], « Pour une révision du procès fait à Alan Greenspan », *Revue de l'OFCE*, n° 110, pp. 413-430.
- Pollin J.-P. [2010], « L'Eurosystème et l'intégration financière européenne », *Revue d'Economie Politique*, mars-avril, pp. 303-334.
- Rajan R. et Zingales L. [2000], « The Governance of the New Enterprise » in “Corporate Governance and Competition”, X. Vives (ed), Cambridge University Press.
- Rajan R. [2005], « Has Financial Development Made the World Riskier ? », NBER, Working paper, n° 11728, novembre.
- Rajan R. [2010], « Fault Lines : How Hidden Fractures Still Threaten the World Economy », Princeton University Press.
- Reich R. [2010], « After Shock : The Next Economy and America's Future », Alfred A. Knopf.
- Rousseau P. L. et Wachtel P. [2008], « What is Happening to the Impact of Financial Deepening on Economic Growth », miméo.
- Shiller R. [2000], « Irrational Exuberance », Princeton University Press.
- Tian X. et T. Y. Wang [2014], « Tolerance for Failure and Corporate Innovation », *The Review of Financial Studies*, 27(1), pp. 211-255.
- Tobin J. [1984], « On the Efficiency of the Financial System », *Lloyds Bank Review*, 153, pp. 1-15.

Les nombreux paradoxes de la globalisation financière¹

André Cartapanis²

Avant-propos

Aujourd'hui, la globalisation financière, comme la finance en général, a mauvaise presse et elle se trouve accusée de tous les maux : elle serait la cause principale des crises financières ; elle aurait engendré la captation de rentes injustifiées de la part de spéculateurs recherchant des rendements extravagants ; elle exercerait des pressions injustifiées sur les Etats, les marchés financiers exigeant des primes de risques élevées et donc des taux d'intérêt prohibitifs... D'où l'émergence d'un nouveau *logiciel* (économique et politique) dans l'analyse de la globalisation financière justifiant de nouvelles régulations (*Bâle III*, Union bancaire dans la zone euro...) voire en légitimant, y-compris au FMI, certains contrôles sur les mouvements de capitaux, même si rien n'est encore définitivement acquis face aux lobbys bancaires et aux hésitations des responsables politiques.

Pourtant, il y a 30 ans, au début de la phase de globalisation financière, celle-ci était parée de nombreux attraits. Certains y voyaient une solution miracle face aux blocages du développement parmi les pays en développement. D'autres soulignaient qu'il s'agissait là d'un moyen de réduire les contraintes de balances des paiements. Beaucoup considéraient que la globalisation financière était le vecteur d'une discipline accrue, source d'une plus grande efficience, tant parmi les Etats que parmi les intermédiaires financiers.

La réalité est sans nul doute plus complexe et la globalisation financière ne mérite ni excès d'honneur, ni excès d'indignité...

Il est vrai que les déficits des pays industriels (budgets, déficits courants) ont été facilement financés, depuis 20 ans, surtout dans le cas emblématique des Etats-Unis. Jusqu'à la crise, la croissance, tant dans les pays industriels que, surtout, parmi les émergents, a été forte, avec une inflation maîtrisée (c'est ce que l'on a dénommé la *grande modération*). Paradoxalement, malgré les vicissitudes d'une gestion de crise calamiteuse, les coûts d'ajustement de la crise de la zone euro et de l'endettement souverain des Etats ont été allégés, ou plutôt reportés, par appel aux marchés de capitaux et aux investisseurs internationaux.

Mais en même temps, nombre de risques avaient été sous-estimés : liquidité mondiale incontrôlée, bulles sur les marchés d'actifs, crises financières et contagions planétaires... En outre, la carte et la structure des mouvements internationaux de capitaux ne ressemblent guère à ce que l'on attendait en théorie : ce sont les pays industriels qui

¹ Ce texte reprend les termes de la conférence de l'auteur lors du Colloque *Les défis économiques du XXI^{ème} siècle* organisé par l'Académie d'Orléans le 22 mai 2013.

² Professeur à Sciences Po Aix-en-Provence. Mémoire rédigé en Août 2013

captent une part importante de l'épargne des pays émergents ! Quant aux effets sur la croissance de la globalisation financière, y-compris dans les pays du Sud, ils restent controversés.

D'où l'intitulé de cette analyse: les paradoxes de la globalisation financière.

Mais pourquoi parler de paradoxe à propos de la globalisation financière ? On emploie habituellement ce vocable quand des phénomènes sont jugés contraires à l'intuition, ou s'ils se conjuguent indûment, contrairement à ce que la théorie ou le sens commun prévoient. Ici, parler de paradoxes de la globalisation financière est évidemment un artifice rhétorique : les économistes (pas tous !) parlent de paradoxe quant leurs prédictions théoriques ou leurs modèles sont contredits par la réalité. C'est évidemment plus élégant, que de parler d'erreur de diagnostic ! En fait, il s'agira surtout de dresser un panorama des conséquences de la globalisation financière, nécessairement nuancé, mais finalement assez critique. Car les paradoxes sont nombreux, et justifient la mise en œuvre de nouvelles régulations, surtout du côté des banques, elles-mêmes globalisées, qui constituent le principal vecteur, aujourd'hui, de la globalisation et de l'instabilité financière.

Mais revenons au préalable sur les divers phénomènes que recouvre la notion de globalisation financière.

La globalisation financière : un phénomène multiforme

La globalisation financière recouvre l'intégration accrue des activités financières internationales et leur changement d'échelle. D'abord, au niveau des marchés financiers, soumis à une interconnexion et une intégration généralisées : marché des changes, marchés obligataires, marchés bancaires, marchés de produits dérivés... Ensuite, au niveau des intermédiaires financiers eux-mêmes dont l'activité se déploie à une échelle planétaire : banques globales, investisseurs internationaux, Fonds de pension, Fonds souverains, *Hedge Funds*. Mais en parlant de globalisation financière on rend compte également de la place désormais dominante des mouvements internationaux de capitaux, comparée à celle du commerce international, dans la globalisation des activités économiques. De multiples *marqueurs* en témoignent : indices *de facto* et *de jure*, poids des mouvements internationaux de capitaux (bruts, nets), des stocks de créances ou des engagements internationaux rapportés au PIB... Tous convergent vers un constat unique : un changement radical d'échelle de la finance globale face aux économies nationales, avec tous les risques de contournement (fiscalité, réglementation) ou de contagions de nature à mettre en cause l'efficacité des politiques publiques nationales.

La globalisation financière contemporaine a cependant connu des précédents. Mais on observe de grandes différences entre la première globalisation (de 1880 à 1914), avec pour dominante des transferts de capitaux à long terme, et la seconde globalisation financière (à compter de 1980), avec un poids déterminant des flux bancaires et de mouvements de capitaux de portefeuille. Depuis les années 1980, cela s'est opéré en deux vagues successives pour les pays industriels et les pays émergents, après 1980 pour les premiers, et dans la décennie 1990 pour les seconds. Et l'on a observé une nouvelle accentuation de la globalisation financière dans les années 2000. Les flux bruts de capitaux représentent désormais de l'ordre de 20% du PIB dans les pays industriels et plus de 10% du PIB dans les pays en développement ou les économies émergentes, tout au moins jusqu'à la crise de 2008. Quant à la taille du système bancaire mondial, rapportée au PIB mondial, elle a connu une véritable explosion dans les années 2000 : multiplication par 2 si

on considère les crédits accordés ; multiplication par 3 si l'on retient la taille des bilans bancaires. Il en est résulté une élasticité quasi-infinie de l'offre de crédits internationaux et une dynamique des mouvements de capitaux peu reliée aux écarts épargne-investissement de chaque économie. Mais cela s'opère seulement si la confiance règne, en suscitant néanmoins des risques accrus de *boom* du crédit, de surendettement, jusqu'à ce qu'une crise vienne interrompre ce processus.

En même temps, la globalisation financière induit un changement de logique au sein de la sphère financière. L'équilibre épargne-investissement s'établit désormais à l'échelle internationale. Les prix d'actifs répondent aux humeurs des investisseurs internationaux. L'intermédiation bancaire s'est internationalisée, et l'on observe couramment un contournement des politiques économiques nationales (politiques monétaires ou prudentielles) de la part des agents économiques privés à la recherche de paradis fiscaux ou réglementaires.

Ce phénomène multiforme de globalisation financière a répondu à de multiples causes. Citons le contexte politique de la révolution néolibérale, depuis le début des années 1980, les décisions de démantèlement des contrôles et la vague de dérèglementation, la multiplication des innovations technologiques (NTIC conduisant à une forte hausse de la vitesse d'exécution des ordres, à la mise en place de réseaux de connexions entre les intermédiaires financiers à l'échelle planétaire ou à l'extension de la puissance de calcul des *traders* dans leurs prévisions à très court-terme)... C'est une telle configuration qui a rendu possible les vagues d'innovation financière depuis une trentaine d'années. S'y ajoutent évidemment des facteurs macroéconomiques, comme les excédents pétroliers à recycler ou le maintien de très importants déséquilibres des paiements courants, typiquement entre les émergents asiatiques et les pays de l'OPEP, d'un côté, et les Etats-Unis, d'un autre côté.

En résumé, la globalisation financière recouvre à la fois un changement d'échelle de la finance et, aussi, un changement de nature de la dynamique de l'économie mondiale dans laquelle prédomine désormais une finance dérèglementée et très largement internationalisée.

Les bénéfices attendus en théorie

Le schéma théorique des *textbooks* qui a justifié le basculement dans la globalisation financière mettait en avant divers avantages d'une ouverture de la finance à l'échelle globale.

Tout d'abord une meilleure efficience allocative de l'épargne mondiale. Les transferts d'épargne devaient s'effectuer des pays *riches*, à forte épargne, et donc à rapport capital/travail élevé, vers les pays *pauvres*, en pénurie d'épargne et disposant d'un ratio capital/travail plus faible. Les mouvements internationaux de capitaux étaient supposés réduire les inégales dotations en facteurs de production. Les effets attendus étaient donc particulièrement vertueux pour les pays en développement : baisse du coût du capital, investissement accru, gains de productivité, décollage économique et croissance plus forte...

Sur un plan microéconomique, on attendait de la globalisation financière qu'elle engendre une efficience accrue des marchés et une plus grande dispersion des risques induits par les opérations financières, par le jeu de divers mécanismes : une gestion internationale des portefeuilles permettant la mise à profit de la dé-corrélation des

rendements et des volatilités ; l'élimination des rentes de situation et le renforcement de la concurrence parmi les intermédiaires financiers. La globalisation financière apparaissait donc comme le stade suprême de l'efficacité de la finance...

Sur le plan macroéconomique, on attendait en théorie un allègement des contraintes de balances de paiements donnant par conséquent des marges de liberté accrues pour la politique économique et assurant un lissage de la consommation et de la croissance en présence de chocs. Cela devait s'opérer par le financement privé des déséquilibres de balances de paiements en faisant appel aux marchés, sans conditionnalité du type de celle qu'impose le recours au FMI. Devait également apparaître une plus grande discipline macroéconomique, en complément de l'indépendance des banques centrales, faisant des politiques de stabilité monétaire un impératif. La politique macroéconomique devait donc être mieux à même de répondre aux chocs conjoncturels via le recours facilité à l'endettement et la compensation par les mouvements internationaux de capitaux des chocs affectant le revenu et la consommation. Il devait en résulter une plus grande stabilité et un lissage de la dynamique macroéconomique.

C'est donc le schéma de l'efficacité des marchés financiers projeté à l'échelle globale qui fondait le basculement dans la globalisation financière. Mais tout cela n'avait de sens qu'à condition que de nombreuses hypothèses soient respectées : efficacité informationnelle des marchés, anticipations rationnelles et poids dominant des fondamentaux dans les anticipations, absence d'imperfections des marchés, transparence, autorégulation des risques, vision de long terme, absence de paniques, aucune procyclicité du crédit, absence de bulles spéculatives...

De nombreux paradoxes ...

L'expérience de la globalisation financière, depuis trente ans, ne recouvre que très imparfaitement ce schéma théorique et les paradoxes sont légion.

D'abord à cause d'une carte des mouvements de capitaux atypique. C'est le *paradoxe de Lucas* : l'essentiel des flux bruts de capitaux s'opère entre les pays industriels et non pas des pays du Nord vers ceux du Sud. Depuis le début des années 2000, les émergents, et en particulier les pays de l'OPEP et la Russie, mais aussi la Chine et les autres émergents d'Asie du Sud-est, sont les plus gros exportateurs d'épargne, surtout en direction des pays du Nord, les Etats-Unis principalement. Au-delà des flux nets de capitaux, la taille considérable des mouvements bruts, et donc, l'ampleur des flux croisés de capitaux, par exemple entre l'Europe et les Etats-Unis, vient démentir le lien entre les flux de capitaux et la rareté relative des facteurs de production. Surtout, dans les années 2000, on constate la prédominance des mouvements de capitaux bancaires ou des investissements de portefeuille, et non pas des investissements à long terme.

Ensuite, la relation entre les entrées de capitaux et la croissance des pays émergents reste controversée. Car les gains induits sur la croissance ne sont pas avérés, ce qu'ont illustré différentes études du FMI, sous la direction de K. Rogoff : on ne décèle pas d'effet direct de l'ouverture financière sur la croissance, mais seulement des effets indirects, via la qualité des institutions et le poids des *disciplines*, tant du côté de la gouvernance d'entreprise qu'au niveau des régulations financières. Globalement, ce ne sont pas les pays qui ont reçu le plus de transferts externes, en % du PIB, qui ont eu la croissance la plus rapide. Et même pour ce qui concerne les investissements directs à l'étranger, il n'y a pas de relation très claire avec la croissance. Les effets, là encore, sont conditionnels et semblent d'autant plus élevés que les institutions du pays d'accueil sont efficaces, d'où

l'idée d'un seuil de développement à partir duquel les entrées de capitaux exercent un effet positif sur le plan réel. Plus généralement, on doit donc retenir que le schéma standard des *textbooks* (entrées de capitaux, baisse du coût du capital, investissement accru, gains de productivité, croissance plus forte...) n'est pas validé de façon universelle. Les sources internes de financement de la croissance restent déterminantes et le cas de la Chine et de l'Inde en témoigne aisément.

Par ailleurs, en situation de globalisation financière, les politiques macroéconomiques sont placées sous l'emprise de la crédibilité que les investisseurs leur accordent et elles dépendent fortement de la confiance, quelque peu fugace, des marchés. Certes, on a assisté à la pérennisation des déséquilibres globaux de balances des paiements (c'est évidemment le cas du *déficit sans pleur* dont parlait Jacques Rueff, déjà, dans les années 1960 pour les Etats-Unis), mais en accumulant les sources de fragilité financière et de déséquilibres macroéconomiques. Les taux de change sont placés sous l'emprise de la finance et dépendent des écarts de rendements et des anticipations des investisseurs internationaux. La liberté accrue pour les politiques économiques est donc une illusion. Il y a seulement un report des ajustements, mais au prix d'un accroissement de l'endettement externe, source de risques multiples : hausses des taux (primes de risques), volatilité, procyclicité, *sudden stop* (brusque interruption des afflux de capitaux), crises de change...

Mais surtout, on ne peut que reconnaître l'existence d'une corrélation entre l'approfondissement de la globalisation financière et la récurrence des crises financières (crises de change, crises bancaires, krachs boursiers, crises jumelles) qui se transforment désormais en crises systémiques. C'est là un constat empirique que nul ne conteste : la globalisation financière s'est accompagnée d'une recrudescence des crises financières, pas seulement parmi les émergents. Tel fut le cas, d'abord, au cours des années 1980 : crises de change à répétition en Europe, krach boursier, crises de la dette en Amérique latine. Depuis la moitié des années 1990, c'est surtout parmi les économies émergentes que les crises se multiplient, on l'a vu avec la crise mexicaine, puis avec la crise asiatique. Plus récemment, on a pu observer que ces crises n'épargnaient pas les pays les plus riches après le déclenchement de la crise américaine, rapidement transformée en crise systémique d'ampleur planétaire et conduisant à une *grande récession*. Car désormais les risques financiers donnent naissance à de véritables crises systémiques par le jeu des phénomènes de contagion.

S'agissant de cette crise, qui démarre en 2008-2009, et dont on n'est pas encore réellement sorti, il convient de souligner la responsabilité toute particulière des flux de capitaux bancaires et des investissements de portefeuilles, notamment des flux initiés par les banques européennes. Celles-ci ont contribué à une intermédiation bancaire internationale à vaste échelle vers l'économie américaine, avec un allongement et une complexité accrue des circuits financiers et un très fort accroissement des risques. Les banques européennes ont fortement augmenté leur endettement à court-terme aux Etats-Unis, sur le marché monétaire, et, dans le même temps, leurs encours de prêts à long-terme ou d'investissements à risque (titres adossés aux crédits hypothécaires type ABS ou CDO) aux Etats-Unis... Le poids considérable des grandes banques internationales et du *shadow system banking* a évidemment accentué les risques systémiques en créant un énorme potentiel de déstabilisation en cas de choc spécifique. La faillite de *Lehman Brothers* en septembre 2008 et ses effets systémiques constituent un exemple emblématique de cette nouvelle dimension de la finance globale.

Car la crise de 2008-2009 n'est pas seulement une crise de la finance américaine. Elle résulte aussi des nouvelles interdépendances suscitées par la globalisation financière.

Et cela, avant, pendant, et après la crise. Dans l'avant-crise, avec l'explosion de la liquidité et le rôle des afflux internationaux de liquidités, avec le rôle des investisseurs internationaux dans l'acquisition des produits financiers titrisés et l'accumulation des positions à risque aux Etats-Unis. Tout cela a beaucoup facilité le *boom* du crédit. Pendant la crise, parce que la globalisation financière a affecté l'incidence et la propagation de la crise américaine, via les relations interbancaires internationales, les positions croisées transfrontières, les ajustements de bilan incluant des créances et des engagements internationaux. Cela est également apparu au niveau de la gestion de crise, car les sauvetages sont plus complexes, tout comme le mode de résolution des faillites bancaires, quand plusieurs économies, et donc des responsables politiques de plusieurs pays, sont concernés. Enfin, dans l'après-crise, car à cause de la globalisation financière, on a observé de nombreux effets de propagation, à l'échelle internationale, des politiques monétaires non-conventionnelles menées aux Etats-Unis, créant de nouvelles tensions monétaires et financières parmi les économies émergentes d'Asie ou d'Amérique latine.

Nul ne peut aujourd'hui en douter, la globalisation financière est à la fois un facteur et un amplificateur de crise financière.

Conclusion

Comme tel est le cas de la finance vis-à-vis de la croissance sur un plan général, la globalisation est utile jusqu'à un certain point et dans certaines conditions car elle s'accompagne de risques multiples : forte concentration bancaire, bilans bancaires dont la taille explose et qui se trouvent au cœur de multiples interdépendances croisées, *boom* du crédit alimenté par les mouvements de capitaux bancaires internationaux, et risque systémique lié aux flux de réserves adossés aux excédents courants de la Chine, du Japon ou des pays émergents d'Asie du Sud-est. Il y a là autant de phénomènes que la globalisation financière rend possible et qui contribuent aux crises et à l'instabilité financière internationale. On est sans doute allé trop loin dans la globalisation financière, et cela, sans encadrement réglementaire adapté. Si la *re-régulation* de la finance globalisée, dont on parle depuis le Sommet du G20 de Londres, en avril 2009, reste encore un agenda, malgré la définition des standards prudentiels de *Bâle III* encore en cours d'application, elle s'apparente pourtant à un impératif.

Fiscalité environnementale et redistribution

Mouez Fodha¹

Parmi les défis qui se dressent aujourd'hui devant nous, l'un des plus importants est sans aucun doute celui de la pression exercée par les activités humaines sur notre environnement naturel. Bien que le réchauffement climatique occupe le premier rang des inquiétudes sociales, les économies développées doivent plus généralement faire face à tous les enjeux écologiques du développement durable tels que l'épuisement des ressources halieutiques et fossiles, la pollution des eaux, la perte de biodiversité.... Malgré la crise économique, ou à cause d'elle, il est nécessaire de répondre à ce défi le plus tôt possible. En effet, le rapport Stern (2006)² a montré que les coûts d'intervention seront d'autant plus élevés que l'on aura retardé le moment de prendre les mesures adéquates.

Les réponses politiques et économiques à ces urgences environnementales ne sont pas évidentes a priori et suscitent des débats vifs entre les partisans d'une économie plus compétitive et ceux d'un environnement naturel meilleur. Les troubles sociaux qui font suite à l'annonce de la mise en œuvre d'une écotaxe poids lourds en France à l'automne 2013, sont un témoignage supplémentaire des freins à l'acceptabilité sociale des mesures environnementales.

Malgré les engagements européens dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'application du protocole de Kyoto, le choix de l'instrument économique le plus adapté à la lutte contre le changement climatique reste un sujet d'actualité. En effet, le marché de permis d'émission négociables fait l'objet de nombreuses critiques, l'une des principales étant la réussite des pressions exercées par les grandes entreprises des secteurs concernés (production d'énergie, automobile, cimentiers, etc.) sur la quantité de quotas attribués : celle-ci étant trop importante, elle a conduit à un prix du carbone beaucoup plus faible que nécessaire pour atteindre les objectifs prévus dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette défaillance du marché donne de nouveaux arguments aux défenseurs de la taxe environnementale. Ainsi, dans sa lettre ouverte à Barack Obama au moment de son investiture à la présidence des Etats-Unis, James Hansen³ avait fait le constat et la proposition suivants : « Les politiques actuelles visant à limiter les émissions de CO₂ par le biais des marchés de droits à polluer sont un échec (...) il faut plutôt instituer une taxe carbone universelle dont les fonds collectés seraient redistribués forfaitairement en tenant compte de l'empreinte écologique et des

¹ Professeur des Universités, Université d'Orléans et École d'Économie de Paris, Cette note présente une synthèse des travaux de recherche réalisés conjointement avec Mireille Chiroleu-Assouline, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

² N. Stern, *The Economics of Climate Change – The Stern Review*, Cambridge University Press, 2006.

³ Professeur à l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia et directeur du Goddard Institute for Space Studies de la Nasa, James Hansen est l'un des plus éminents climatologues mondiaux.

revenus de chaque foyer ». Suivant l'exemple des pays scandinaves, la France a également envisagé de mettre en œuvre en 2010 une taxe carbone au taux de 17€ par tonne de CO₂ émise. Finalement, face à l'hostilité de l'opinion publique et aux difficultés législatives et pratiques, le gouvernement a décidé de reporter le projet dans l'attente de la mise en place d'une politique à l'échelle européenne. Le débat est ainsi encore ouvert mais dans l'arène européenne.

À l'instar des marchés de permis d'émission négociables, la taxe permet en théorie d'atteindre les objectifs de qualité de l'environnement en minimisant les coûts économiques. L'un des avantages de l'écotaxe est qu'elle procure des recettes publiques qui peuvent être redistribuées. C'est l'une des raisons pour lesquelles la taxe peut être préférée au versement de subventions ou aux quotas d'émission lorsque ceux-ci sont distribués gratuitement. Il a été avancé que, si l'Etat utilise ces recettes pour diminuer d'autres impôts distordants, une taxe environnementale peut à la fois améliorer la qualité de l'environnement (dividende environnemental) et permettre de réduire les distorsions fiscales existantes (dividende d'efficacité du système fiscal) : c'est le double dividende. Ceci peut constituer un argument solide en faveur d'un verdissement de la fiscalité.

Néanmoins, l'un des arguments le plus souvent évoqué pour combattre l'instauration d'une telle taxe est le fait qu'elle serait régressive et pèserait par conséquent davantage sur le budget des ménages les plus pauvres. Cette propriété nécessite d'adopter, pour analyser l'opportunité de mettre en place une taxe carbone, une méthode plus appropriée que la simple approche holiste utilisée habituellement.

Alors que l'existence de bénéfices macroéconomiques nets lors de la mise en place d'une politique environnementale implique que les gains aient dépassé les pertes pour la société prise dans son ensemble, cette condition peut ne pas être vérifiée pour tous les membres de la société, considérés individuellement. Certains segments de la population peuvent avoir à supporter une part plus élevée des coûts de la mesure environnementale. Prêter une attention particulière à la justice environnementale est important pour au moins deux raisons, la première est éthique, la deuxième est pragmatique. La dimension éthique s'intéresse à la compatibilité de la distribution des coûts et des bénéfices avec les normes de justice sociale. L'objectif de justice des politiques est un complément pertinent à celui d'efficacité économique. La dimension pragmatique découle du lien entre les conséquences inégalitaires de la répartition des coûts de la politique et la probabilité que la réforme environnementale soit démocratiquement adoptée. En effet, lorsque la perception sociale de la politique envisagée se traduit par un sentiment d'injustice, cette dernière a peu de chance d'être acceptée même si elle rapproche le fonctionnement de l'économie des critères d'efficacité et de durabilité.

Les normes de justice sociale ne sont pas suffisamment bien définies, ni consensuelles, pour qu'elles puissent être imperméables à toute critique. Néanmoins, certains outils nous permettent d'approcher une notion de justice sociale lors de l'évaluation des politiques publiques : il s'agit des concepts d'équité horizontale et verticale.

L'équité horizontale est respectée lorsque deux agents à ressources égales supportent les mêmes coûts (et éventuellement bénéficient des mêmes gains) de la politique. S'agissant de la politique environnementale, le critère d'équité horizontale est satisfait si les individus ayant les mêmes revenus obtiennent un même montant de bénéfice net. L'équité verticale s'intéresse aux traitements des inégalités, et donc aux situations où divers individus dotés de ressources différentes, sont simultanément concernés par la mesure publique. L'évaluation de la répartition des bénéfices nets de la politique entre ces individus permet de classer les politiques selon trois groupes : progressives, régressives, proportionnelles. Une politique

régressive se définit par un ratio du bénéfice net au revenu d'autant plus grand que le revenu de l'individu considéré est élevé. Une politique régressive ne respecte pas le critère d'équité verticale.

Cet argument d'équité mérite d'être étudié attentivement afin de mesurer l'ampleur des conséquences en termes d'inégalités de la taxe carbone et de proposer des moyens de compenser ses effets négatifs afin que la lutte contre le changement climatique ne s'accompagne pas d'un creusement des inégalités.

Une telle recherche se situe dans la filiation des travaux existants sur le double dividende. Cette abondante littérature vise à éclairer la question suivante : « peut-on mettre en place une réforme fiscale à visée environnementale sans détériorer le bien-être économique (à côté de l'amélioration provenant de la qualité de l'environnement) ? » En effet, dans la mesure où l'Etat peut recycler le rendement de la taxe environnementale en réduisant d'autres taxes ou impôts distordants, une telle réforme fiscale peut conduire à un double dividende⁴ comme l'a défini Goulder, c'est-à-dire simultanément une amélioration de la qualité de l'environnement et la réduction des distorsions fiscales. Goulder [1995]⁵ et Ligthart [1998]⁶ ont montré que l'existence du double dividende dépend fondamentalement de la possibilité de transférer la charge fiscale globale des salariés vers d'autres facteurs de production fixes, comme le capital, ou vers d'autres catégories de ménages. Ces travaux éclairaient ainsi déjà l'importance de l'existence de l'hétérogénéité des agents.

Néanmoins, de façon assez surprenante, même si la littérature a scruté en détail cette question de l'éventualité du double dividende, elle a pour l'heure négligé les aspects concernant la répartition des gains de bien-être, alors même que le gain de bien-être global ne peut se faire qu'au détriment de certains groupes d'agents. Il est en revanche bien connu que les coûts et les bénéfices des politiques environnementales sont inégalement distribués entre les agents. Les riches et les pauvres n'attribuent pas la même priorité à la protection contre la dégradation de l'environnement, quelle que soit sa source (Baumol et Oates [1988]⁷), les plus riches ayant en général un consentement à payer plus fort pour l'amélioration de la qualité de leur environnement. Par ailleurs, les coûts de toute politique fiscale de protection de l'environnement sont vraisemblablement distribués de façon inégale entre des agents de niveaux de revenu différents. On peut en particulier déduire des études existantes sur la régressivité des impôts indirects que toute politique fiscale environnementale serait vraisemblablement régressive. Dans le cas français en particulier, une taxe portant sur les achats d'énergie ou de carburants affecte relativement trois fois plus les ménages appartenant au premier décile de revenus que ceux appartenant au dixième décile (Ruiz et Trannoy [2008]⁸). De même, dans le cas du Danemark où a été mise en place une taxe importante sur le

⁴ Le *double dividende* peut être défini de façon très générale comme la possibilité d'obtenir, outre l'amélioration de l'environnement (premier dividende), une amélioration de la situation économique (second dividende) mesurée par exemple par la relance de la croissance ou par l'amélioration de l'emploi. D'un point de vue théorique, la définition la plus appropriée est celle donnée par Goulder [1995] dans la mesure où elle englobe toutes les autres : le bien-être social est réduit par l'existence de distorsions fiscales et son amélioration peut prendre la forme d'une croissance plus forte, d'une baisse du chômage, etc.

⁵ L.H. Goulder, Environmental Taxation and the "Double Dividend": A Reader's Guide, *International Tax and Public Finance*, 2, 157-183 (1995).

⁶ J.E. Ligthart, The Macroeconomic Effects of Environmental Taxes: A Closer Look at the Feasibility of Win-Win Outcomes, Working Paper of the International Monetary Fund, Washington, (1998).

⁷ W.J. Baumol et W.E. Oates, "The Theory of Environmental Policy", Cambridge University Press, 2nd edition, (1988).

⁸ N. Ruiz et A. Trannoy, Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation, *Economie et Statistique*, 413, 21-46 (2008).

dioxyde de carbone (CO₂) qui assure 10% des recettes fiscales totales, Wier *et alii* [2005]⁹ montrent que cette taxe a bien des effets régressifs, encore plus importants dès lors que l'on tient compte également du report sur les ménages de la taxe portant sur les entreprises. En outre les modes de recyclage du rendement des taxes environnementales habituellement utilisés peuvent encore accentuer leurs propriétés régressives (Metcalf [1999]¹⁰). Cette question est évidemment cruciale dans la mesure où l'acceptabilité d'une politique fiscale de lutte contre l'effet de serre ou contre d'autres types de pollution serait remise en cause de façon drastique s'il était prouvé qu'elle ne peut qu'aggraver les inégalités.

Parallèlement, ces dernières années ont vu naître plusieurs travaux empiriques de diverses disciplines (sciences du vivant, médecine...) qui mettent en lumière des liens étroits entre l'accroissement des émissions de polluants et la dégradation de la santé des individus. Parmi les bénéfices des politiques environnementales, il semble dorénavant important de prendre en considération les liens entre pollution et productivité des travailleurs, et plus particulièrement d'étudier les inégalités sociales de santé liées à la dégradation de l'environnement et d'analyser leurs conséquences macroéconomiques. Bien que la plupart des études empiriques portant sur la répartition des bénéfices des politiques environnementales entre classes d'agents sont anciennes et peu détaillées (Christiansen et Tietenberg [1985]¹¹, Harrison [1994]¹², Peskins [1978]¹³), ce point est devenu une préoccupation actuelle de politique économique et environnementale. Ainsi, l'objectif principal du deuxième Plan national santé-environnement (2009-2013) est la réduction des inégalités environnementales, en particulier les inégalités dans les moyens d'action (inégalités sociales). Ce plan a été défini dans la lignée de la Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée en juin 2003, en intégrant certains engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Or, si divers travaux ont déjà été engagés dans ce sens, l'influence des expositions environnementales sur les inégalités sociales de santé reste un domaine encore peu exploré. Les résultats de ces études devraient contribuer à mieux cerner les bénéfices nets des politiques environnementales et viendraient vraisemblablement contrecarrer l'argument inégalitaire contre la taxe environnementale.

Est-il ainsi possible de mettre en œuvre une politique fiscale environnementale qui ne détériore le bien-être d'aucune catégorie d'agents ? Par rapport à la littérature standard sur le double dividende qui étudie la poursuite simultanée de deux objectifs – l'amélioration de la qualité de l'environnement par l'instauration ou l'augmentation d'une taxe environnementale (premier dividende) et l'augmentation du bien-être social grâce à la diminution des distorsions provoquées par le reste du système fiscal (second dividende) – il semble dorénavant important de prendre en considération un troisième objectif, celui de la non-aggravation des inégalités, voire de la lutte contre les inégalités.

⁹ M. Wier, K. Birr-Pedersen, H.K. Jacobsen et J. Klok, Are CO₂ taxes regressive? Evidence from the Danish experience, *Ecological Economics*, 52, 239-251 (2005).

¹⁰ G.E. Metcalf, A Distributional Analysis of Green Tax Reforms, *National Tax Journal*, 52 (4), 655-682 (1999).

¹¹ G.B. Christiansen et T.H. Tietenberg, "Distributional and Macroeconomic Aspects of Environmental Policy", in A. Kneese et J. Sweeney, eds. "Handbook of Natural Resource and Energy Economics", Amsterdam, (1985).

¹² D. Jr. Harrison, The Distributive Effects of Economic Instruments for Environmental Policy, Paris, OECD, (1994).

¹³ H. Peskins, "Environmental Policy and the Distribution of Benefits and Costs", in R. Portney, ed. "Current Issues in U.S. Environmental Policy", J. Hopkins University Press for Resources for the Future, (1978).

Deux articles intègrent ces points de vue. Le premier (Hourcade *et al.* [2009]¹⁴) est un travail empirique. Il évalue, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable statique (Imaclim-S), les conséquences macroéconomiques en France de la mise en place d'une fiscalité carbone (dont le taux de taxe varie de 40 à 200€/t CO₂) compensée par divers modes de recyclage des recettes, dont la baisse de charge sur le travail et la redistribution uniforme aux ménages. Les principales conclusions concernent l'évolution de la qualité de l'environnement et les impacts redistributifs. Le mode de recyclage ne joue que faiblement sur la qualité de l'environnement (premier dividende). En revanche, la compensation par la baisse des charges portant sur les salaires et la redistribution uniforme aux ménages ont des conséquences opposées s'agissant des résultats macroéconomiques et de la distribution des revenus. La baisse de charges sur le travail permet un gain macroéconomique maximum mais présente un caractère régressif très fort. À l'inverse, la distribution uniforme forfaitaire du produit fiscal a un impact fortement progressif. Ces résultats sont conformes à ceux sur le double dividende : aucun gain en efficacité ne peut être attendu d'une redistribution forfaitaire au contraire du recyclage du rendement de la taxe par la baisse de taux de taxes distordantes. Se trouve ainsi remis en lumière l'arbitrage incontournable entre équité (contrôle des impacts distributifs) et efficacité (gains macroéconomiques). Le second travail est théorique (Chiroleu-Assouline et Fodha [2011]¹⁵) ; il cherche à concilier les objectifs de double dividende avec les critères d'équité. Il permet d'aller au-delà des résultats usuels de cette littérature où le second dividende ne peut être atteint qu'au détriment d'un groupe d'agents qui doit supporter la charge de la taxe. Ce travail, en prenant en considération les propriétés d'hétérogénéité longitudinale et transversale des agents, introduit un critère d'unanimité (la Pareto-amélioration) pour la mise en œuvre de la mesure fiscale. La puissance publique poursuit ainsi trois objectifs : la qualité de l'environnement, l'efficacité économique (i.e. le gain macroéconomique) et la Pareto-amélioration. Cet objectif triple nécessite donc trois instruments : la taxe environnementale, la taxe sur les salaires et l'indice de progressivité fiscale. Les auteurs montrent alors que les propriétés redistributives de la fiscalité sur les salaires sont un outil de correction des distorsions sociales induites par la politique fiscale environnementale. Cette dernière consiste ainsi en la mise en place d'une fiscalité carbone dont les recettes sont recyclées par une baisse non linéaire de l'impôt sur le revenu. Ce mode de recyclage repose sur une combinaison fine entre la variation du taux d'imposition de la première tranche de l'impôt sur le revenu (ce qui bénéficie à tous les agents¹⁶) et une hausse du taux des tranches supérieures (dont le coût sera supporté par les hauts revenus). Ce dernier mécanisme permet de compenser le caractère régressif de la fiscalité carbone.

La controverse sur les taxes environnementales n'est apparemment toujours pas close en France. Sous la pression de la crise économique, le débat s'est élargi à l'ensemble du système fiscal, de la dette publique et du financement des pensions de retraite. Or si l'on considère conjointement les coûts de long terme impliqués par le vieillissement de la population française et les bénéfices potentiels d'une régulation environnementale plus exigeante, il semble particulièrement pertinent de promouvoir une réforme ambitieuse de la fiscalité

¹⁴ J.C. Hourcade, F. Gherzi et E. Combet, « Taxe carbone, une mesure socialement régressive ? Vrais problèmes et faux débats », Document de travail, CIREN n°12, (2009).

¹⁵ M. Chiroleu-Assouline et M. Fodha, "Environmental Tax and the Distribution of Income Among Heterogeneous Workers", *Annales d'Economie et de Statistique*, 103-104, pages 71-92, (2011).

¹⁶ Pour les ménages non assujettis à l'impôt, la baisse du taux de base correspond à une subvention.

englobant aussi bien la fiscalité environnementale que l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et le financement des retraites.

Des marges de manœuvre dans ce sens existent pour quasiment tous les pays européens, mais une réforme fiscale ne peut guère être envisagée au niveau de l'Union européenne puisque le consensus serait indispensable à toute prise de décision de nature fiscale. En revanche un verdissement prononcé de la fiscalité permettrait une réforme beaucoup plus profonde du système fiscal français en contribuant à offrir l'opportunité de traiter simultanément des problèmes qui se posent aux décideurs politiques de façon récurrente : équité et progressivité du système fiscal, réduction du poids des prélèvements sociaux, financement des retraites et résorption de la dette. La mise en place d'une taxe carbone, indispensable pour infléchir les comportements et inciter à la sobriété énergétique, peut en outre constituer un levier d'action utile pour refondre en profondeur le système fiscal français. Loin de représenter une charge supplémentaire pour tous les contribuables, voire insupportable pour certains, la taxe carbone pourrait, par le biais du recyclage ciblé de ses recettes fiscales, créer des marges de manœuvre pour introduire, de façon paradoxale, davantage d'équité fiscale.

Les entreprises entre les marchés et la régulation

Claude Bébéar^{1,2}

1° L'entreprise

- A) L'entreprise est un ensemble comprenant
les clients et les *stockholders*,
les collaborateurs y compris les dirigeants,
les actionnaires qui sont les propriétaires et qui interviennent sur le marché (création de valeur)
- B) Si l'on veut que l'entreprise soit pérenne, il faut travailler dans le moyen et le long terme
- C) Les ennemis du marché sont le court-termisme et la spéculation. Ceci est vrai même pour les sociétés non cotées à cause de l'impact sur le comportement des banques.

2° La dictature des marchés

Être coté, est-ce un rêve ? C'est un vrai besoin ... mais qui coûte !
Les marchés sont totalement inefficients et aveugles ; ils sont très influencés par l'environnement médiatique. Par exemple, le fait que l'industrie du Michigan soit au bord du précipice, se ressent sur les marchés en France.

Les causes sont multiples :

- A) L'instantanéité des informations (BFM) est une plaie ; les demandes de la presse constituent une pression
- B) les analystes financiers, ne servent à rien et peuvent en outre nous induire en erreur. Dans l'assurance, quand nous essayions de nous implanter aux USA, les analystes ont tenté de nous décourager en prétendant que les assurances sur la vie étaient du passé. Deux ans après, nous avons réussi notre implantation, les mêmes nous dirent : c'est génial, c'est une excellente opération !
- C) les agences de notation : il faut qu'elles disparaissent
- D) les sociétés anonymes n'ont pas d'effet incitatif : c'est comme s'il n'y avait pas de propriétaires. Avant, les propriétaires considéraient que c'était « leur » entreprise. Avec les sociétés anonymes, cette notion disparaît et avec elle la fidélité à l'entreprise.
- E) une nouvelle race de propriétaires : les investisseurs qui sont court-termistes et les sous-jacents (les entreprises)
- F) le court-termisme des marchés : la nécessité de produire des résultats trimestriels est une aberration ; elle traduit l'obsession du court terme : confère Alfred Rappaport³. Le compte

¹ Notes prises au cours de la conférence par MM

² Claude Bébéar : Directeur des « Anciennes mutuelles à Axa. Plus récemment C Bébéar a créé et préside l'Institut du Mécénat de Solidarité ainsi que l'Institut Montaigne : Institut de réflexion politique indépendant.

annuel est déjà trop court. Pour l'assurance et la réassurance, l'horizon raisonnable est de 10 ans. Dans le contexte du rapport trimestriel, on est amené à truquer les comptes en pratiquant ce qu'on appelle le « lissage ».

G) les théories des marchés efficients par opposition au paradigme de la « main invisible » d'Adam Smith⁴, 1723 – 1790 : « l'activité de l'individu pour son propre compte contribue à la richesse et au bien-être de tous ». Voyez aussi le modèle des *share holder values* qui implique que la mesure ultime de la réussite d'une entreprise est celle qui évalue l'enrichissement des actionnaires. Ce modèle est devenu populaire dans les années 1980, et est particulièrement associé avec l'ancien PDG de *General Electric* de 1981 à 2001, Jack Welch.

H) la technologie des marchés : le « *flash trading* » ou « transaction à haute fréquence » ; les ventes à découvert ; les produits sophistiqués ; la titrisation ; les nouvelles « *junk bonds* » ; cf. les « *subprimes* » ; tout ceci conduit à de l'opacité.

I) le triomphe de la spéculation : Savigny et d'autres financiers ont inventé de systèmes complexes qui ne reposent sur aucune structure économique significative un certain nombre de grandes compagnies ont refusé la notation : Coca-Cola, Porsche, Axa ...

J) la soumission des dirigeants au court terme

...

et pourtant les marchés sont inefficients et faux ; la concurrence n'est pas parfaite malgré les 20 banques d'investissement ; le prix de l'argent en relation avec la banque centrale est faux.

3^o la contrainte des réglementations

La comptabilité est un art faux ;

La juste valeur de l'entreprise d'une part n'est pas en rapport avec sa valeur en bourse d'autre part : cela dépend de l'environnement économique : Axa, il y a 10 ans, avait 24 % d'actions, aujourd'hui elle n'en a plus que 3 % .

Depuis la dernière guerre, diverses innovations sont apparues :

IASB (International Accounting Standards Boards : bureau international des normes comptables) : comptables non praticiens

ABC : fin 80 ; GAAP (General Accepted Accounting principles : plan comptable général) ; comptabilité

March to market

Comité de Bâle 2 et comité de Bâle 3 : le Bâle 3 implique une augmentation des fonds propres des banques.

Le *Solvancy 2* (solvabilité 2) : réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance.

Ces décisions jouent contre l'économie : entreprises systémiques par opposition à la juste valeur.

L'Europe avec ses directives nombreuses et contradictoires : les praticiens eux-mêmes sont perdus.

³ Alfred Rappaport est le «*Leonard Spacek Professor*» Emeritus à *Northwestern University's J. L. Kellogg Graduate School of Management*. Il est l'auteur d'un manuel d'économie classique : [*Creating Shareholder Value: A Guide for Managers and Investors*](#), et co-auteur avec Michael Mauboussin de *Expectations Investing*.

⁴ Adam Smith, 1723 – 1790. Auteur de : « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : l'activité de l'individu pour son propre compte contribue à la richesse et au bien-être de tous : c'est le paradigme de la main invisible.

4^o que faire ? Quelles contraintes ? Quelle liberté ? Que promettre ? Qu'interdire ?

Deux propositions fondamentales doivent être prises en compte :

* Tout ce qui ne favorise pas l'économie doit être questionné ou supprimé ou strictement contrôlé

* la spéculation qui est l'ennemi de l'économie (court-termisme) doit être jugulée.

alors

A) il faut récompenser les investisseurs à long terme : par exemple, en leur donnant des votes multiples, en leur octroyant des dividendes multiples, en développant une fiscalité favorable ; les votes devraient dépendre de la durée de rétention de l'action, les dividendes devraient augmenter avec la fidélité.

B) il faut défavoriser ou décourager les investisseurs à court terme, en particulier *via* la fiscalité

C) il faut drainer l'épargne longue vers l'entreprise en utilisant la fiscalité et la réglementation

D) il faut développer l'actionnariat populaire par des produits non spéculatifs : par exemple, par des obligations convertibles, des produits hybrides, des actions préférentielles, des emprunts ... des actions non votantes.

E) il faut corriger les effets pervers de certains systèmes de rémunération

F) il faut reformer les réglementations et la comptabilité sans essayer d'avoir un système mondial, ce qui ne se fera jamais (et ... « je parle par expérience »)

* il faut sortir les agences de notation des réglementations

* il faut réglementer le *flash trading*, les ventes à découvert et tout ce qui permet de manipuler le marché

* il faut juguler l'imagination financière, par exemple les CDS (*credit default swap* : couverture de défaillance) ; les titrisations

G) il faut lutter contre l'obsession du court terme (pour les CEO)

H) il est urgent de former des régulateurs et des « gendarmes » : il faut intégrer le fait que les marchés sont globaux (il y a 27 systèmes de régulation)

I) attention aux banques centrales

J) il est absolument indispensable d'avoir une stabilité fiscale et réglementaire

K) il faut des dirigeants courageux et raisonnables etc.

Économie et transition énergétique

Anne Lauvergeon^{1,2}

En France, nous sommes très bons pour l'énergie, cependant, l'énergie aujourd'hui est un problème urgent et il est nécessaire de s'en occuper

1 - Quelques éléments historiques

Il est bon de faire le point et de se poser des questions fondamentales : d'où venons-nous ? où allons-nous ?

Dans un premier temps je voudrais souligner l'existence de plusieurs révolutions

a) La première que j'appellerai l'évolution « zéro » remonte à l'époque de l'homme préhistorique. Il s'agit de la domestication du feu. C'est une véritable révolution car cela a entraîné un changement considérable pour l'environnement. À partir de là, il a été possible de se chauffer, de s'éclairer, d'effrayer les bêtes féroces, de rester dans les grottes, etc.

b) Vint ensuite la première révolution énergétique au tournant du 18^e et du 19^e siècle et pendant le 19^e siècle : cette révolution énergétique est fondée sur une révolution technologique ; révolution française avec un Blésois : Denis Papin qui invente la machine à vapeur. Le deuxième aspect est l'exploitation industrielle du charbon. Ces deux éléments ont induit la première révolution industrielle et avec elle, tout une série d'événements : le développement du capitalisme, le développement des grandes villes, le développement des industries, le développement du syndicalisme et l'élaboration du marxisme, etc.

c) la deuxième révolution énergétique est apparue au tournant du 19^e vers le 20^e siècle avec la découverte de nouvelles matières premières à savoir les hydrocarbures. À cette époque deux inventions ont été la base de l'une des plus belles révolutions que nous connaissons

1° l'électricité et la capacité de la produire un peu partout : cette électricité est fondamentale puisque elle permet aux usines de travailler, elle permet de nous éclairer, elle permet d'alimenter le téléphone portable, les micro-ordinateurs, la sonorisation, etc.

¹ Membre d'honneur de l'Académie, ex-Président-directeur général du Groupe Areva.

² Notes prises au cours de la conférence par MM

2° le moteur à explosion qui a induit une série d'applications remarquables avec les échanges nationaux et internationaux, avec la mondialisation, avec le transport par voie de terre ou par voie aérienne, etc.

d) la troisième révolution est celle du 21^e siècle, celle que nous vivons actuellement

1° le prix des hydrocarbures a été récemment multiplié par 10 : il y a 10 ans, le baril valait sept ou huit dollars, aujourd'hui il vaut plus de 80 \$

2° la démographie est un élément important : en 1900 ? nous étions 1 milliard sur terre , en 2013 nous sommes 7 milliards et en 2050, nous serons 9 milliards.

3° le changement de statut des pays en développement que nous appelons aujourd'hui les pays émergents. La population de ces pays croît rapidement et leur consommation est de plus en plus importante. Ils ont donc besoin de plus en plus d'énergie : par exemple, un habitant de l'Inde consomme 20 fois moins que celui des USA ... mais cela va augmenter très rapidement. Donc la consommation en énergie au niveau planétaire va augmenter de façon considérable.

4° un autre élément important est une transformation des pays producteurs : de 1970 à 2005, les pays producteurs étaient peu gourmands mais depuis 2005 ils sont devenus aussi consommateurs et ils consomment de plus en plus

5° autre modification importante : certains pays tels que les USA qui étaient essentiellement consommateurs sont devenus aujourd'hui, avec eux le gaz de schiste des pays exportateurs.

6° il faut enfin parler des changements climatiques avec des conséquences potentiellement ravageuses : en ce qui concerne l'agriculture, en ce qui concerne les intempéries avec des orages plus violents, avec des modifications des moussons etc. et avec des impacts sur les modes de vie. En particulier les modifications envisageables sur les écosystèmes.

2 - Le bilan actuel

Avant on utilisait essentiellement de l'énergie fossile, cet état de fait est remis en cause : parce que les hydrocarbures sont de plus en plus chers, parce qu'il y a de plus en plus de consommateurs, à cause des changements climatiques.

Aujourd'hui deux milliards d'humains n'ont pas accès à l'électricité ; dans ces pays-là l'espérance de vie est inférieure à 35 ans. Aujourd'hui, le monde est coupé en deux : ceux qui ont accès à l'énergie et ceux qui n'y ont pas accès. Mais dans l'avenir, il faut s'organiser pour que tout le monde puisse avoir accès à l'énergie

Les experts estiment qu'en 2050 nous aurons besoin de deux fois plus d'énergie qu'aujourd'hui mais il faudrait qu'on libère deux fois moins de gaz carbonique de CO₂. Donc, il faudrait qu'on arrive à une énergie avec quatre fois moins de CO₂ par unité d'énergie produite

Comment peut-on obtenir une telle augmentation d'énergie avec une telle diminution de CO₂ ? Il y a plusieurs pistes possibles : **une augmentation de l'efficacité énergétique**. De nouvelles énergies peuvent être développées mais il est aussi possible de modifier la conception des éléments consommateurs d'énergie :

par exemple en construisant des maisons intelligentes qui ne soient pas consommatrices d'énergie : **La sobriété énergétique**. Il est vrai que les Français détestent cette notion de sobriété mais il faudrait changer les comportements : la chasse au gaspillage : par exemple, éteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle, n'allumer la lumière qu'à bon escient, n'utiliser le chauffage que modérément, favoriser le covoiturage, etc.

Il est indispensable de prévoir des énergies supplémentaires car on pourra faire toutes les économies que l'on voudra cela ne sera pas suffisant.

3 -Les énergies renouvelables

Comment faire pour produire plus d'énergie sans libérer plus de CO₂? Il y a effectivement deux types d'énergie qui répondent à ce cahier des charges : les énergies renouvelables et le nucléaire : Ces deux énergies sont parfaitement complémentaires (et c'est ce que j'ai développé avec Areva).

Il y a deux types d'énergies renouvelables

** les énergies non intermittentes : les hydrauliques et la biomasse

** les renouvelables intermittentes : le solaire et l'éolien. Pour le solaire il est évident que l'énergie est intermittente ; pour le vent, sur terre les éoliennes peuvent fournir de l'énergie pendant 25 % du temps, sur mer entre 30 et 35 %. L'un des problèmes majeurs à propos de la production d'électricité est que l'on ne sait pas la stocker à bon marché. Si le génial Thomas Edison nous a permis de nous éclairer avec les lampes à incandescence, depuis l'électricité a révolutionné notre façon de vivre mais il y a cette limitation jusqu'à présent incontournable qui est l'absence de stockage bon marché de l'électricité. Les énergies non intermittentes qui font parti du mixte renouvelables ont leur intérêt mais aussi évidemment leur limite.

Au Brésil, les barrages sur l'Amazonie produisent une grande quantité d'électricité ce qui est très intéressant : c'est une énergie non intermittente sauf si l'on est dans une année de sécheresse exceptionnelle. Un autre aspect est le fait que ces barrages ont provoqué des bouleversements écologiques et environnementaux qui sont décriés. Au Danemark, les éoliennes produisent 17 % de l'énergie électrique cependant, quand il n'y a pas de vent : ce sont les centrales au fioul qui pallient cette absence d'énergie ; ainsi les consommateurs danois produisent sept fois plus de CO₂ que les consommateurs français.

4 - Le nucléaire

En ce qui concerne le nucléaire, l'investissement initial est important mais l'avantage est que c'est une énergie non intermittente. Cependant il n'est pas envisageable de vendre des centrales nucléaires à des pays qui ne sont pas stables. Les centrales nucléaires ne sont pas faites pour des pays tels que la Libye ; les centrales nucléaires sont réservées aux pays démocratiques stables, rationnels, donc aux pays développés ayant une organisation sophistiquée, avec un gendarme capable d'arrêter un réacteur s'il y a un problème grave : donc le nucléaire est réservé à une minorité de pays.

5- Le réchauffement climatique.

À propos du changement climatique, la bonne nouvelle est que la plupart des pays pauvres soit environ 120 pays consomment peu d'énergie (1 %). Les grands consommateurs sont les pays riches c'est-à-dire les pays de l'OCDE et les pays du Moyen-Orient et les BRICS : Brésil, Russie, Inde Chine et Afrique du Sud.

Actuellement, il y a un problème qui bloque le progrès : c'est que les Nations Unies concernent l'ensemble des pays, tous les pays ! Hors les pays pauvres, les pays en voie de développement où les pays émergents comme le Bangladesh, la Sierra Leone, etc. ne sont pas du tout responsables de l'augmentation du réchauffement climatique. Un autre problème est que chaque pays a sa propre politique énergétique : en Europe nous sommes 27 : il y a 27 politiques différentes. Aux USA, la politique est fondamentalement une politique fondée sur les besoins énergétiques (rappelez-vous le problème de l'Irak).

6- Quelques commentaires concernant les pays européens.

L'Europe s'est construite sur des bases énergétiques. Rappelons les étapes principales : en 1953, la CECA ou « communauté européenne du charbon et de l'acier » était le premier pas ; en 1957, le nucléaire civil a été introduit. Mais depuis, la politique énergétique européenne a été développée pays par pays.

Plus récemment, a été mis sur pied un accord appelé : les trois fois un : En 1991, il a été décidé

1° de diminuer de 20 % l'énergie consommée

2° de diminuer de 20 % le CO₂ produit

3° d'augmenter à 20 % les énergies renouvelables.

En 2013, à sept ans du but, où en est-on ? Depuis 1991, nous n'avons diminué la production de CO₂ que de 3,5 %.

7 - Les problèmes énergétiques aujourd'hui

Ce que nous souhaitons particulièrement, c'est que

1° l'énergie soit disponible que ce soit l'électricité ou les carburants, etc. : nous ne supportons pas de l'indisponibilité de l'énergie

2° le développement d'une compétitivité environnementale : faible production de CO₂, faible production de particules fines (liées au gasoil), etc. ; tout ceci afin de ne pas compromettre l'environnement

3° la compétitivité énergétique : l'énergie est un élément clé, c'est un élément fondamental pour les industries, pour les services, etc. : Il faut de l'énergie pour vendre, pour s'organiser, pour produire ... d'où la nécessité d'une compétitivité collective qui inclut les salaires, les charges sociales, les retraites, etc. mais aussi l'énergie. Il est vrai que si nous comparons notre compétitivité par rapport à celle de la Chine : les salaires, les retraites et les charges sociales rendent la tâche extrêmement difficile.

4° nous exigeons une stabilité. Nous sommes effrayés d'éventuels conflits au Moyen-Orient, par exemple.

5° la structure de notre société a évolué sur une base de carburant bon marché. C'est ainsi que les villes ont été conçues avec des banlieues éloignées dans la mesure où l'énergie pour aller d'un point à l'autre était bon marché. Aujourd'hui, l'énergie est très chère, il faut repenser la façon dont nous vivons.

8 – En guise de conclusion

L'énergie est un sujet trop important pour la laisser aux mains des spécialistes, c'est-à-dire pour laisser à un petit cénacle le soin de décider à notre place. Au contraire il est indispensable que le plus grand nombre de personnes soit impliqué dans la réflexion et dans la prise de décisions.

Dans notre société, l'emploi, la situation internationale, l'éducation nationale sont des thèmes prioritaires ; l'énergie n'en fait pas partie. Depuis six mois, il y a une concertation qui est bien engagée et qui appelle chacun à jouer son rôle.

Il faut rappeler cependant que, du point de vue de l'énergie, les réflexions doivent impérativement concerner des décisions à long terme : un barrage à une durée de vie de 100 ans ; une centrale nucléaire de 60 ans ; une éolienne de 30 ans. Il ne s'agit donc pas de prendre des décisions valables pour un quinquennat ou deux.

Il faut rechercher de **réels consensus fondés sur l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique.**

Aujourd'hui il y a deux interrogations majeures :

** l'une concerne le gaz de schiste : faut-il en chercher ? Par quelles méthodes ? Sous quelles conditions ?

** la deuxième interrogation est celle concernant les centrales nucléaires : sur les 58 réacteurs combien faut-il en arrêter : un tiers ? plus ? moins ? et à quelle date ?

Économie et matières premières minérales¹

Jacques Varet²

Résumé

Nous retiendrons l'hypothèse de travail, sur laquelle nous apporterons les illustrations nécessaires, selon laquelle l'essor tout à fait exceptionnel de l'humanité, tant au plan démographique qu'économique au sens le plus général, depuis bientôt 2 siècles, tient pour l'essentiel à l'exploitation des ressources minérales. Parmi celles-ci, les ressources énergétiques – charbon, pétrole et gaz – ont joué un rôle déterminant, et continuent à assurer cette fonction. Pour autant elles présentent la particularité d'être fossiles, c'est-à-dire liées à une activité biologique passée. Cette spécificité – une vaste entreprise de « déstockage » du carbone atmosphérique jusque-là « minéralisé » dans la lithosphère – détermine aussi leurs limites. Cantonnées dans la partie superficielle de la lithosphère, la mise en place et la préservation de tels gisements résultent de la conjugaison de phénomènes géologiques bien spécifiques.

Malgré les progrès des sciences et des technologies, on atteint aujourd'hui, du fait de la croissance de la demande, les limites physiques dans les possibilités d'exploiter ces ressources, notamment pétrolières et gazières. Le charbon offre des perspectives un peu plus vastes. Les « crises » actuelles trouvent certainement aussi leurs origines – certes liées aussi et avant tout à la très mauvaise gestion des finances mondiales ! – dans la limitation de ces ressources atteinte aujourd'hui. D'autant que viennent s'ajouter deux particularités :

- L'impact climatique de leur combustion : le rejet dans l'atmosphère des composés carbonés jusque-là stockés dans l'enveloppe solide de la terre entraîne des perturbations climatiques majeures, dont on a pu mesurer les effets sur l'évolution de la biodiversité au cours des aires géologiques³.
- Ce sont les seules ressources minérales dont l'usage (du moins l'usage énergétique) équivaut à une destruction⁴, ce qui interdit toute perspective de recyclage, à la différence des métaux ou des autres ressources issues du sous-sol (minéraux industriels et matériaux de construction).

Les difficultés rencontrées dans les négociations internationales – comme l'application de la Convention des Nations Unies sur le Climat et du protocole de Kyoto

¹ lue par Gaston Soulier, membre titulaire de l'Académie

² SARL Géo2D (*ressources géologiques pour le développement durable*), membre correspondant de l'Académie.

³ Evolution souvent dramatique, avec disparition massive d'espèces, ce qui constitue -sans qu'on en connaisse toujours l'origine- le marqueur des changements d'aires géologiques.

⁴ D'autres usages, comme la fabrication des matières plastiques, constituent des applications plus durables (d'autant plus qu'il s'agit de matériaux souvent non biodégradables), et de ce fait recyclables.

– montrent bien que nous ne sommes pas parvenus au niveau de maturité nécessaire, en termes de gouvernance, pour assurer correctement la résolution de ces problèmes, et en définitive une gestion correcte de la planète.

Le cas des autres substances minérales est sans doute un peu moins complexe, et moins « tendu », dans la mesure où les limitations physiques sont moins fortes, du fait d'une abondance généralement mieux répartie dans toute l'épaisseur de la lithosphère, mais aussi du fait des possibilités de recyclage. L'anthroposphère recèle un gisement éventuellement accessible à moindre coût. Même si certains éléments sont rares, et que les meilleurs gisements actuellement découverts sont réduits à quelques pays ou régions, les limites ne sont pas tant géologiques qu'humaines. Les capacités minières mondiales se sont concentrées dans quelques entreprises gigantesques de dimensions mondiales, par rachats successifs des divers exploitants, entraînant une réduction des travaux d'exploration géologique et minière – et plus généralement des recherches minéralurgiques et métallurgiques – au cours des vingt années (1986-2006).

Un scénario qui s'est déroulé dans une ambiance de cours très bas, découlant eux-mêmes de découvertes exceptionnelles effectuées années 1970 (du fait des avancées obtenues grâce aux guides de la tectonique globale et des avancées technologiques notamment géophysiques). Pour autant, la prise de conscience récente par les entreprises des risques de tensions – et les emballements réels observés sur certaines substances – ont attiré l'attention des politiques – notamment européennes bien absentes au cours des dernières décennies – sur la nécessité de se doter d'instruments de régulation concernant les substances minérales stratégiques... Qu'elles soient nécessaires à l'électronique, à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables, au stockage (batteries p.ex.) et plus généralement à la transition écologique. La « révolution verte » ne se fera pas en effet sans recourir à des matières premières minérales, toujours plus diversifiées.

En conclusion, nous chercherons à identifier des pistes visant à assurer une meilleure gestion des ressources minérales de la planète, ce qui passera par une meilleure prise en compte de leurs caractéristiques spécifiques par les politiques, l'économie, et les acteurs concernés, notamment les entreprises et les organisations citoyennes, car il s'agit d'un enjeu crucial pour le développement, à la fois local et planétaire.

Introduction

Dans ce colloque organisé par l'Académie d'Orléans et consacré aux défis économiques du 21^{ème} siècle, il nous a semblé utile d'apporter la voix d'une discipline quelque peu éloignée des sciences humaines et sociales et de l'économie, la géologie ou comme on le dit depuis peu - tant elle s'est au fil du temps diversifiée en un grand nombre de spécialités - : « les géosciences ». En outre, Orléans hébergeant depuis un demi-siècle l'établissement public national spécialisé dans ce domaine, il nous fallait faire l'effort de montrer en quoi notre sous-sol apporte sa pierre à l'économie, et plus spécifiquement comment ces quelques dernières années de développement accéléré sont riches d'enseignement et nous amènent à porter un nouveau regard sur la contribution que pourrait apporter une vision géologique à l'économie future de l'humanité. Compte tenu du temps imparti, et afin d'éviter une approche par trop philosophique, nous concentrerons notre propos sur une composante limitée des géosciences et de leurs

applications : les ressources minérales. C'est déjà en soi un sujet suffisamment complexe pour que nous tentions de démontrer à la fois son impact majeur sur l'économie et en quoi les pratiques économiques actuelles font peser sur ce domaine des distorsions qui atteignent aujourd'hui une dimension critique, et en définitive que de nouvelles voies devraient pouvoir être explorées. Ce faisant, peut-être pourrions-nous entrevoir en quoi nous pourrions contribuer, par une meilleure gestion – notamment économique – de ces ressources, à une « sortie de crise », ou pour employer un vocabulaire plus politiquement correct aujourd'hui, à la « transition écologique » qui s'impose désormais à l'humanité.

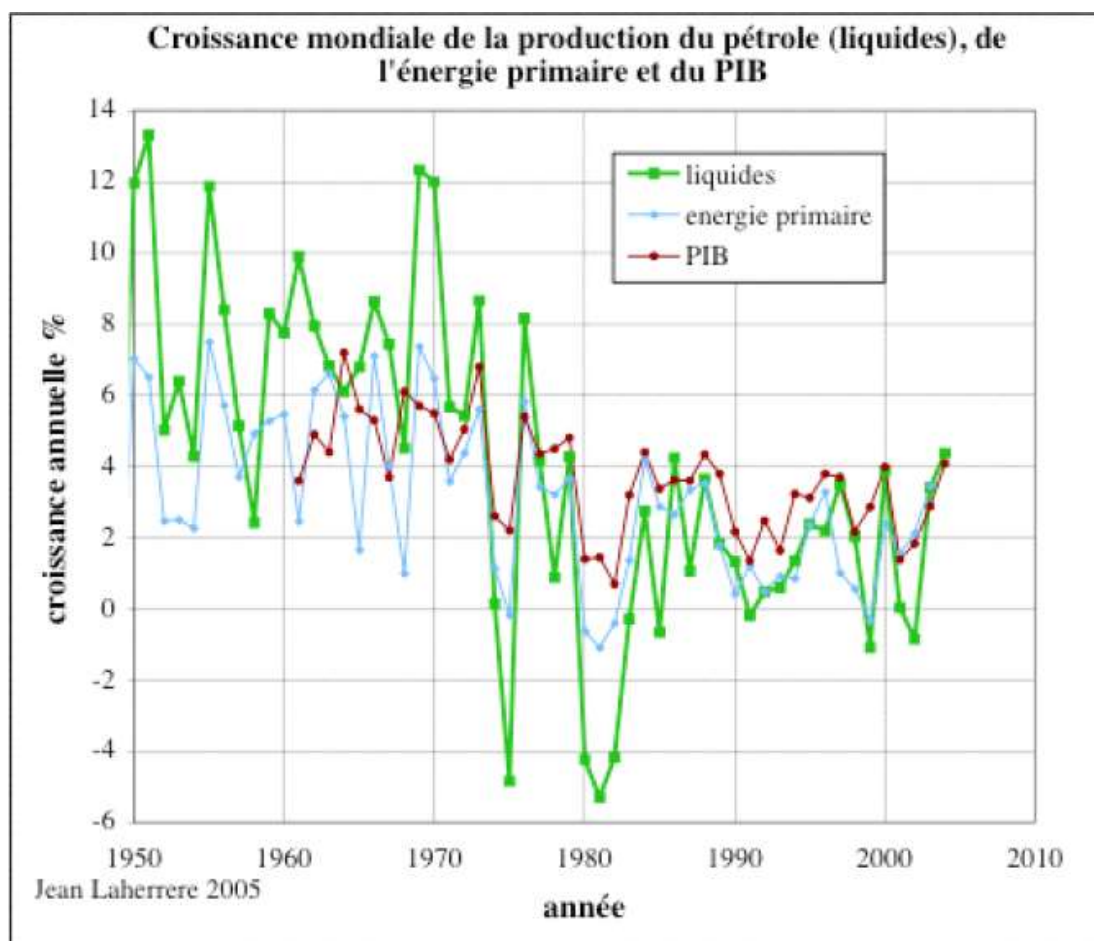


Figure 1 : Relation entre la croissance du PIB et celle de la production de pétrole au niveau mondial sur une cinquantaine d'années (Source : J.Laherrere, ASPO France, 2005)

Les ressources minérales comme carburant de la croissance économique

Il ne fait pas de doute que l'exploitation et la valorisation énergétique des énergies fossiles, le charbon puis le pétrole et le gaz ont joué un rôle déterminant dans la croissance économique au cours du siècle dernier (Figure 1). L'énergie jouant un rôle majeur dans l'essor de la production industrielle, des transports, de l'agriculture et de la qualité de l'habitat, on a même été amené à considérer que la croissance de la

consommation d'électricité pouvait être directement corrélée à celle du PIB⁵. Ce n'est qu'après les premiers chocs pétroliers des années 1970 que l'on a commencé à réaliser qu'il était possible de travailler au « découplage » de la croissance économique et de la consommation énergétique.

De même, la vitalité des économies s'est longtemps mesurée à la maîtrise des productions énergétiques et de minerais métalliques. Ainsi, on l'a bien oublié aujourd'hui du fait d'une approche centrée ces dernières années exclusivement sur le « marché unique », mais la construction européenne a été initiée le 9 mai 1950 (devenu depuis « jour de l'Europe ») par Robert Schuman et fondée pour 50 ans en 1951 par Jean Monnet sur la base de communauté économique du charbon et de l'acier (la CECA). Son objectif était de « soutenir massivement les industries européennes du charbon et de l'acier pour leur permettre de se moderniser... ». On sait que la politique européenne actuelle s'est éloignée de ces objectifs au point de manquer totalement de « vision du monde » en matière de ressources de la planète, et de politique commune dans le domaine de l'énergie et des matières premières minérales.

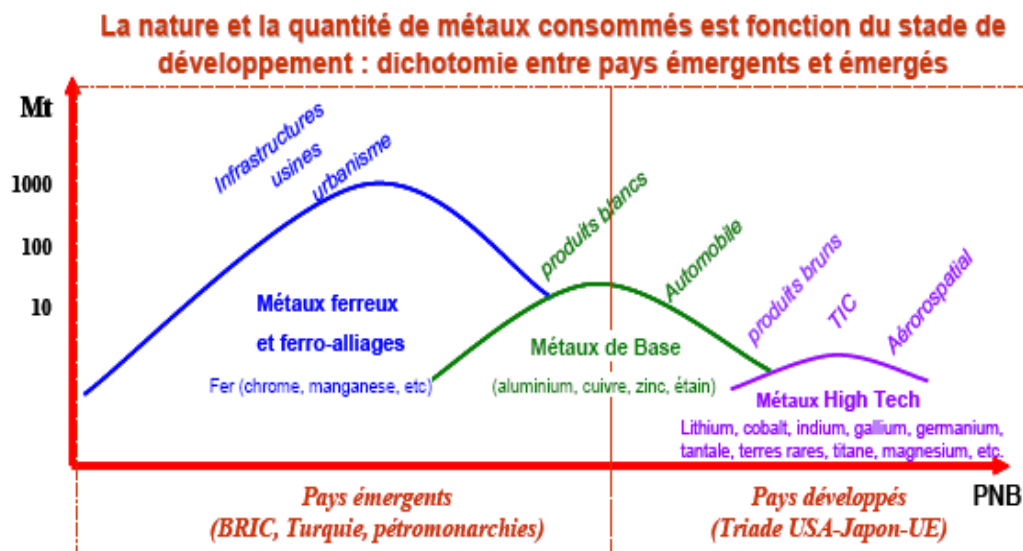


Figure 2 : matières premières minérales métalliques consommées selon de degré de développement des pays (sources BRGM).

Outre l'acier et le charbon, bien d'autres substances minérales ont en fait contribué « massivement » à la croissance économique, tant des pays occidentaux que de l'ex. URSS, avec – outre le pétrole et le gaz – les métaux de base associés aux grandes infrastructures de transport et d'habitat (acier, cuivre, zinc, plomb), suivi des métaux nécessaires à l'automobile et aux « produits blancs », puis aux appareils électroniques et des technologies de l'information et de la communication (Figure 2). Au fil du temps, grâce aux résultats des recherches effectuées sur un nombre croissant d'éléments, la gamme des applications s'est élargie, au point que la quasi-totalité du tableau de Mendeleïev soit aujourd'hui sollicitée, alors qu'une dizaine seulement étaient utilisés dans les années 80', une vingtaine dans les années 90', et une soixantaine au tournant du siècle

⁵ C'est sur la base de cette logique qu'a été conçu et engagé le programme électronucléaire français (de 3 tranches de 1000MW par an)

(Figure 3). Une véritable course mondiale à la maîtrise de planétaire de ces ressources s'est instaurée, d'abord avec la colonisation, puis avec le développement des entreprises multinationales dominantes sur ces marchés (les « 7 sœurs »⁶ pour le pétrole et le gaz, les groupes miniers géants plus récents).

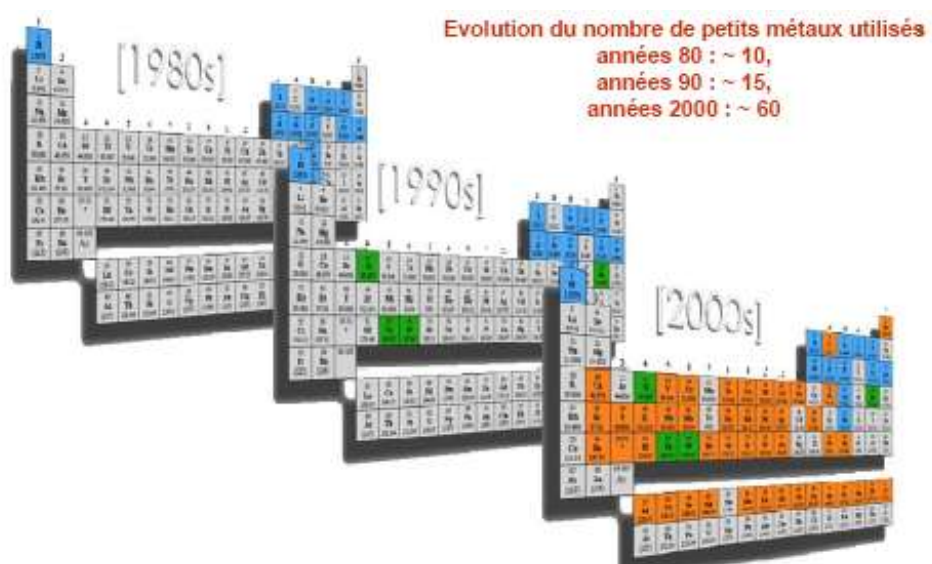


Figure 3 : évolution du nombre de métaux utilisés dans l'industrie au cours des 40 dernières années (sources BRGM)

Après les concentrations observées dans le domaine du pétrole et du gaz, des concentrations analogues se sont développées dans le domaine des mines métalliques ces dernières années. En effet, les progrès des sciences et des technologies géologiques ont permis de développer des approches globales des ressources de la planète (avec notamment la tectonique des plaques, les méthodes d'observations spatiales, les méthodes géophysiques et de forages, les procédés de traitement, notamment les procédés bio-hydro-métallurgiques...) et d'abaisser les coûts de production. Il en a découlé un sentiment d'abondance. Les prix de ces substances restant relativement bas sur une période de plus de 20 ans (Figure 4), les entreprises minières ont préféré assurer leur croissance par rachat d'autres entreprises que par l'engagement de nouveaux travaux d'exploration⁷. Les écoles des mines se sont tournées vers d'autres métiers (le management des entreprises, la banque), et les universités ont déplacé les spécialités des géosciences vers les problématiques environnementales et spatiales. Entre 1986 et 2006, des disciplines comme la métallogénie, la minéralurgie ou même la minéralogie ont progressivement disparu de l'enseignement supérieur français, de même que les recherches dans ces domaines, (J.Varet, 2009).

Cette situation a perduré jusqu'aux années 2004-2006, lorsque le prix des matières premières minérales s'est mis à flamber pour la quasi-totalité des substances. Les compagnies multinationales occidentales ont négligé le fait que la Chine – devenue

⁶ Réduites à 5 : Esso, BP, Shell, Chevron, Mobil à la suite de fusions

⁷ Avec pour résultat que les découvertes minières métalliques n'ont pratiquement plus augmenté.

l'atelier du monde du fait de sa main d'œuvre bon marché – était également parvenue à solliciter la production de son propre sous-sol de manière telle que, avec une croissance à 2 chiffres continue sur plus de 20 ans, devenue importatrice de nombre de substances, elle bouleversait les équilibres antérieurs (J.Varet, 2005), au point de devenir le premier et le principal consommateur mondial de la plupart des métaux (Figure 5).

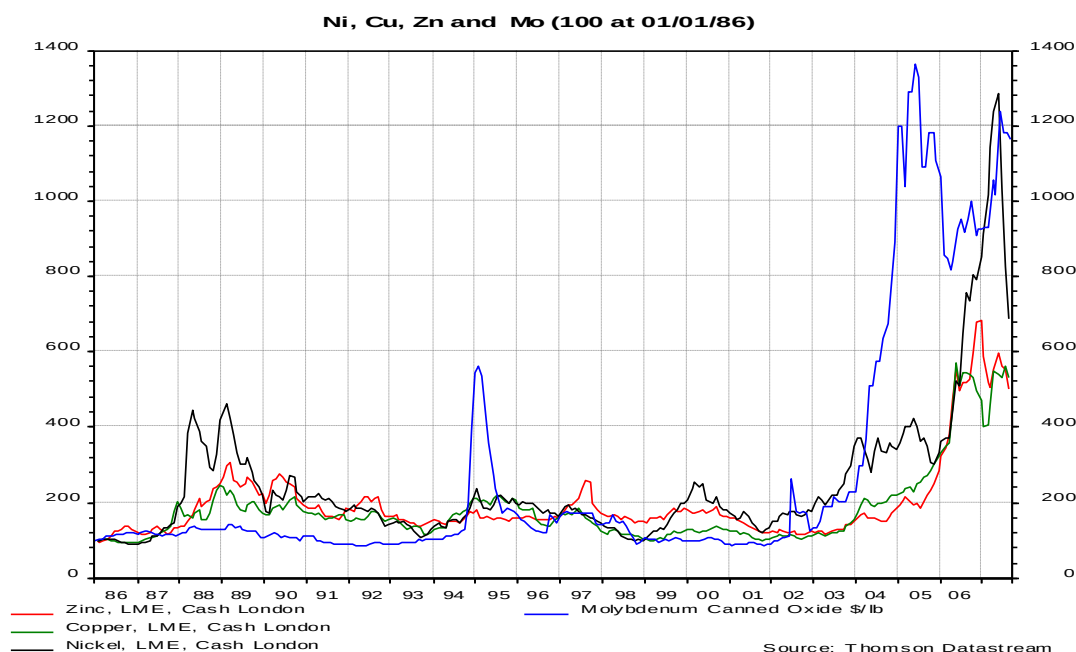


Figure 4 : Evolution des prix sur les marchés mondiaux de quelques-unes matières premières métalliques, sur une période de 20 ans (1986-2006).

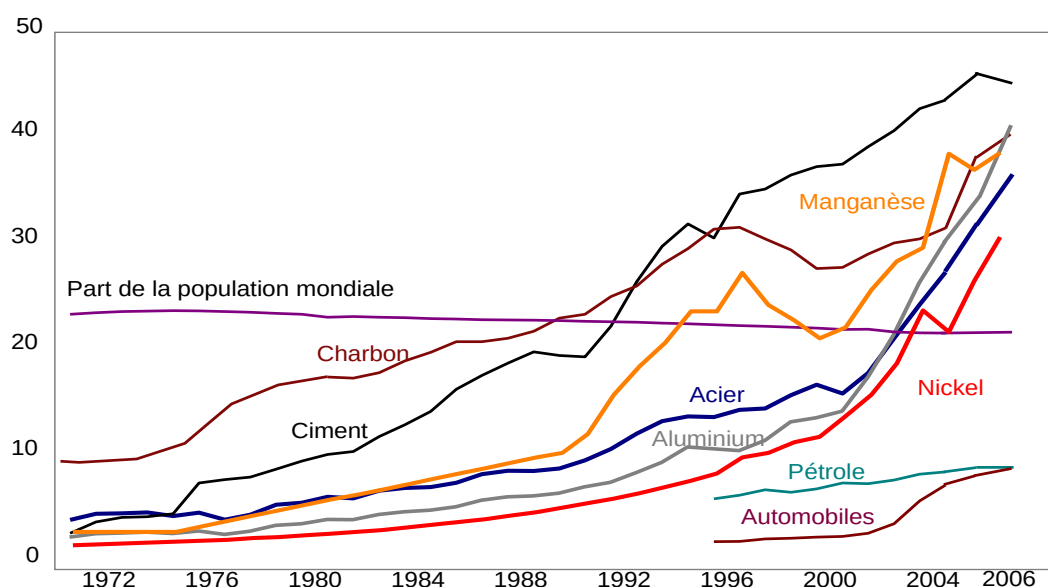


Figure 5 : part croissante de la Chine dans la consommation de matières premières minérales Source: IISI, Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles, International Aluminum Institute, Coal Institute, Wikipedia, China Metals, BP, Eramet, China Geological Survey, International Mn Institute, Source : Laplace Conseil

Ainsi se vérifie le lien étroit entre croissance économique et consommation de matière première minérale, et dans une période de croissance des cours, les difficultés qui en résultent pour les pays qui ne sont pas producteurs. Par voie de conséquence, l'abandon par de nombreux pays européens de toute activité extractive se traduit par des déséquilibres accrus de la balance des paiements, malgré le développement des activités de services. On mesure ainsi les limites des politiques, longtemps affichées par l'Europe, de « dématérialisation de l'économie ».

Comment nous sommes parvenus à percevoir les limites du « BAU »

Parmi les ressources minérales, le cas des énergies fossiles est particulièrement emblématique, dans la mesure où la croissance de la plupart des secteurs économiques – industrie, transports, agriculture, tourisme – ont reposé sur leur exploitation. Les prix sont restés relativement bas, sur de très longues périodes si l'on exclut les chocs pétroliers de 1973-1978 suivis du contre-choc de 1986, et en tout état de cause, sont restés très faibles dans la période 1986-2006 (Figure 6), comme d'autres substances minérales décrites ci-dessus. La remontée des cours, observée depuis 2006, traduit cette fois une réelle incapacité de la production physique mondiale à suivre la croissance de la demande. Se confirment ainsi les travaux de Campbell sur le pic du pétrole, et les considérations de l'ASPO, longtemps niées par les principaux producteurs et même

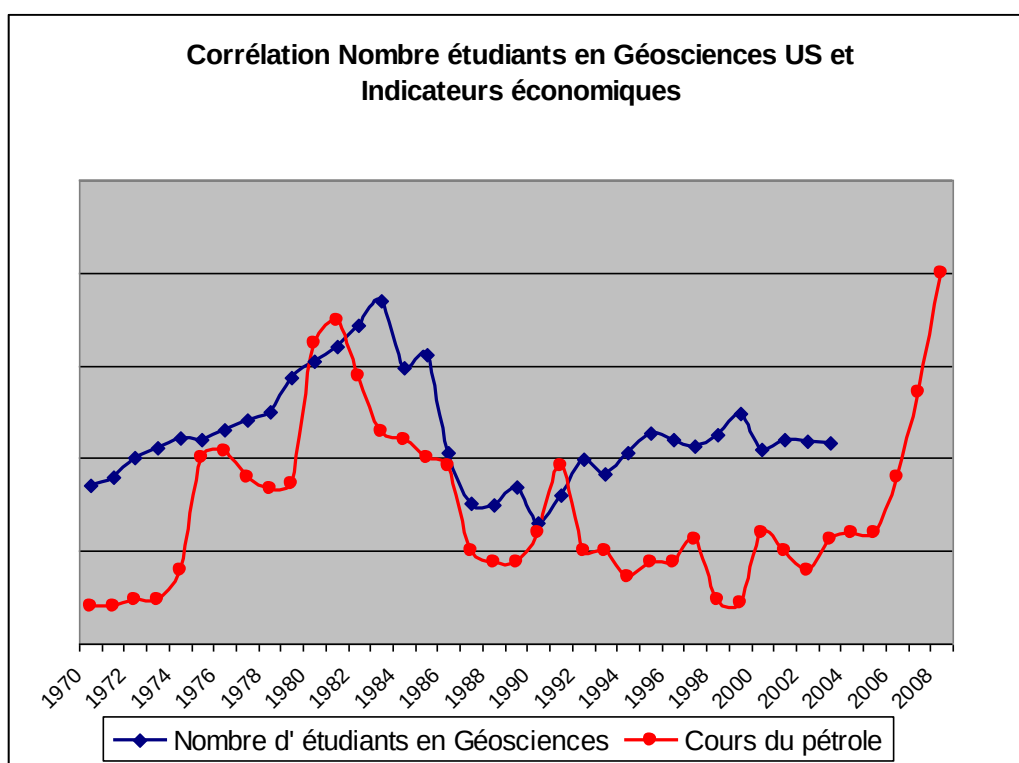


Figure 6 : évolution du cours du pétrole sur 40 ans, dans la période 1970-2010 (courbe rouge). La courbe en bleu indique le nombre d'étudiants en géosciences aux Etats-Unis dans la même période (source : AGI Geoscience Workforce, repris in J. Varet, 2008).

l'AIE. En effet, si les importantes découvertes des années 70 ont donné une illusion d'abondance, elles n'ont pu être relayées malgré l'importance des investissements consentis et les avancées technologiques développées en exploration pétrolières et gazières (Figure 7).

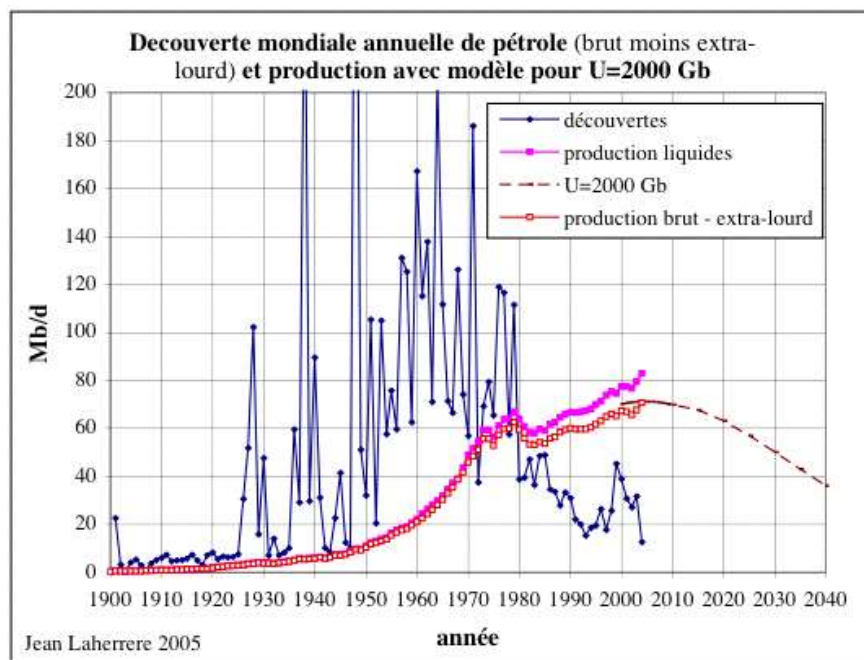


Figure 7 : évolution, sur un siècle, de la production pétrolière mondiale comparée à celle des découvertes (source : J.Laherrere, ASPO France, 2005)

Au total, nous atteignons actuellement – peut-être l'avons-nous déjà dépassé – le « pic » de la production mondiale de pétrole, qui sera suivi par celui du gaz, puis du charbon. Pour ce dernier à plus long terme, car les réserves charbonnières sont beaucoup plus importantes. Dans le même temps, comme l'ont démontré les travaux du GIEC, nous subissons les effets du changement climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion de ces ressources fossiles (Figure 8). Ainsi sommes-nous « coincés des deux bouts », par la limitation de la production, comme par l'impact économique irrémédiable causé par l'usage même de cette ressource.

Le moment est donc venu de constater la limite du mode de développement économique actuel, basé sur l'exploitation d'une ressource qui a certes assuré des années de bien-être exceptionnel (pour la partie de la population de la planète qui a bénéficié de cette « manne ») mais s'avère non seulement limitée, et en outre impactant à long terme pour l'économie même de la planète. Ce constat concernant les hydrocarbures fossiles nous amène non seulement à devoir engager sans tarder⁸ la « transition écologique », mais encore à porter un nouveau regard sur l'ensemble des ressources minérales. En

⁸ Les perspectives ouvertes par les productions alternatives d'hydrocarbures, comme celles résultant de fracturation des roches-mères, offrent des possibilités à court terme (la durée de production des puits est très faible et la poursuite des exploitations n'est possible qu'en continuant à forer en permanence !). En tout état de cause, cette nouvelle « bulle » ne doit pas donner l'illusion qu'il est possible de différer la nécessité de se tourner vers les énergies renouvelables. Tout au plus, si l'économie en était réelle, elle devrait être utilisée à financer cette transition.

effet celles-ci sont sollicitées aussi pour assurer le développement de « l'économie vert », notamment la production d'énergies alternatives, le stockage de l'énergie, ou les technologies de l'information et de la communication.

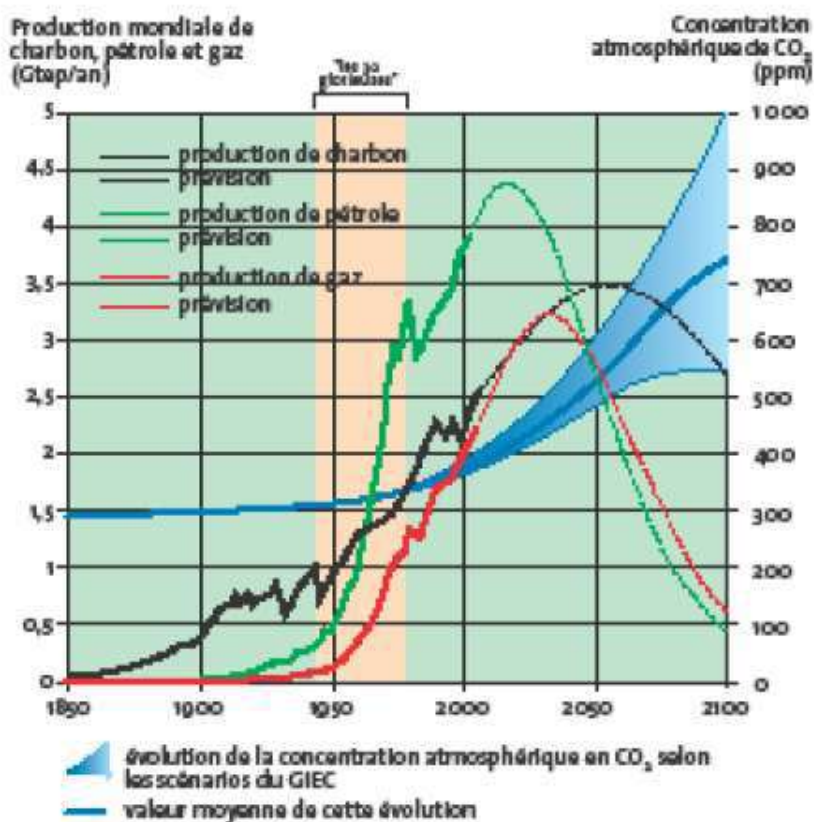


Figure 8 : Schéma illustrant le bilan du carbone fossile dans la période 1850-2100. On observe les pics successifs de production des énergies fossiles : pétrole (vert), gaz naturel (rouge) puis charbon, et la croissance des émissions de CO₂ résultant de leur combustion dans l'enveloppe (en bleu) des divers scénarios du GIEC. (Source : J.Varet, 2005)

Les limites très diversifiées et changeantes des ressources minérales

L'économie réelle des ressources minérales est complexe, et à mon sens particulièrement mal maîtrisée par les outils financiers actuellement déployés. Alors que la valeur des substances est déterminée par la relation de court terme entre la demande et la production, celle-ci devrait en effet prendre en compte, entre autres, les éléments suivants :

- L'abondance réelle des ressources, à partir de la connaissance de la composition, de la structure géologique de la planète, et des caractéristiques des gisements et de leur mode d'exploitation. Il s'agit par exemple de la rareté relative d'un élément dans la croûte terrestre, mais aussi de sa capacité à se concentrer dans des gisements, ou encore de la disposition de ces gisements en surface ou en profondeur.

- Le fait que la substance minérale extraite soit conservée ou détruite par son usage dans la technosphère. En d'autres termes, les possibilités offertes en matière de recyclage.
- L'impact environnemental et sanitaire de l'exploitation de cette substance, qu'il s'agisse d'un effet local (émissions de proximité) ou global (cas du changement climatique par exemple).
- Le temps long de l'industrie minière et métallurgique, comparé au temps court des politiques et de la finance. Ainsi faut-il une dizaine d'années entre la découverte d'un gisement et sa mise en production, et un temps aussi long pour la mise au point et l'installation des procédés de traitement minéralurgiques et métallurgiques.

Si l'on applique ces quelques considérations, il est possible de distinguer les 6 catégories suivantes :

- 1) Les substances carbonées fossiles, résultant de l'accumulation de biomasse ancienne, qui ne se trouvent que dans la partie supérieure de la croûte terrestre (victimes du « craquage » des hydrocarbures par le gradient géothermique). Ainsi limitées en volume, elles sont également détruites par leur production (sauf le cas notable des matières plastiques et des produits de chimie fine⁹). En outre, l'impact climatique de leur combustion doit être pris en compte¹⁰.
- 2) Les substances dont l'usage se traduit par une dispersion dans l'environnement, de sorte qu'elles ne sont plus ni récupérables, ni recyclables une fois extraites du sous-sol. Si en outre leur dispersion entraîne des incidences environnementales ou sanitaires nuisibles, comme la pollution des eaux ou des proliférations algales toxiques, ces externalités doivent également être prises en compte dans l'économie réelle. Les intrants minéraux agricoles (Phosphates, Potasse et Nitrates) entrent notamment dans cette catégorie.
- 3) Les métaux de base, et plus encore les métaux précieux présentent les caractéristiques d'être d'une part présents à toute profondeur dans l'écorce terrestre, et donc moins sujets à rareté que les produits carbonés fossiles, et d'autre part d'être incorporés dans des objets eux même à disposition de l'humanité. Leur extraction de la technosphère est même éventuellement moins coûteuse qu'à partir de la lithosphère (c'est notamment le cas de l'aluminium – Figure 9 – ou de l'or). Le recyclage peut alors prendre une part significative de la couverture des besoins. D'autant que la densité en métaux des objets est susceptible de diminuer avec les innovations technologiques ou les optimisations énergétiques et environnementales (cas des automobiles p.ex.).
- 4) Les « petits métaux » ou « métaux verts » sont utilisés en faible proportion dans divers matériaux nouveaux (énergies renouvelables, stockage et maîtrise de l'énergie, technologies de l'information et de la communication, aéronautique et spatial...) dont plusieurs sont considérés comme « stratégiques » du fait de sa rareté ou de la dépendance d'un seul fournisseur étranger (entreprise ou pays). Ils sont souvent, dans les gisements géologiques, associés des métaux majeurs. Longtemps négligés, on peut en conséquence les extraire de scories

⁹ Et de ce fait à considérer de manière distincte des carburants.

¹⁰ Ce que pourrait assurer une taxe sur les émissions de carbone, si elle était établie à un niveau correct, et qui tarde à se mettre en place, même à un niveau modeste !

métallurgiques et de stériles miniers (Figure 10). Ils font actuellement l'objet de réflexions, aux niveaux national et européen¹¹.

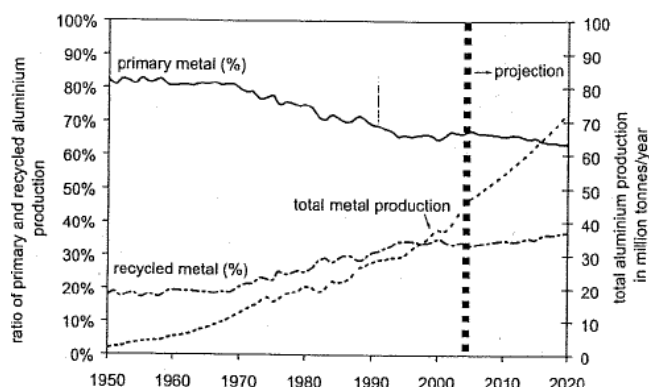


Figure 9 : évolution de la part du recyclage et des métaux primaires dans la production totale de l'Aluminium (source : FarHorizon, 2011)

Les minéraux industriels sont également très nombreux et diversifiés. Ils entrent dans la composition de nombreux produits (papier, plastiques, peintures, revêtements, machines...). Ils ne sont généralement pas rares (le silicium est par exemple l'élément le plus répandu dans la lithosphère), et ne posent pas de problème de limite de production. Ils sont également souvent recyclables, et de plus en plus recyclés. Néanmoins, ils partagent avec les suivants les difficultés inhérentes à toute opération extractive : celle de la limitation progressive des sites (mines et carrières) du fait de la croissance de l'urbanisme et de diverses contraintes d'aménagement du territoire. La diatomite, les argiles, le talc, la baryte, la perlite, les feldspath apparaissent logiquement parmi les substances les moins critiques (Figure 11).

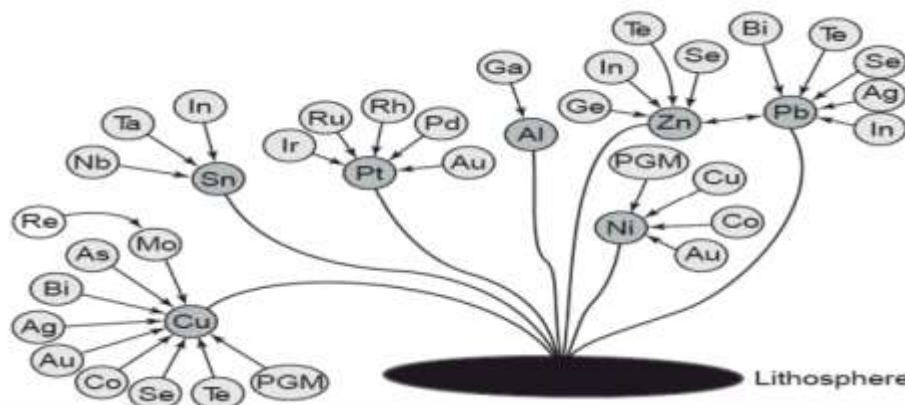


Figure 10 : Les petits métaux sont souvent associés dans les gisements à des métaux majeurs. Source : Strümgmann Forum Report, 2010

¹¹ Avec la création du COMES (Comité national des métaux stratégiques) en 2011 et l'engagement de l'initiative européenne sur les matières premières en 2009

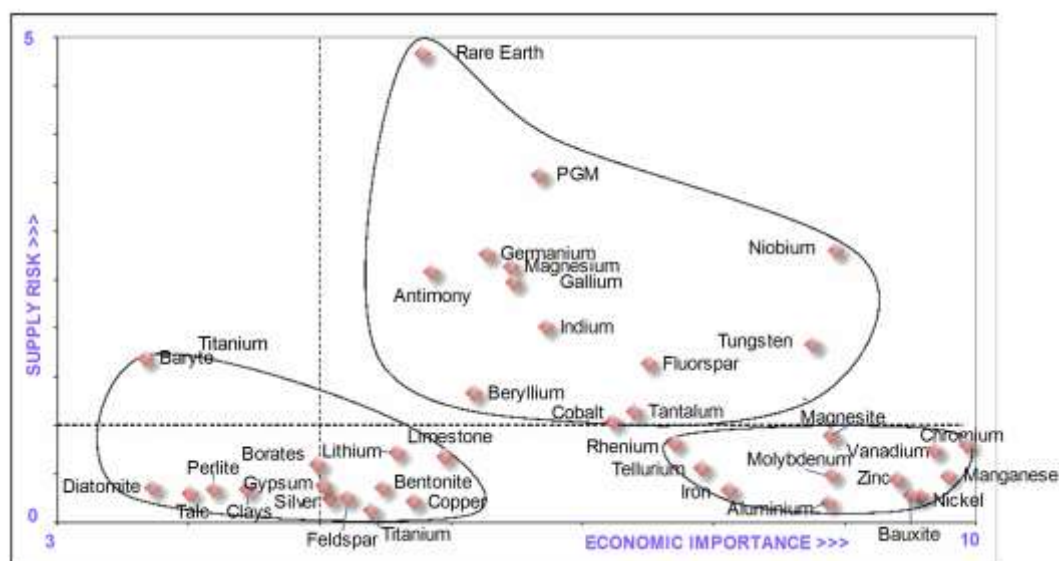


Figure 11 : classification des métaux stratégiques en fonction du risque d'approvisionnement et de leur importance économique. Les terres rares, les minéraux du groupe du platine, le niobium et le tungstène apparaissent particulièrement critiques.

- 5) Les matériaux de construction sont en volume les substances minérales les plus utilisées, au point que le volume des matériaux déplacés par l'humanité dépasse désormais largement celui de l'érosion. Néanmoins, s'agissant de matériaux pondéreux, il est préférable de pouvoir en disposer à proximité immédiate des sites de consommation, pour réduire les coûts de transports et la facture énergétique. L'expérience montre néanmoins que des substances très ordinaires peuvent être transportées sur de très grandes distances tout en compromettant les productions locales (cas des revêtements de granite importés de Chine utilisés pour le tramway d'Orléans !). Comme dans le cas précédent, ce sont souvent les considérations environnementales qui priment sur toute logique économique (Figure 12). On pourrait néanmoins concevoir un urbanisme plus intelligent dans lequel l'extraction des matériaux en sous-sol servirait à développer l'usage de l'espace souterrain (transports, stockage, notamment ; J.Varet, revue Géosciences N° 2010)

Progresser vers une meilleure économie des ressources minérales demain... et dès aujourd'hui : créer les conditions d'une meilleure gouvernance

En conclusion, basé sur le constat qui précède, nous chercherons à élaborer des propositions visant à remettre les géosciences au cœur d'un système économique revisité, basé sur une réelle prise en compte de la « valeur » des ressources minérales. Selon ces considérations, la valeur réelle des ressources minérales, que devraient refléter leur prix payés par les usagers (qu'il s'agisse des individus ou des entreprises), devraient être établis non pas sur la base d'une comparaison offre-demande instantanée, comme c'est le cas actuellement, mais en prenant en compte essentiellement les paramètres suivants :

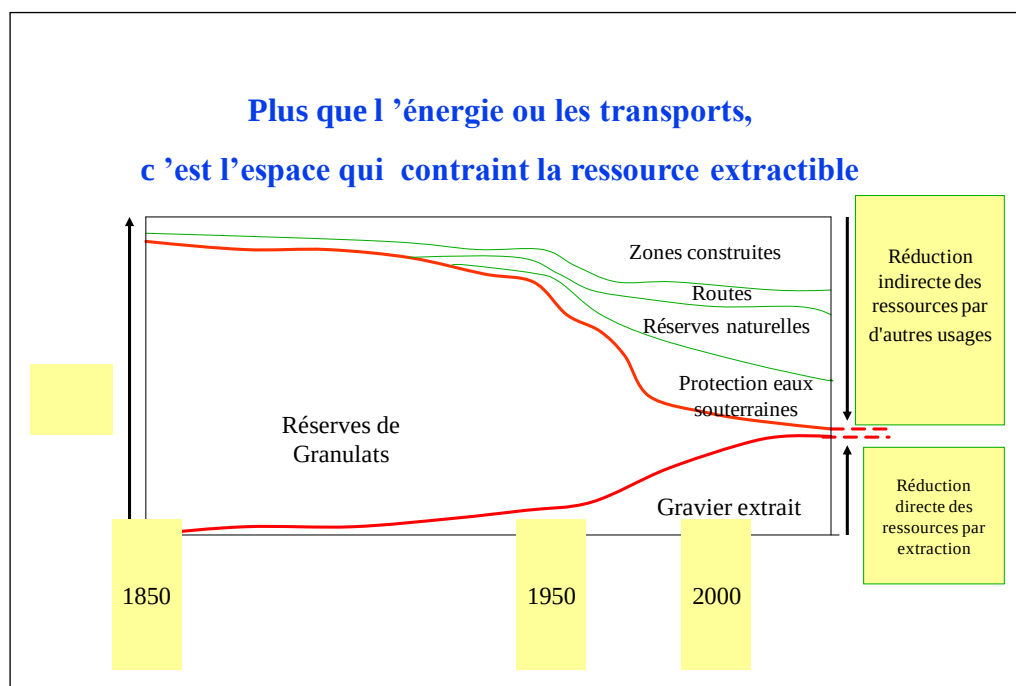


Figure 12 : Evolution au cours du temps des principales contraintes pesant sur l'industrie extractive en France (sources BRGM).

- Ce que l'on peut connaître de la rareté réelle de ces ressources ;
- La connaissance de leur répartition spatiale – que l'on sait très inégale – sur la planète (grandes régions, pays, off-shore...) ;
- Les stocks déjà « partis en fumée », et ceux encore mobilisés (et mobilisables par recyclage) dans la technosphère (ceci concerne bien entendu surtout les pays développés) ;
- L'impact des systèmes de productions concernés (miniers, minéralurgiques et métallurgiques) sur l'environnement (physique – eau, air, sols – et biologique – biodiversité notamment) ;

On est loin aujourd'hui de disposer de ces outils avec assez de robustesse pour les utiliser correctement. Pourtant rien n'indique qu'ils soient hors de portée. En effet, nous commençons à avoir une idée plus précise de la réalité de notre monde fini (la planète terre) et avant de se livrer à une vaine course spatiale vers des horizons meilleurs, il nous revient d'assurer d'abord une bonne gestion de ce qui est mis à notre disposition « ici-bas ». Tentons d'esquisser quelques éléments de réponses :

- La connaissance des ressources minières devrait pouvoir être établie sur une base scientifique et technologique « ouverte », à la manière des travaux du GIEC, en faisant travailler ensemble, au niveau planétaire (dans le cadre d'une organisation multinationale à définir sous les auspices des Nations Unies) les services géologiques et miniers nationaux, les entreprises minières et les états. Ce « GIER » (Groupe international d'Etude des Ressources Minérales) établirait,

comme le fait el GIEC¹², des rapports révisés tous les 4 ans, comportant des constats physiques, des études environnementales et sociales, des calculs économiques, et un « résumé pour décideurs ». Une telle initiative permettrait d'établir, compte tenu des perspectives en termes de demandes, des prix de référence par substances qui seraient plus proches de leur rareté réelle. Bien entendu, cela nécessiterait aussi d'établir des scénarios en matière de demande, au niveau mondial et régional. A cet égard, on sait que la Chine déploie actuellement une politique de présence géostratégique (Figure 13) fondée sur une connaissance des gisements de la planète établie par ses services géologiques. Une capacité dont dispose également les Etats-Unis¹³, mais qui fait encore défaut au niveau de l'Europe, qui manque totalement de « vision du monde » face aux autres « géants »¹⁴.

- La répartition des ressources sur la planète, selon leurs caractéristiques géologiques, minéralogiques et géochimiques, est désormais mieux connue. Les géologues savent où se localisent les substances, selon leurs caractéristiques (p.ex. le pétrole et le gaz dans les bassins sédimentaires ayant dépassé une certaine épaisseur, le diamant dans des systèmes volcaniques très anciens, le cuivre dans des dorsales océaniques remontées vers la surface, etc...), et peuvent en déduire les régions et les pays dans lesquels telle ou telle ressource est présente, qu'elle ait été déjà découverte ou non. D'une manière générale, l'Afrique constitue ainsi un eldorado pour les métaux, comme le Moyen-Orient pour les hydrocarbures. La question qui en découle est celle de la répartition de la rente minière. D'une part le prix des matières premières doit être fixé à un niveau suffisant pour dégager cette rente, et d'autre part son allocation doit être correctement assurée, vers les populations concernées. Or c'est loin d'être le cas aujourd'hui, lorsque l'on voit que certains pays très riches en ressources (comme le Congo Kinshasa) comptent parmi les plus pauvres, au point que certains auteurs font état de « la malédiction des matières premières » pour décrire de phénomène, comme s'il était inéluctable.
- La question de la bonne gestion des ressources minérales – notamment métalliques – déjà extraites du sous-sol constitue à l'évidence un des piliers d'une bonne gestion des ressources, comme l'a souligné l'Union Européenne dans son initiative précitée. Il est possible d'établir, pour chaque substance, une véritable carte d'identité de leur devenir « du berceau à la tombe », depuis leur extraction des minerais jusqu'au retour des déchets après en avoir valorisé tous les sous-produits, notamment les « petits métaux ». A chaque étape : traitement des minerais, métallurgie, fabrication et usage des produits, puis leur récupération pour un nouvel usage, il est possible d'optimiser les flux de matières en gérant au mieux les « boucles », comme schématisé en Figure 14. Dans l'analyse de ces processus, il est essentiel de prendre en compte les coûts – notamment

¹² Il est en effet paradoxal que l'on connaisse mieux le stock de carbone émis dans l'atmosphère que celui présent sous nos pieds !

¹³ Avec l'USGS, services géologique américain, qui emploie 10.000 personnes avec un budget annuel de 1 milliard de dollars.

¹⁴ Ainsi, l'établissement du GIER pourrait résulter soit d'une action volontariste des états, au niveau multilatéral, soit d'une agrégation des données – concernant les ressources et la demande – au niveau des grands régions du monde, en inventant un mécanisme permettant aux régions qui n'en ont pas les moyens de se doter en priorité des moyens – notamment humains – nécessaires.

énergétiques - de transformation, qui dépendent largement la conception même des produits (éco-conception) et des modalités de distribution (développement de l'innovation dans les services¹⁵)

Prises de participations chinoises dans l'industrie minière mondiale

(D'après Bateman Beijing Axis)

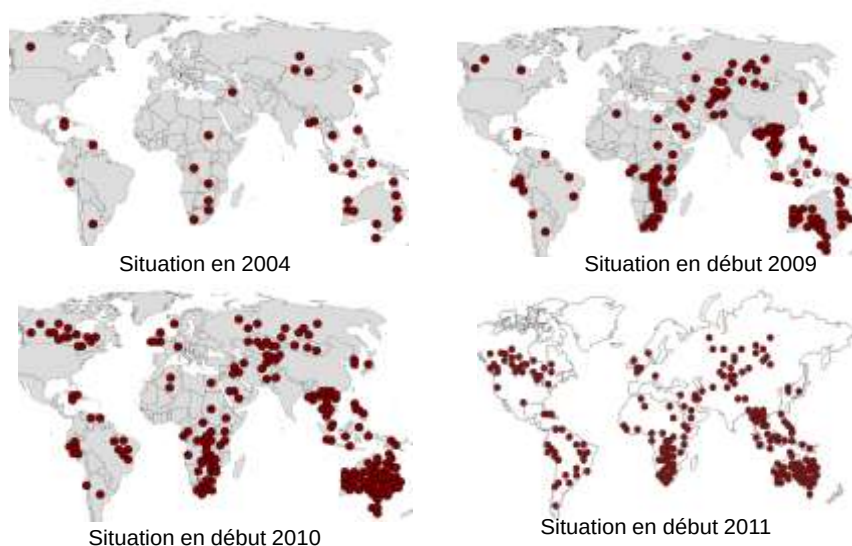


Figure 13 : cartes montrant l'extension des prises de participation chinoises dans l'industrie minière mondiale entre 2004 et 2011.

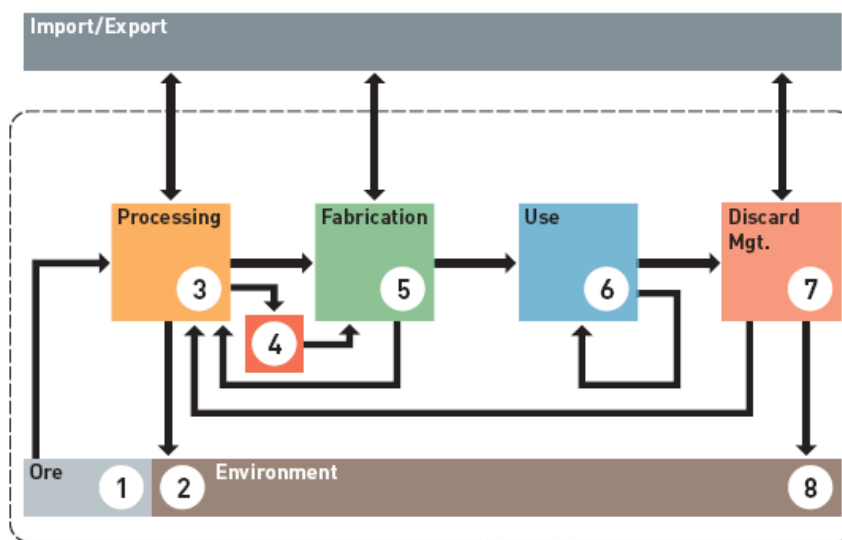


Figure 14 : cycle générique des métaux (source PNUE)

¹⁵ Un domaine dans lequel Orléans Technopole s'est justement positionné avec la création du pôle Nékoé.

- L'impact des systèmes miniers sur l'environnement doit bien entendu être pris en compte à l'amont de tous les projets en prenant en considération l'ensemble du cycle. Nous n'avons que trop souffert, en Europe, de l'image négative de l'activité minière, développée aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles avec les technologies et les règles sociales de l'époque. Zola reste d'autant plus présent dans les esprits que les séquelles de « l'après mine » ne sont pas encore résorbées. On trouve encore de terrils fumants, des cavités qui s'effondrent, et des effluents pollués par les eaux d'exhaure¹⁶. Or on sait aujourd'hui développer des activités minières bien différentes, robotisées et permettant des interventions « chirurgicales » permettant d'extraire le minerai sans présence humaine. Les pays scandinaves, Suède et Finlande notamment, apportent la preuve qu'une industrie minière à la fois propre, à haute valeur sociale (métiers valorisants) et de haute technologie est possible dans des conditions économiques. Un véritable retournement de l'opinion – aujourd'hui très négative – à l'égard de ces activités est nécessaire pour permettre un redémarrage d'une activité industrielle aujourd'hui totalement disparue dans notre pays. Cela passe par la formation des spécialistes, ce qu'il est juste encore temps de faire car les experts seniors, recrutés dans les années 70, ne sont pas encore tous partis à la retraite. Tel est notamment l'enjeu de la nouvelle école¹⁷ créée au BRGM il y a 3 ans.

-

Conclusion

Il est juste temps de reconsidérer, de fond en comble, la question de l'économie des matières premières minérales. Nous avons esquissé ici quelques pistes de réflexions, et élaboré des propositions, qui restent à mettre en œuvre dans le cadre d'initiatives nationale, européenne et multilatérale. Celles-ci ne pourront se faire sans une forte mobilisation citoyenne, compte tenu de la solidité des liens établis aujourd'hui entre les acteurs du domaine, qu'ils s'agisse des entreprises minières multinationales ou des états concernés souvent corrompus. Cette petite révolution passera aussi par l'émergence de nouveaux spécialistes de ces questions, à la fois géologues, ingénieurs, économistes et politiques, qu'un intense effort de formation devra préparer.

¹⁶ L'oxydation des sulfures contenus dans les roches, à l'origine à l'état réduit dans le sous-sol, entraîne une sulfatation des eaux après ennoïement des galeries souterraines abandonnées

¹⁷ Ecole Nationale d'Application des Géosciences, créée en 2010 à la suite du rapport établi par J.Varet à la demande de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (J.Varet, 2009).

Bibliographie

Christman, P., Audion, A-S., Barthelemy, F. et Varet J. (2012) : Vers une gouvernance des matières premières minérales. *Revue Géosciences* N°15

Bloodworth, A. & Gunn, G. (2012): The future of the global minerals and mineral sector; issues and challenges out of 2050. *Géosciences*, N°15.

Georghiou L., Larédo Ph., Varet J. (2011) Breakthrough technologies for the security of supply of critical minerals and metals in the EU economy *EFP Brief* No. 181, p.1-5

OCDE (2011): Productivité des ressources dans les pays du G8 et de l'OCDE. *OCDE*, Paris.

PNUE (2012): International resources Panel

SERI (2012): Green Economies around the world. Implication of resource use for development and the environment. *SERI*, Vienne.

Varet J. (2007) Ressources minérales et développement durable – *Encyclopédie du Développement Durable*, N°43

Varet J. (2007) Les ressources minérales, ressources énergétiques et autres - *Encyclopédie du Développement Durable, Faits et chiffres* N°43

Varet J. (2011) - Il faut créer un groupe intergouvernemental d'étude des ressources minérales. *La Revue Durable*, N° 41, p. 22-26

Varet J. (2012) – Ressources minérales: un état des lieux. *Futuribles* N°381, p.1-26.

Varet, J. (2012) : Rio, 2012, Vingt ans après. *Ressources Minérales Géosciences* N°15

La très grave désindustrialisation de la France : la voie cachée du redressement

Claude Sicard¹

L'histoire de la France, nous dit dans son dernier ouvrage² Christian Saint Etienne, Professeur d'économie industrielle au CNAM à Paris, est, depuis trente ans celle « d'une longue chute collective ».

La France se trouve en ce début de XXI^e siècle plongée dans une crise structurelle extrêmement grave, crise qui inquiète ses partenaires européens, et tout spécialement l'Allemagne. Aussi, début mai 2013, peu avant la réunion à Berlin des ministres des finances de l'UE, le ministère allemand de l'Économie laissa-t-il fuiter un document interne dressant un état des lieux catastrophique de l'économie française pour faire pression sur la délégation française : l'Allemagne et l'Europe demandent aux autorités françaises de mettre en œuvre « des réformes structurelles audacieuses ».

Mais les pouvoirs publics semblent avoir des difficultés à faire le bon diagnostic de la situation. Toute l'attention est portée sur les problèmes d'endettement et sur les déficits annuels du budget de la nation, mais ce ne sont là que les conséquences du mal, et non pas sa cause. La machine économique française est en panne, et aucune mesure de « relance » ne peut faire redémarrer l'activité, les injections de pouvoir d'achat ne pouvant qu'aggraver davantage encore le déficit de la balance commerciale du pays, une balance déjà très fortement déficitaire. Il ne faut pas se dissimuler que tous les espoirs de renouer avec la croissance resteront vains tant que les pouvoirs publics n'auront pas été à même d'effectuer le diagnostic correct des causes du déclin de ce pays. Nous allons montrer que la cause fondamentale du mal se trouve dans la très grave désindustrialisation de la France, une désindustrialisation qui fait que le pays ne crée plus suffisamment de richesses et qui affaiblit considérablement la position de la France sur la scène internationale.

¹ Economiste industriel, consultant international, membre titulaire de l'Académie d'Orléans

² « France, état d'urgence » de Christian Saint Etienne, Ed Odile Jacob 2013.

La loi dite des « trois secteurs de l'économie »,.

Que s'est-il passé ? Après la période faste de reconstruction de l'économie française, suite aux dégâts considérables causés par la seconde guerre mondiale, période dite des « Trente Glorieuses », la France a changé de modèle économique, et cela s'est traduit par un déclin régulier et rapide de son secteur industriel. Les dirigeants au pouvoir et les économistes qui tiennent dans notre pays le haut du pavé, des économistes en chambre autoproclamés compétents parce que universitaires, ont laissé s'atrophier tout le tissu industriel du pays, en s'en référant à la fameuse loi des « trois secteurs de l'économie », loi dégagée par Jean Fourastié dans son fameux ouvrage « Le grand espoir du XX^e siècle » paru en 1949. Cet ouvrage a très fortement marqué les esprits de toute l'intelligentsia française. Cette loi de Fourastié veut que, au fur et à mesure qu'un pays se développe, il y ait renversement des effectifs du secteur primaire (l'agriculture) sur le secteur secondaire (l'industrie), puis renversement ensuite des effectifs du secteur secondaire sur le secteur tertiaire, celui des services. Ainsi considéra-t-on comme normal que le secteur industriel décline, cette évolution projetant à une vitesse accélérée le pays dans une économie post-industrielle, une économie des « services ». Ainsi notre pays devenait-il une société que l'on appela avec régal « une société du savoir et de l'intelligence ».

Le problème est que cette loi est inexacte, ou du moins l'a-t-on par trop manipulée avec les extrapolations hardies qui en ont été faites. Fourastié lui-même avait reconnu que cette classification en trois secteurs due à Colin Clark était très grossière : il avait qualifié cette classification de « énumératrice et purement formelle ». Faute de mieux, il avait dû l'adopter pour mener à bien ses recherches portant sur des séries statistiques longues, investigations qu'il mena en vue d'appréhender des évolutions portant sur des périodes très longues. On vit ainsi les effectifs industriels de la France passer de 5.740.000 travailleurs en 1980 à 3.004.000 en 2010, et l'industrie passer de 28% du PIB en 1980 à 13% en 2010. Et cette chute s'est évidemment poursuivie, voire même accélérée, ces deux dernières années, avec notamment les délocalisations. Ainsi le secteur industriel ne représenterait-il plus, actuellement, que 11 à 11,5 % du PIB du pays.

Pourquoi la loi des trois secteurs de l'économie est-elle inexacte ?

La loi de Fourastié, dont nous faisons la cause principale du déclin rapide de l'industrie française, est inexacte pour deux raisons majeures qu'il eut été facile de déceler dès l'origine. D'une part, en effet, elle postule que les exportations du secteur tertiaire des pays parvenus au stade « post-industriel » seront suffisantes pour procurer chaque année à ces pays toutes les devises nécessaires pour payer les importations de tous les biens manufacturés qu'ils ne produisent plus : l'expérience montre que cette hypothèse n'est pas fondée. La balance commerciale du secteur tertiaire allemand, par exemple, est très largement déficitaire. Second postulat, faux également : les pays les plus développés, c'est à dire en somme les pays occidentaux (plus le Japon) s'attribueraient dans le partage des tâches au plan mondial le monopole des techniques et des sciences, déléguant aux pays émergents les tâches moins nobles de la production industrielle, ces pays « sous-développés » se bornant à recourir à une main d'œuvre peu éduquée qui accepte facilement de se plier aux exigences des métiers du

monde industriel. C'étaient, en somme, des vues d'Occidentaux par trop ethnocentrées, des Occidentaux faisant peu de cas des capacités intellectuelles de pays comme la Chine, l'Inde³ ou la Corée. Reconnaisant ses erreurs, le Commissaire Erkki Liikanen en charge à Bruxelles des entreprises a ainsi fini par déclarer : « Pendant les années 1990, les services étaient, pensait-on, en mesure de tirer l'Économie : c'était une erreur ! »

Gravité de la situation dans laquelle se trouve à présent plongée la France

La gravité de la situation dans laquelle se trouve plongée aujourd'hui notre pays ne peut être comprise qu'en effectuant des comparaisons internationales, ce qu'ont omis d'effectuer, semble-t-il, les économistes proches du pouvoir qui n'ont raisonné que sur le plan français, expliquant à ceux qui s'inquiétaient du déclin de notre industrie que celui-ci n'était qu'apparent, la réduction des effectifs s'expliquant par l'externalisation des fonctions dans les entreprises industrielles. Comme si les autres firmes à l'étranger n'avaient pas appliqué, elles aussi, ces mêmes principes de bonne gestion, la gestion moderne voulant,⁴ on le sait, que l'on centre chaque entreprise sur ses métiers en investissant sur ce qui est de nature à renforcer dans la durée l'avantage compétitif de la firme.

Les comparaisons internationales donnent le résultat suivant :

Part de l'industrie dans le PIB

Allemagne	23,3 %
Japon.....	21,0 %
Italie.....	20,0 %
Grande Bretagne.....	18,0 %
Espagne.....	16,1 %
France.....	13,0 %
USA.....	12,0 %

Année 2010

La France est ainsi devenue le pays le moins industrialisé de l'Europe, bien moins industrialisé même que le Luxembourg ! Quant à la Suisse, que l'on verrait bien comme étant l'exemple même d'un pays à l'économie très moderne, prototype en somme de ces pays avancés où ce seraient les services qui constitueraient l'essentiel de l'activité, on note que le secteur industriel intervient pour 25,9 % dans la formation du PIB.

Les résultats de cette évolution sont tout à fait catastrophiques : un taux de chômage très élevé qu'il est devenu impossible de réduire à présent, un budget de l'État très déficitaire chaque année faute de rentrées fiscales suffisantes, une balance commerciale devenue très gravement déficitaire, et un moral de la nation au plus bas, les Français étant inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

³ On sait que la Chine dispose aujourd'hui de 1,6 millions de chercheurs, contre 1,4 aux États-Unis.

⁴ Cf l'ouvrage « Le manager stratège » de Claude Sicard, Dunod 1994.

Le second problème préoccupant réside dans la qualité du tissu industriel subsistant. La structure du secteur industriel français est mauvaise. La France dispose en effet de trop peu d'ETI⁵, ces fameuses Entreprises de Taille Intermédiaire qui sont celles qui, vraiment, dans le tissu PMI, sont à même d'exporter et de faire de la R&D. Par ailleurs, les activités du tissu PMI français sont insuffisamment constituées de produits à haute technologie, et c'est là que se trouve la grosse différence avec les États-Unis. Enfin, la productivité des PMI française souffre d'un recours par trop limité à la robotique, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Parc de robots industriels

Japon.....	307.200
USA.....	184.700
Allemagne.....	157.300
Corée du sud....	124.200
Italie.....	62.300
France	34.500

Source : Hebdomadaire Le Point

L'économie française se trouve donc en panne, une panne dont il convient de cerner la cause réelle, cause que l'ensemble des responsables politiques se refusent à voir. On incrimine des flux d'investissement insuffisants, des marges d'exploitation dégradées, des erreurs de stratégie qui ont fait que les gammes de produits des entreprises sont insuffisamment orientées vers le haut, etc..., autant de phénomènes qui sont les effets même du mal dont souffre la France mais qui n'en sont pas la cause. La cause est pourtant simple à identifier pour qui connaît de l'intérieur le monde des PMI : une fiscalité écrasante pour les entreprises et paralysante pour les chefs d'entreprise, plus un code du travail totalement dissuasif pour les patrons de PMI, le monde ouvrier ayant par ses combats acharnés depuis plus de 50 ans réussi à imposer des dispositions légales de toutes sortes qui nuisent au bon fonctionnement des entreprises. Contrairement à l'Allemagne, les syndicats et le patronat se trouvent sans cesse engagés dans des luttes stériles qui les opposent, et les tribunaux se rangent par trop fréquemment du côté des salariés lorsque naissent des conflits. Il faut y rajouter, dans la culture du peuple français, une diabolisation des patrons que l'on perçoit plus comme des « profiteurs » que comme des créateurs de richesses. Et la mise en place des 35 heures est venue renforcer dans la mentalité des salariés leur désaffection pour la valeur travail, ce phénomène affectant surtout, malheureusement, les jeunes générations.

Ainsi constate-t-on, finalement, que les Français ne veulent plus créer des entreprises dans le secteur industriel. Christian Blanc, dans un rapport au premier ministre datant de 2004, a montré que, par exemple, sur la plate-forme de Saclay, qui constitue le pôle de compétitivité le plus important et le plus riche de France, il se crée chaque année un nombre infime de start-up. Il nous dit qu'aux États-Unis on compte 100 start-up par an pour 10.000 chercheurs. Avec ce ratio, on devrait voir se créer sur la plate-forme de Saclay qui compte 16.000

⁵ On a en effet les chiffres suivants :

France.....	4.600
Allemagne.....	12.500
Grande Bretagne..	10.500

chercheurs environ 160 PMI chaque année : il n'en est rien, puisque l'on ne voit naître que seulement 10 à 12 *start-up* par an. Ce constat est très révélateur.

Par ailleurs, le taux de transmission des entreprises est en France extrêmement faible : lorsqu'un chef d'entreprise PMI part à la retraite, ses enfants ne veulent que très peu souvent prendre sa succession. Un rapport récent d'Olivier Mellerio au ministre Novelli a montré que les taux de transmission des entreprises sont actuellement les suivants en Europe:

Taux de transmission d'entreprises

France.....	6 %
Pays Bas	55 %
Allemagne.....	58 %
Italie.....	75 %

Le taux de transmission incroyablement bas qui caractérise la France traduit bien le désamour qu'ont les Français pour l'industrie. Les enfants du fondateur de l'entreprise ne veulent pas se lancer dans l'aventure industrielle qu'a connue leur père, connaissant par trop tous les tracas d'une existence de chef de PMI en France. L'entreprise est alors cédée à un groupe étranger, le montant de la transaction échappant pour une bonne part au fisc français du fait de l'existence des paradis fiscaux. Il s'ensuit que le taux de pénétration étrangère dans le tissu des PMI de taille moyenne est extrêmement élevé dans notre pays :

Taux de pénétration étrangère en France

PMI de 100 à 249 personnes.....	33,2 %
PMI de 250 à 499 personnes.....	51,7 %

Source : Sessi

Ce taux de pénétration étrangère élevé dans le tissu PMI français explique les raisons pour lesquelles la France dispose de relativement peu d'ETI⁶. Elle n'en compte que seulement 4.600, contre 12.500 en Allemagne. En effet, lorsqu'un groupe étranger acquiert une PMI de 400 ou 500 personnes par exemple, il en fait un simple établissement industriel qui s'inscrit dans l'appareil industriel mondial de la firme. La PMI passée sous contrôle étranger ne deviendra donc jamais une très grande entreprise. La France, en admettant une telle pénétration étrangère dans son tissu PMI stérilise donc sa pépinière de futurs champions nationaux, voire mondiaux, tout champion mondial ayant commencé évidemment par être en ses débuts une simple PME. Cela n'empêche pas les pouvoirs publics de faire depuis des années une chasse effrénée aux investissements étrangers, vision à courte vue de responsables politiques soucieux de résoudre des problèmes d'emploi à court terme sans avoir des préoccupations concernant le long terme.

⁶ ETI : entreprises de 500 à 5.000 personnes

Que faire à présent ?

Le redressement de l'économie française passe indubitablement par un développement du secteur secondaire de l'économie, le secteur industriel. Les pouvoirs publics n'ont en pris conscience que seulement ces toutes dernières années, mais sans mesurer réellement l'effort extraordinaire qui est à accomplir, ni avoir saisi que vu l'environnement des entreprises qui est celui de la France, le secteur privé restera sur la défensive, totalement paralysé par la fiscalité existante, par les conditions d'emploi et de gestion de la main d'œuvre, et par la mentalité qui s'est développée dans la population du pays. Seule les très grandes entreprises parviennent, et souvent avec difficulté d'ailleurs, à s'accommoder d'un tel environnement.

Nous présentons ci-après (Figure 1) un graphique qui montre quel doit être l'objectif qu'il faut se fixer. Ce graphique met en évidence la corrélation qui existe entre la part de l'industrie dans le PIB des pays développés et le solde de leur balance commerciale annuelle, calculé lui aussi en

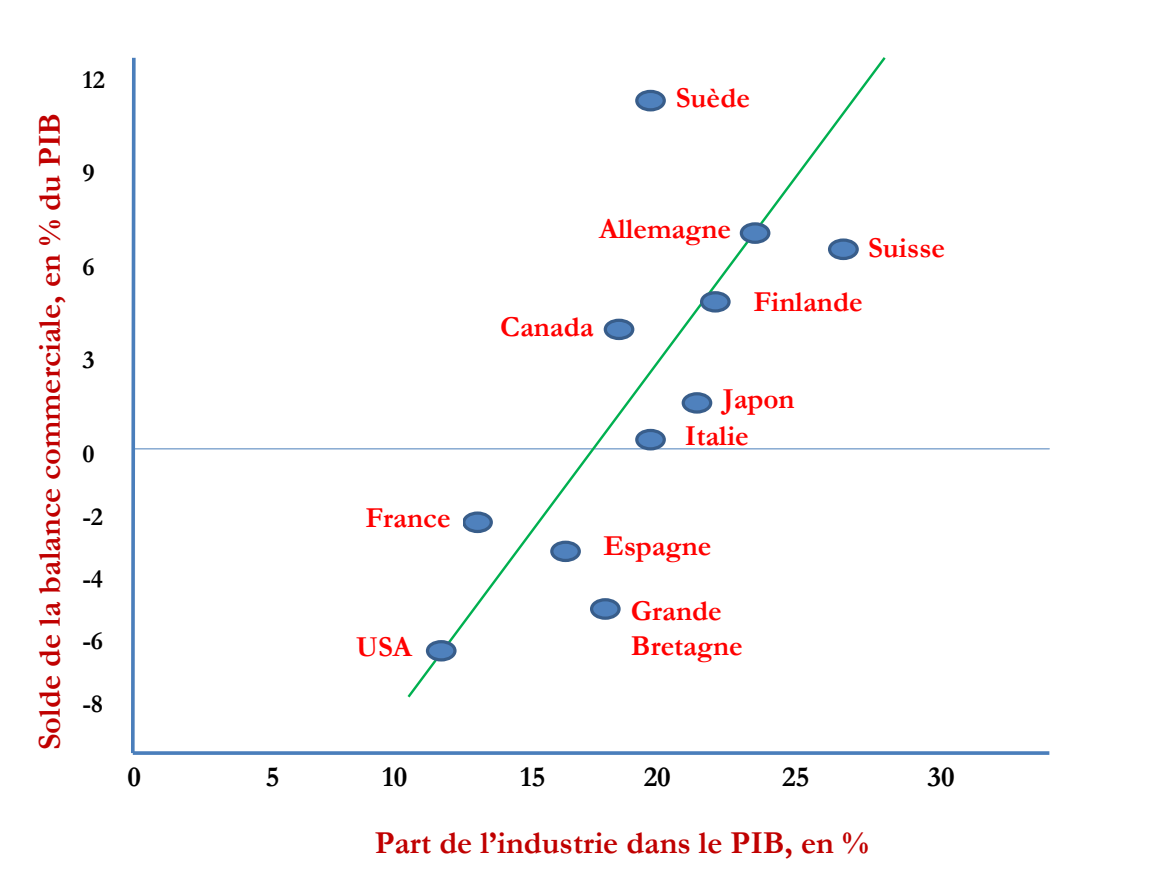


Figure 1 - Corrélation entre la part de l'industrie dans le PIB (abscisse) et le solde de la balance commerciale (ordonnée) en % du PIB dans différents pays.

pour cent du PIB. Certes, la corrélation n'est pas parfaite car les structures des importations et des exportations des différents pays sont différentes : néanmoins, la corrélation est certaine.

On voit ainsi que la droite de corrélation coupe l'axe des x sensiblement au point 18,5 %. Cela signifie que, statistiquement, il faut que dans un pays développé l'industrie intervienne pour 18,5 % dans la formation du PIB pour que sa balance du commerce extérieur soit en équilibre.

On voit donc que l'objectif que les pouvoirs publics doivent se fixer est très clair : **porter le plus rapidement possible à 18 % ou 19 % la part de l'industrie dans le PIB du pays**. Il n'est pas d'autre priorité pour la politique économique du gouvernement, et cet objectif aurait dû être celui de tous les candidats à la présidence de la République à l'occasion des dernières élections présidentielles, celles de 2012.

Le gouvernement précédent, puis le gouvernement actuel, ont fort heureusement commencé à mettre en place un ensemble de mesures allant dans le bon sens : création de 75 pôles de compétitivité, institution du CIR, le Crédit Impôt-Recherche, loi TEPA facilitant le financement des gazelles (mais par trop timidement), puis tout récemment création de la BPI, la Banque Publique d'Investissement qui disposera d'un budget de 42 milliards d'euros, etc. Toutes ces mesures sont excellentes mais on va vite constater qu'elles se révèlent inopérantes, le secteur privé continuant à bouder totalement l'industrie, puisque rien n'est changé en matière de fiscalité et de droit du travail, un droit du travail régi par un code de plus de 2500 pages auxquelles l'on rajoute une page tous les trois jours. En Grande Bretagne, par exemple, il n'existe pas de « Code du travail », et les textes de loi tiennent dans un volume de 500 pages, tout au plus.

En route vers un néo-colbertisme

Il est curieux que même les experts les plus en vue, comme Louis Gallois par exemple, n'aient pas pris encore toute la mesure des blocages que constituent dans notre pays la fiscalité et le droit du travail. Tant que l'on n'aura pas considérablement allégé cette fiscalité et détricoté complètement le code du travail actuel qui sont les deux éléments qui inhibent la création et le développement des entreprises dans le secteur PMI, rien ne va bouger. On notera que, très curieusement, il n'existe en France aucune étude sur la psychologie des chefs d'entreprise en secteur PMI, alors que les travaux sur la psychologie des consommateurs abondent. On sait parfaitement comment se prennent dans notre société de consommation les décisions des acheteurs : elles sont, nous disent ces études, essentiellement impulsives, et la publicité ainsi que les techniques de marketing sont passées maîtres dans l'art de violer les inconscients des consommateurs. Par contre, on ne s'est jamais préoccupé de savoir comment se prennent les décisions dans le monde des chefs d'entreprise du secteur PMI. Les dirigeants politiques sortent généralement de l'ÉNA, et leurs conseillers sont soit des universitaires soit des inspecteurs des finances, tout un monde qui ignore complètement les motivations et la culture des chefs d'entreprise en milieu PMI.

Dans la situation où se trouvent les finances publiques de la France il n'y a aucune chance que puissent se trouver allégés considérablement les taxes et impôts qui pèsent sur les PMI et sur leurs dirigeants. Et vues la culture de la population et la force de nuisance des syndicats qui défendent becs et ongles les droits des travailleurs, il est totalement exclu que l'on réforme très profondément le droit du travail dans notre pays. Les syndicats, comme on le

sait, s'élèvent contre les « licenciements boursiers », et la gauche souhaite que l'on en revienne au temps où l'on confiait aux juges le soin de décider du bien fondé d'un licenciement.

Face donc aux blocages qui existent et que ni un gouvernement de gauche ni un gouvernement dit « de droite » ne feront disparaître, on voit que la seule solution, pour rétablir dans ses équilibres l'économie de la France consiste à ce que ce soit la puissance publique qui vienne se substituer au secteur privé. Il n'est pas d'autre solution pour remédier à la défaillance de celui-ci. Les libéraux pousseront des cris d'épouvante, arguant que les pouvoirs publics n'ont jamais été jusqu'ici que de mauvais gestionnaires, les nominations à la tête des entreprises publiques s'effectuant par trop souvent sur des critères subjectifs ou politiques. Ces critiques ne doivent pas nécessairement être prises en considération car de réels progrès ont été faits en la matière ; et au demeurant il n'existe pas d'autre alternative.

Le gouvernement actuel s'oriente progressivement dans la bonne direction. Il vient de créer un « Commissariat général à la stratégie et à la prospective », organisme qui s'inscrit dans la ligne de feu le Commissariat au Plan qui avait rendu tant de services au temps des Trente Glorieuses. Il est fort probable que si cet organisme de réflexion et de concertation n'avait pas été dissout, l'erreur qui a consisté à s'abandonner aveuglément à la fameuse loi des trois secteurs de l'économie n'aurait pas été commise. L'Élysée, nous dit un récent JDD⁷, « fait sienne la planification, une tradition française ». Et un « plan d'investissement pour les dix ans qui viennent » a été annoncé : il ciblera le numérique, la transition énergétique, la santé, et plus largement les nouvelles technologies. Parallèlement, Bruxelles se réveille : la Commission entreprend enfin de se défendre contre le dumping chinois. Les premières mesures toucheront la fabrication des panneaux solaires : des droits de douane de 47 % frapperont dorénavant les importations de panneaux solaires « made in China ».

On en est donc, du côté gouvernemental, à mettre en place des mesures d'aide au développement de nouvelles industries, en faisant le pari que les impulsions ainsi données permettront de débloquent les inhibitions des acteurs du secteur privé. Mais la fiscalité restant inchangée, et le droit du travail demeurant toujours le même, il y a fort à parier que le secteur privé ne bougera pas d'un iota. Il faudra, inévitablement, que l'État en vienne à jouer lui-même le rôle d'entrepreneur. Christian Saint Etienne nous dit⁸ : « La seule solution est de nouer un partenariat avec les entrepreneurs et les investisseurs ». Et un grand capitaine d'industrie, Jean Louis Beffa, qui fit de Saint Gobain un très grand groupe industriel, explique dans un ouvrage récent⁹ qui eut un grand succès, que la France doit en revenir à son modèle « industrialo-commercial », modèle où l'État, comme il le fit tout au cours des Trente Glorieuses, joue un rôle moteur.

Le « néo-colbertisme » prôné par Jean Louis Beffa s'oppose au modèle libéral-financier des anglo-saxons, auquel l'ancien dirigeant de Saint Gobain reproche de ne servir que les seuls intérêts des actionnaires. Dans le modèle industrialo-commercial, les conseils d'administration des entreprises prennent en compte non seulement les intérêts des actionnaires mais aussi ceux de l'État et des salariés. L'État participerait donc au capital des nouvelles entreprises pour influencer leur stratégie dans le sens qui convient, et le choix des secteurs à développer en

⁷ Le Journal du Dimanche du 12 Mai 2013.

⁸ Journal Le Figaro du 1^{er} Août 2012.

⁹ « La France doit choisir » de Jean Louis Beffa. Ed. Le seuil, 2013.

priorité se ferait en privilégiant toutes les industries susceptibles d'exporter, le redressement de la balance commerciale constituant une priorité absolue. Eventuellement, dans un certain nombre de cas où il s'agirait d'aventures industrielles risquées et/ou les délais de récupération du capital seraient particulièrement longs, l'État opérerait tout seul faute de pouvoir entraîner à sa suite des partenaires privés

Mais en redonnant ainsi un rôle central à l'État dans le redressement de l'industrie française on butera probablement sur la Commission de la Concurrence à Bruxelles, commission qui est un ardent partisan du modèle libéral financier des Anglais. Cette Commission ne manquera sans doute pas de s'élever contre ces initiatives françaises qu'elle considérera comme étant de nature à introduire des distorsions graves de concurrence dans toute la zone de l'Union Européenne. Des négociations seront certes possibles au titre de l'article 107 du traité sur l'Union Européenne, mais il y a de fortes chances qu'elles échouent. La France n'aurait pas d'autre solution, alors, que de sortir de l'Union Européenne, ne pouvant pas indéfiniment tergiverser et remettre à plus tard la nécessité de redresser son secteur industriel. Une fois de plus, la Commission de la Concurrence de l'UE jouerait alors un rôle négatif, comme elle l'a déjà fait dans le passé en empêchant à plusieurs reprises que naissent en Europe quelques grands champions mondiaux. Jean Louis Beffa n'a pas hésité, dans une conférence qu'il donna au collège des Bernardins en mars 2012, à être très sévère à l'égard de cette commission, disant : « La Commission de la Concurrence de Bruxelles est le principal fossoyeur de l'industrie européenne ». Il faudrait éviter que ce soit le cas, cette fois, pour la France.

Toute cette politique de redressement de notre secteur industriel doit être mise en place d'une façon urgente, et menée avec la plus grande énergie. Une course contre la montre se trouve réellement engagée, car il faudra des années pour remonter la pente. Il faut, là, rappeler les sages paroles de ce grand général américain que fut le général Mac Arthur, qui, interrogé un jour sur ce qui fait la victoire, avait répondu à son interlocuteur : « Les explications des grandes victoires sont diverses. Mais toutes les défaites n'en ont qu'une : *too late* ! ».

« Repenser le travail et l'Emploi : un enjeu pour le 21^e siècle »[©]

par Christophe Laviolle[@]

Introduction: *l'emploi et du travail, au cœur d'un monde en crises*

Le colloque organisé par l'Académie d'Orléans en collaboration avec le Laboratoire d'Économie d'Orléans a souhaité s'interroger sur les « défis économiques du XXI^e siècle ». A l'évidence, ces défis ne sauraient être définis, repérés, sans référence au contexte dans lequel nous les interrogeons, marqué, depuis bientôt cinq ans par une crise quasiment sans précédent.

Il nous faut donc interroger la crise, dans ses dimensions « conjoncturelles », éruptives, mais aussi, puisque la perspective qui nous est donnée est celle du long terme (du siècle) dans ses dimensions plus profondes, plus structurelles, voire culturelles. Pour le dire autrement, le défi du XXI^e siècle sera de répondre à la crise, *aux* crises auxquelles nous sommes confrontés, et aux multiples questions qu'elle(s) pose(nt).

Des crises multiples

La crise est évidemment, avant tout, *financière*. Elle est donc celle d'un *mode régulation* particulier, celui qui s'est de nouveau imposé à partir des années 1980, sous l'influence d'un renouveau libéral portant le marché et sa globalisation comme seul horizon valable. Elle pose désormais le défi pour le XXI^e siècle de la place de la Finance et de sa re-régulation, de l'articulation à repenser entre l'économie « réelle » et l'économie « symbolique », et, au-delà, entre le champ du politique et de la démocratie et celui du marché et des intérêts privés.

Mais, derrière la crise de la finance et d'un mode de régulation de nos économies excessivement re-marchandisé et désencastré¹, est posé la question du *mode de croissance*. Car la crise n'est pas que financière, elle est aussi *économique*, et pose le défi pour le XXI^e siècle de la ré-industrialisation, de la transformation de nos modèles productifs, de l'hybridation de l'industrie manufacturière et de l'industrie des services, ...

La crise, parce qu'elle est aussi crise *écologique* est aussi celle d'un *mode de développement*. Elle pose le défi pour le XXI^e siècle de la transition énergétique, du verdissement de nos activités

© Article tiré de la communication faite, à l'invitation des organisateurs, au colloque de l'Académie d'Orléans « Les défis économiques du XXI^e siècle », le mercredi 22 mai 2013. Cette communication s'inspire largement des développements opérés dans deux ouvrages que j'ai dirigés (Laviolle (2012a et 2012b)), eux-mêmes issus d'un colloque organisé en mai 2008 à l'Université d'Orléans par le Laboratoire d'Économie d'Orléans et l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique

@ Docteur en science économique, habilité à diriger des recherches, Maître de conférences à l'Université d'Orléans et chercheur au Laboratoire d'Économie d'Orléans (UMR 7322 CNRS – Université d'Orléans (ITP « Modélisation, Systèmes, Langages »)).

1 C'est à l'historien de l'économie et économiste hongrois Karl Polanyi, que l'on doit le concept de « désencastrement ». Dans son livre majeur « *La Grande Transformation* », il souligne l'absence de naturalité et d'universalité de concepts comme « *l'homo oeconomicus* » ou « *le marché* » souvent présentés par la science économique contemporaine comme évidents ou ayant valeur ou signification uniques et/ou intemporelles. C'est selon lui une vision erronée, tant les formes contemporaines de la rationalité économique et de la coordination marchande résultent de processus historiques repérables de « *désencastrement* » de l'économie (opéré et réussi par le libéralisme) et de son autonomisation en dehors de toute « fait social global » comme aurait dit Marcel Mauss.

productives et de nos emplois, et au-delà des conditions de poursuite de l'accumulation et de la redéfinition de nos modes de consommation.

Enfin, « last but not least », la crise est *sociale*. Elle est en particulier, peut-être, celle, d'un mode de socialisation organisé autour du travail. Car au cœur de cette crise il y a, évidemment la question de l'emploi, question d'autant plus sensible que la prospérité de nos économies et la stabilité de nos systèmes politiques et économiques se sont construites autour d'un compromis salarial noué, depuis un peu moins d'un siècle, autour de l'objectif de plein emploi, défini comme l'horizon de réalisation et de sécurisation du travailleur, établi comme le socle de la distribution et de la redistribution des richesses, et dont l'obtention devait être garantie par les politiques macroéconomiques de l'État

De ce point de vue, la crise de l'emploi n'est pas que la partie émergée d'un iceberg de dysfonctionnements : elle est centrale, car elle pose la question du lien social et donc de la stabilité de nos systèmes économiques et politiques, ébranlée par l'installation du chômage de masse et le creusement des inégalités :

« Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité (...) Il est certain que le monde ne supportera plus très longtemps l'état de chômage qui, en dehors de courts intervalles d'emballement, est une conséquence, et à notre avis une conséquence inévitable, de l'individualisme tel qu'il apparaît dans le régime capitaliste moderne. »

(Keynes (1936), p. 366 et 374)

Plus généralement, elle pose le défi de la redéfinition éventuelle de nos compromis sociaux et de nos régulations. Elle doit alors interroger, derrière l'emploi global, la question des trajectoires professionnelles individuelles, dont il convient d'imaginer les modalités nouvelles de sécurisation, dans un monde rendu plus flexible, plus concurrentiel, plus chaotique. Elle doit aussi, plus fondamentalement encore, interroger le travail, sa place, le sens que l'on veut lui conférer, individuellement et collectivement.

Derrière l'emploi, le travail.

Les sociétés modernes n'ont cessé de se questionner sur la place et le sens du travail. C'est donc une très ancienne question, et qui est logiquement réapparue dans le débat public, pour les raisons que nous venons d'évoquer, à l'occasion de l'entrée en crise, et du retour, en Europe, et en France spécifiquement, au tournant des années 1970 et 1980, du chômage de masse². Ce débat concerne aujourd'hui, pêle-mêle, la place du travail dans nos vies, le manque de « travail » pour les uns, la surcharge de travail pour les autres, les formes que revêt celui-ci, plus récemment la nature des transformations de la relation d'emploi et du rapport salarial. Il recouvre des interrogations sur la nature du chômage de masse, ses dimensions structurelle/conjoncturelle, la place des politiques macroéconomiques dans sa résolution...

2 Ce qui permet de souligner qu'entre les crises que j'évoquais plus haut (crises financière, économique, écologique, sociale), les temporalités sont différentes. Si les crises financières se reproduisent et s'enchaînent de nouveau depuis le milieu des années 1980, leur temporalité apparente est celle du court-terme (et notre actualité est la crise financière de 2008) ; la crise économique, elle, est davantage inscrite dans le moyen terme d'une « grande récession », déclenchée par une série de phénomènes concomitants (ralentissement de la productivité, chocs pétroliers, démonétisation de l'or,...), témoignant, dans les années 1970, de l'arrivée aux limites des régulations établies au lendemain de la seconde guerre mondiale, et de la redistribution des cartes dans la division internationale du travail ; La crise sociale, si l'on veut en retenir la forme qu'elle revêt de l'installation du chômage de masse, en Europe, et, nous l'avons dit, particulièrement en France, l'accompagne et en est la conséquence très directe ; la crise écologique elle, s'inscrit sur le (très) long-terme, même si son acuité se révèle aujourd'hui, tant elle semble évidemment associée à l'ère industrielle et au déploiement de l'utilisation des énergies fossiles, dont la première révolution industrielle, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, établit définitivement les bases.

Il est le lieu d'échanges passionnés autour de la place et du sens du travail³, et tout aussi passionnés autour de la nécessité d'une « modernisation » du marché du travail⁴ et des systèmes de protection associés (problématiques de la « sécurisation » de l'emploi⁵ et/ou des trajectoires professionnelles).

Le constat qu'il est alors possible de faire est la grande difficulté dans laquelle nous nous trouvons de trancher ces débats et, conséquemment, de définir des politiques publiques efficaces et de (re)définir la place du travail et les régulations sociales qui doivent en découler.

La thèse ici défendue est que cette incapacité à redéfinir nos compromis sociaux trouve son fondement :

- dans notre incapacité à « penser » correctement, derrière l'emploi, le travail ;
- incapacité qui nous conduit à en « naturaliser » le contenu et la signification, à rendre « objectif » ce qui n'est que le fruit de conventions, de constructions sociales, culturelles et historiques.

Pour sortir de cette impasse intellectuelle, il apparaît donc logiquement nécessaire de repenser le travail, et, pour ce faire, d'opérer ce qui pourrait s'analyser comme un détour, au final productif, par l'histoire des idées. Un tel détour, précisément, est de nature à mettre à jour le caractère conventionnel, historiquement daté et socialement construit de notre conception du travail, et son caractère finalement contradictoire. Il peut alors nous encourager, collectivement, à repenser le travail, en percevant le caractère contingent de nos valorisations, que nous croyons pourtant « naturelles ». Il deviendra alors possible d'imaginer plus sereinement ce que pourraient être les régulations du futur, les contours d'un nouveau plein emploi, collectivement délibérés.

1. Penser le travail : quelques éléments d'histoire

Le concept de travail est une création récente. Certes les activités de reproduction de la vie matérielle par une activité laborieuse ont toujours existé. Mais elles n'ont pas toujours été rassemblées sous une catégorie de pensée unique, de même qu'elles n'ont dès lors pas toujours été pensées comme centrales et fondatrices du lien social.

Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que le « travail » tel que nous le pensons aujourd'hui, trouve une unité conceptuelle :

« Ce que nous appelons « travail » est une invention de la modernité. La forme sous laquelle nous le connaissons, pratiquons, plaçons au centre de la vie individuelle et sociale, a été inventée, puis généralisée avec l'industrialisme. Le « travail » au sens contemporain, ne se confond ni avec les besoins, répétées jour après jour, qui sont indispensables à l'entretien et à la reproduction de la vie de chacun ; ni avec le labeur, si astreignant soit-il, qu'un individu accomplit pour réaliser une tâche dont lui-même ou les siens sont destinataires ou bénéficiaires ; ni avec ce que nous entreprenons de notre chef, sans compter notre temps et notre peine, dans un but qui n'a d'importance qu'à nos propres yeux et que nul ne pourrait réaliser à notre place. S'il nous arrive de parler de travail à propos de ces « activités » - du « travail » ménager, du « travail » artistique, du « travail » d'autoproduction – c'est en un sens fondamentalement différent de celui qu'a le travail placé par la société au fondement de son existence, à la fois moyen

3 Initié par Jeremy Rifkin (« *La fin du travail* », 1997), ce débat est notamment animé en France par les travaux de Dominique Méda (« *Le travail, une valeur en voie de disparition ?* », 1995 ; « *Place et sens du travail en Europe : une singularité française ?* » (avec Lucie Lavoine), 2008 ; « *Travail : la révolution nécessaire* », 2010 ; « *Réinventer le travail* », (avec Patricia Vendramin) 2013)

4 Je fais référence ici aux négociations entre partenaires sociaux et à la traduction dans la loi (LOI n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant « modernisation du marché du travail ») de l'accord national interprofessionnel qui en est résulté.

5 De la même manière, je fais référence ici aux négociations entre partenaires sociaux et à la traduction dans la loi (LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la « sécurisation de l'emploi ») de l'accord national interprofessionnel qui en est résulté

cardinal et but suprême.

Car la caractéristique essentielle de ce travail-là -celui que nous « avons », celui que nous « cherchons », « offrons » - est d'être une activité dans la sphère publique, demandée, définie, reconnue, utilisée par d'autres et, à ce titre, rémunérée par eux. C'est par le travail rémunéré que nous appartenons à la sphère publique, acquérons une existence et une identité sociale (c'est-à-dire une « profession »), sommes insérés dans un réseau de relations et d'échanges où nous nous mesurons aux autres et nous voyons conférer des droits sur eux en échange de nos devoirs envers eux »

(Gorz (1988), *Métamorphoses du travail*, p.29-30)

A) Le travail avant le XVI^e siècle : du *ponos* au *trepalium*

Le « travail », activité servile et pénible dans l'antiquité grecque

Comme le rappelle Dominique Méda, citant Jean-Pierre Vernant,

« On trouve, [dans la Grèce antique] des métiers, des activités, des tâches, [mais] on chercherait en vain "le travail": les activités sont au contraire classées dans des catégories irréductiblement diverses et traversées par des distinctions qui interdisent de penser le travail comme une catégorie répondant à une "fonction" unique ».

(D. Méda, « Une histoire de la catégorie de Travail », in : Lavalie (2012b), p.35)

Les grecs font notamment une distinction essentielle parmi ces activités entre celles qui relèvent de la production/réalisation d'une œuvre (*ergon*), dont nous pourrions dire aujourd'hui qu'elles sont l'occasion d'une réalisation de soi, l'expression et la projection d'une subjectivité, et celles qui se réduisent au seul travail manuel, répondant à une nécessité, en l'occurrence celle de satisfaire des besoins objectifs, et qu'ils identifient à une peine (*ponos*).

Ce « travail » là, les penseurs grecs ne l'ont jamais valorisé, et n'en ont jamais fait, ni le fondement du lien social (ils ne sont pas économistes), ni l'idéal de réalisation de la vie humaine. Dans la Grèce antique, le travail est une activité servile qui ne peut pas constituer un idéal, ou un attribut de l'homme libre. Il est plutôt perçu comme une déchéance, de celui qui ne peut échapper au règne de la nécessité, et s'il est un attribut, il est celui, non du citoyen, non de l'homme libre, mais de l'esclave : ce sont les esclaves qui travaillent et non les hommes libres⁶. L'idéal de la vie humaine est davantage dans la contemplation, et la participation à la vie démocratique (*scholè*), qu'il ne peut l'être dans les activités matérielles et dans l'action (*ascholia*)

Ainsi, l'homme libre doit pouvoir se dégager de la nécessité du *ponos*, par l'usage des « instruments », catégorie dont relève l'esclave :

« Or, parmi les instruments, les uns sont inanimés, les autres animés : par exemple, pour le pilote, la barre du gouvernail est un instrument inanimé, la vigie, un instrument animé (car dans les diverses activités le subordonné joue le rôle d'un instrument). De même un objet de propriété est un instrument utile à la vie, et la propriété, c'est un ensemble d'instruments ; l'esclave est un objet de propriété animé et tout serviteur est comme un instrument précédant les autres instruments. En effet si chaque instrument pouvait, par ordre ou par pressentiment, accomplir son œuvre propre, si, pareilles aux statues légendaires de Dédale ou aux trépieds d'Héphaïstos, qui, au dire du poète, «pouvaient d'eux-mêmes entrer dans l'assemblée des dieux » , les navettes tissaient d'elles-mêmes et les plectres jouaient de la cithare, alors les maîtres d' œuvre n'auraient nul besoin de manœuvres ni les maîtres, d'esclaves. »

(Aristote, *Politique* A, Ch.4, Belles-Lettres p. 17. 2)

Entendons nous bien et, suivant Hannah Arendt, comprenons que si le travail « pénible » est méprisé, ce n'est pas en raison de ce qu'il est l'apanage de l'esclave, mais bien l'inverse : c'est parce que le travail ainsi entendu ne peut pas être valorisé dans une pensée où l'idéal de l'homme libre ne

6 On a ainsi une dualité homme libre / esclave qui recouvre partiellement la dualité grec/barbare, tant l'esclave est progressivement jusqu'à l'époque classique, identifié à l'étranger : cf. Pierre Vidal-Naquet, « Grèce antique (Civilisation) - - Une civilisation de la parole politique », *Encyclopædia Universalis* URL : <https://www-universalis-edu-com.budistant.univ-orleans.fr/encyclopedie/grece-antique-civilisation-une-civilisation-de-la-parole-politique/>

peut pas être la valorisation de l'acte économique de production, pas davantage que l'ordre social ne peut se fonder sur la production et l'échange de richesses (bien au contraire), qu'il doit être confié à ceux qui ne sont ni libres ni citoyens. Pour Aristote, il faut des esclaves à cause, précisément, de la nature servile de toutes les occupations qui pourvoient aux besoins de la vie, et qui doivent être confiés à des instruments permettant de libérer le citoyen de cette peine : en somme, puisque le destin soumet les hommes à la nécessité du « travail » (de la production de richesses destinées à satisfaire leurs besoins), la seule manière de secouer le joug de cette nécessité, c'est de s'en libérer en confiant le travail à un instrument qui l'exécutera. D'ailleurs Aristote, dans le passage cité, souligne que si « les navettes circulaient toutes seules, les maîtres n'auraient pas besoin d'esclaves ». Le développement des techniques serait un moyen d'affranchir l'homme du règne de la nécessité auquel l'a soumis le destin, et de le libérer définitivement. Cette idée restera très présente, à partir du XVII^e siècle, moment où la force de travail va être pensée en l'identifiant à la force mécanique, puis au XIX^e siècle lorsque, dans la lignée de St Simon, Marx pensera le développement des forces productives comme un moyen de régler définitivement le problème économique, de libérer l'homme de toutes les formes d'aliénation et d'exploitation, et de ramener le travail à son expression proprement humaine, lorsqu'il n'est plus dicté par la nécessité, mais par la volonté de (se) réaliser au travers de la production d'une œuvre.

Les premières réflexions sur l'économie (nous pourrions dire la « philosophie économique ») naissent donc avec la philosophie politique⁷, c'est-à-dire avec les auteurs socratiques, et la soumission souhaitée de l'économie qu'ils revendiquent se décline logiquement dans un mépris des activités matérielles. Ce qui est valorisé, c'est la possibilité de se détacher de la nécessité matérielle et de la dépendance à autrui, pour se consacrer aux loisirs, considérés non comme une oisiveté, mais comme un moment *libéré* indispensable à la vie de la Cité et de la démocratie, c'est-à-dire à l'établissement réfléchi et débattu du lien politique entre les citoyens : comme le souligne Pierre Vidal-Naquet (*op.cit.*), la civilisation grecque est une « civilisation de la parole politique », et non pas une civilisation de la relation marchande et de l'acte productif.

On saisit en passant à quel point cette idée que la démocratie ne peut se fonder et vivre que dans la mesure où nos temps de vie ne sont pas submergés par les temps consacrés à la production des richesses et de notre vie matérielle pourrait être versée au débat qui nous occupe, pour en souligner la remarquable modernité.

Le « travail », peine et torture dans l'occident médiéval

Par la suite, on peut dire, suivant là encore Dominique Méda (*op.cit.*) qu'« *[en simplifiant] outrageusement, tout au long de la domination de l'Empire romain, et jusqu'à la fin du Moyen-Âge, la représentation de ce que nous appellerons plus tard le travail ne connaîtra pas de bouleversement majeur* ». On n'observe en effet, dans la pensée scolastique médiévale, de bouleversement majeur, ni dans le regard porté sur la place dévolue à l'économie, ni conséquemment dans la représentation de ce qui sera pensé ultérieurement comme le « travail ».

Les représentations philosophiques et religieuses (sur-détermination de l'au-delà, mépris du terrestre et du mouvant en faveur de l'immobile et du spirituel, mépris du gain, de l'accumulation et du commerce,...) interdisent logiquement la valorisation du travail, et sa conception même. La classification des arts et des activités reste sensiblement la même, et les activités laborieuses sont vues comme une peine, infligée après la Chute : en raison du péché originel, Adam se voit condamné à gagner son pain à la sueur de son front :

« Puisque tu as écouté la voix de la femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie (...) C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain »

7 cf. Arnaud Berthoud, *Essais de Philosophie Économique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2002)

(Genèse, 3.17)

Plus loin, quand Caïn tue son frère Abel, il est dit qu'en plus, non seulement il devra travailler la terre, mais qu'en outre son travail restera stérile :

« Maintenant, tu seras maudit de la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère. Quand tu cultiveras la terre, elle ne te donnera plus sa richesse »

(Genèse, 4.11 et 12)

De ce point de vue la tradition judéo-chrétienne leste le travail de présupposés encore plus lourds : le travail est conçu comme la conséquence d'un châtement, il est une torture⁸. Dans un état paradisiaque, qui était d'abondance, l'homme pouvait se donner du loisir. Après la Chute, il est *condamné* au « travail », à la peine. Il est plongé dans un monde de la souffrance, de la pénibilité et de la rareté, et ne pourra nourrir l'utopie de l'abondance que dans la perspective d'un monde meilleur, ici ou ailleurs (dans l'au-delà) : la vraie vie est *au-delà*, sans ce fardeau, cette torture, qu'est le travail. Et là encore, ceux qui le peuvent, se détachent de cette peine : l'horizon aristocratique est un horizon sans travail, un horizon fait d'*otium* (oisiveté), tandis que le *negotium* (la non-oisiveté : le travail, le commerce) est méprisé.

Ce relent de malédiction jeté sur le travail pèse lourd dans la pensée occidentale, car le travail est conçu comme une sanction. Et l'ombre de cette ancienne malédiction pèse toujours sur le travail, que ce soit dans la pensée économique « savante » (où il reste une désutilité, qu'il faut compenser par la perspective de la consommation des revenus qu'il permet d'obtenir), où dans la pensée ordinaire.

B) L'éminente dignité conférée au travail à la Renaissance

La rupture protestante : le travail, obligation morale et acte spirituel

Le protestantisme, tout en continuant à porter l'idée de malédiction attachée au travail, a été capable de dessiner les moyens de la contourner. Dans « l'éthique protestante », le travail est le moyen de racheter l'existence misérable de l'homme, pour en faire un moyen de salut. Il suffit pour cela de concevoir le travail comme un acte sacré, de donner à entendre aux hommes que le travail sauve l'homme de la perte, qu'il redonne sous le regard de Dieu une valeur à l'humain. Honte donc à l'oisiveté, mère de tous les vices.

C'est pour cette raison que Max Weber dans « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme » situe l'origine du capitalisme et sa conception du travail dans la morale protestante :

« Le travail ... constitue surtout le but même de la vie, tel que Dieu l'a fixé. Le verset de saint Paul : "Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus" vaut pour chacun, et sans restriction. La répugnance au travail est le symptôme d'une absence de la grâce...

La richesse elle-même ne libère pas de ces prescriptions. Le possédant, lui non plus, ne doit pas manger sans travailler, car même s'il ne lui est pas nécessaire de travailler pour couvrir ses besoins, le commandement divin n'en subsiste pas moins, et il doit lui obéir au même titre que le pauvre. Car la divine providence a prévu pour chacun sans exception un métier qu'il doit reconnaître et auquel il doit se consacrer. Et ce métier ne constitue pas... un destin auquel on doit se soumettre et se résigner, mais un commandement que Dieu fait à l'individu de travailler à la gloire divine.

Pourtant, le bon chrétien doit répondre à cet appel : si Dieu vous désigne tel chemin dans lequel vous puissiez légalement gagner plus que dans tel autre (cela sans dommage pour votre âme ni pour celle d'autrui) et que vous refusiez le plus profitable pour choisir le chemin qui l'est le moins, vous contrecarrez l'une des fins de votre vocation, vous refusez de vous faire l'intendant de Dieu et d'accepter

⁸ Le mot *travail* en français vient du latin *tripalium*, qui désignait un instrument de torture à trois pieux utilisé par les Romains pour punir les esclaves rebelles

ses dons, et de les employer à son service s'il vient à l'exiger.

Pour résumer ce que nous avons dit jusqu'à présent, l'ascétisme protestant, agissant à l'intérieur du monde, s'opposa avec une grande efficacité à la jouissance spontanée des richesses et freina la consommation, notamment celle des objets de luxe. En revanche, il eut pour effet psychologique de débarrasser des inhibitions de l'éthique traditionaliste le désir d'acquérir. Il a rompu les chaînes qui entravaient pareille tendance à acquérir, non seulement en la légalisant, mais aussi .. en la considérant comme directement voulue par Dieu...

Plus important encore, l'évaluation religieuse du travail sans relâche, continu, systématique, dans une profession séculière, comme moyen ascétique le plus élevé et à la fois preuve la plus sûre, la plus évidente de régénération et de foi authentique, a pu constituer le plus puissant levier qui se puisse imaginer de l'expansion de cette conception de la vie que nous avons appelée, ici, l'esprit du capitalisme. »

(Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du Capitalisme*, trad. J. Chavy, Plon, 1964, p. 208-236).

L'éminente dignité du travail chez Luther

Le travail rend grâce à Dieu, parce qu'il glorifie sa création. Le loisir, même sous forme de contemplation, est directement répréhensible. De ce point de vue, le travail, comme la prière, est un acte spirituel de soumission à la Grâce divine.

Cette idée n'était pas absente de la scolastique médiévale. Mais elle ne concernait que celles et ceux qui se vouaient entièrement à Dieu. Ainsi, presque paradoxalement, seuls les chrétiens retirés du Monde, choisissant de consacrer leur vie à Dieu, et de se soumettre entièrement à sa Grâce, se fixaient le travail manuel comme une règle de vie. Ainsi, la règle de Saint Benoît promeut ascétisme, pauvreté, rigueur liturgique et érige, dans une certaine mesure, le travail manuel comme une « valeur » cardinale. Le travail est accepté pour ce qu'il est (un commandement divin), et cette acceptation en fait un acte spirituel (à l'instar de la prière) et un élément incontournable de l'ascétisme monastique.

C'est cette idée que va reprendre Luther, qui critique précisément le monachisme⁹ en raison de ce qu'il conduit à distinguer deux catégories de chrétiens : ceux qui, retirés du Monde, peuvent se vouer entièrement à Dieu et se soumettre à sa Grâce. Et tous les autres, vivant dans le siècle, qui ne sont pas destinés au même abandon, à la même exigence, à la même ascèse. Récusant cette option d'une double morale chrétienne, Luther va promouvoir une « sainteté intra-mondaine », une forme de monachisme intérieur pour chaque chrétien, considérant que tout chrétien a pour devoir de se soumettre entièrement à la volonté et la Grâce divines.

Il va logiquement, dans cet élan, reconnaître une éminente dignité au travail, et à l'accomplissement qu'il implique, par chacun, de la vocation (*Beruf*¹⁰) à laquelle il a été destiné. Le travail n'est plus vu comme une punition dont la réalité serait liée à la Chute. Pour Luther, le travail fait partie des ordres de la Création par lesquels Dieu organise le monde et auxquels l'homme appartient. Et l'homme, en accomplissant son travail, en répondant à ce *Beruf* (appel), respecte cet ordonnancement divin, et tient la place (*Stand*) qui lui a été dévolue.

On comprend alors qu'il en résulte une vision par ailleurs très conservatrice de la « division du travail » : les ordres corporatifs doivent maintenir chacun dans sa condition (*Stand*), et le métier-vocation (*Beruf*) est ce que l'homme doit accepter comme un décret divin, comme un destin. Il y a donc tout à la fois valorisation de la tâche profane, et conservatisme, notamment en raison d'un refus d'une nouvelle théologie des œuvres (au terme de laquelle le travail pourrait être conçu comme moyen d'acquiescer son salut). Luther conserve à cet égard de la scolastique la hiérarchie morale des professions (allant de l'agriculture à l'industrie et aux métiers et réservant un mépris

⁹ Luther, *Sur les vœux monastiques* (1522).

¹⁰ Le terme *Beruf* est polysémique. Il signifie à la fois la profession, la vocation et l'Appel. Accepter une profession et s'y « investir », c'est donc répondre à une vocation et un appel.

pour le commerce), et s'oppose à la mobilité sociale et au changement de métier, conçu comme une entorse au décret divin.

Pour autant, Luther participe pleinement de ce mouvement d'où surgit l'idéal du « travail pour le travail »: l'activité professionnelle et l'intensité du contenu du travail s'identifient au devoir religieux. Elles cessent d'être seulement le moyen de satisfaire des besoins en même temps que la peine infligée pour le péché. Elles deviennent un but autonome, un exercice en soi, une manière de réaliser et de témoigner de sa foi. Et Luther proclame l'obligation morale du travail pour tous, la suppression des ordres contemplatifs et des couvents, de même que la réduction des pèlerinages et des jours fériés considérés comme autant de périodes d'oisiveté.

Le travail comme acte spirituel et instrument de la révélation chez Calvin

Cet idéal du travail s'affirme en pleine cohérence avec le Calvinisme.

Il s'exprime d'abord dans la vision calviniste d'un Dieu lui-même travailleur, qui « *besogne sans cesse à maintenir et conserver l'ordre du monde qu'il a créé* »¹¹. Puis, avant même la chute, le travail est partie intégrante de la condition humaine, service et gloire rendue à Dieu: « *car il [Adam] n'avait pas été créé pour ne rien faire, mais pour s'employer à quelque chose. Pour cette cause le Seigneur l'avait constitué sur le jardin pour le cultiver* »¹². Si le travail est devenu pénible par le péché d'Adam, la malédiction pesant sur le travail n'abolit donc pas la bénédiction fondamentale qui lui était originellement attachée, et les hommes ont été créés pour s'employer à faire quelque chose et non pour être paresseux et oisifs.

Si tous les métiers ne sont pas utiles (notamment ceux qui ne sont « *qu'attrape-deniers* » et ne sont pas profitables au bien commun), Calvin, contrairement à Luther, reconnaît la dignité des diverses tâches professionnelles, et refuse la distinction entre des tâches qui relèveraient de Dieu, et d'autres qui relèveraient de l'industrie des hommes, car celle-ci est aussi « *un bénéfice de Dieu* »:

« Dieu baille à chacun quelque charge et exercice afin qu'ils ne demeurent oisifs (...) [Dès lors] nul artisan du plus bas métier que ce soit n'est excellent en son état sinon d'autant plus que l'esprit de Dieu besogne en lui. Car bien que les dons soient divers, il n'y a qu'un Esprit duquel découlent tous dons » (Willaime, 2003, p.70).

Ainsi les métiers de l'artisanat et de l'industrie sont aussi respectables et dignes que ceux de l'agriculture, et ainsi sont aussi les tâches non productives qui s'occupent de l'administration de la cité et du gouvernement des hommes, ou encore du commerce, le trafic commercial étant conçu par Calvin comme expression de la solidarité humaine et de la communion spirituelle des hommes entre eux (A. Bieler (2008), p.414). Les voies d'une unification conceptuelle de la catégorie de travail sont dès lors ouvertes : les différentes activités, les différents métiers, répondent à la même obligation et la même nécessité morales.

Au total, en soulignant fortement la participation du travail de l'homme à l'œuvre de Dieu, Calvin a conféré au labeur humain une dignité et une valeur spirituelles qu'il n'avait ni dans la scolastique, ni à plus forte raison dans l'antiquité¹³: « *Calvin, se fondant sur les Écritures, est l'un des rares théologiens qui ait mis en évidence avec tant de clarté la participation du travail de l'homme à l'œuvre de Dieu* » (Bieler, op. cité, p. 413). Il en résulte une modification de l'échelle des valeurs, aboutissant à une valorisation extrême du travail.

Cette valorisation est logiquement encore renforcée par l'énoncé du dogme de la prédestination, dont Weber nous explique qu'il est le plus important dans le calvinisme. En créant le monde, Dieu a déterminé, dès l'origine, les élus et les damnés, ceux à qui la Grâce sera accordée et ceux à qui la

11 J.Calvin, *Commentaire* sur le nouveau testament, cité par Willaime (2003), p.68)

12 Calvin, cité par Bieler (2008), p. 401

13 Cf. Léopold Migeotte (2003), Max Weber (2001)

Grâce sera refusée. Or, ce décret reste impénétrable à l'entendement humain, ce qui plonge le croyant dans une « solitude intérieure inouïe », puisque se pose au croyant la question de sa situation religieuse, c'est-à-dire de son salut, ce qui d'un point de vue religieux est la seule question d'importance. Le croyant est placé devant une alternative : élu ou réprouvé ?

Dans la vision calviniste, il est exclu de répondre à cette angoisse religieuse au moyen de procédures magico-sacramentielles comme la confession ou les indulgences: le salut, de ce point de vue, ne saurait se « gagner » par de bonnes œuvres. Weber exprime cette idée de manière très précise : la « *Grâce [de Dieu] est aussi impossible à perdre pour ceux à qui il l'accorde qu'à atteindre pour ceux à qui il la refuse* » (Weber, 2003, p. 105). La seule solution qui demeure est dès lors d'accepter « passivement » un décret divin qui ne saurait être infléchi, tout en s'efforçant de calmer son angoisse en cherchant, dans l'accomplissement du service de Dieu, confirmation de son état de grâce. Comment ceci peut-il avoir lieu ? Puisque Dieu a créé le monde pour sa propre gloire, les hommes doivent augmenter cette dernière par une activité méthodique sans fin dans le cadre de leur profession:

« si l'on pose la question : à quels fruits le réformé peut-il reconnaître sans doute aucun la vraie foi ? La réponse sera : à une conduite de vie du chrétien, qui sert à accroître la gloire de Dieu. »

(Weber, 2003, p. 126).

C'est donc dans la vie professionnelle, dans son travail, que le réformé peut obtenir la confirmation de sa foi ou l'authentification de sa foi. Le fruit du travail apparaît alors comme le signe d'une bénédiction divine (et non le mérite propre du travailleur). Et le travail révèle donc sa dualité profonde: il est à la fois activité (sanctionnée par une œuvre, un produit), et passivité (attente de la confirmation): le travailleur travaille, et est actif, mais il attend et espère dans son travail.

Cette valorisation extrême du travail se déploiera davantage encore dans les descendances puritaines du calvinisme que dans la pensée même de Calvin: c'est dans le travail que les puritains découvrent la forme première et essentielle de la discipline sociale, la clé de l'ordre et le fondement de toute moralité. Tous les hommes doivent travailler, et c'est dans le zèle régulier déployé dans son travail que se révèle la sainteté de l'individu.

Remarquons du même coup que la motivation de la richesse comme but avoué du travail reçoit alors une justification importante. Le christianisme, dans ses textes fondateurs, avait jeté un discrédit violent sur l'argent et le désir de richesse, dans la lignée, là encore des philosophes de l'antiquité. Mais si la richesse est le produit d'un travail conduit dans le seul but de glorifier la Création, c'est qu'elle participe aussi de la Volonté de Dieu. Dieu désire que l'homme demeure son intendant et fasse fructifier son Œuvre. Ainsi la morale protestante parvient à concilier tout à la fois (1) un certain ascétisme qui discrédite le désir de richesse *pour soi-même* et s'oppose à la jouissance immédiate, (2) la déculpabilisation du désir de richesse, du désir d'acquérir dans sa légitimation, qui se voit libéré de tout inhibition. Le désir d'acquérir entre dans la légalité, parce qu'il est entré dans la moralité, puisque voulu directement par Dieu. L'acte de travail est l'équivalent d'une prière, le choix du travail une signe de la Providence, la richesse un dessein de Dieu pour les hommes sur la Terre.

Nous avons là encore hérité de cette tradition, et en sommes si imprégnés qu'il nous est presque impossible d'aborder le travail avec un esprit vierge de tout présumé.

Le travail, force mécanique et instrument de domestication de la Nature

A cette éthique protestante, qui portera en premier la morale du capitalisme¹⁴ va s'ajouter à partir du XVII^e siècle les conséquences du tournant moderne de l'orientation du savoir. Si les Anciens avaient conçu le savoir dans une vocation contemplative, les Modernes, eux, suivront une voie plus pragmatique. Suivant la devise cartésienne selon laquelle la science doit nous rendre « maîtres et

¹⁴ Le jansénisme, porteur d'une forme de réforme catholique, développera à sa manière le même type d'éthique du travail, trouvant sa source dans le retour à St Augustin : cf Menuet – Lavialle (2014)

possesseurs de la Nature », la Renaissance est une période d'inventions techniques. Cette inventivité technique va devenir une source sans précédent de valorisation du champ de la pratique. Cette valorisation de la technique va aller de pair avec celle du travail, conçu à la fois comme un substitut (le travail est aussi le déploiement d'une force semblable à la force mécanique) et un complément (le travail humain met en œuvre et contrôle la machine).

Surtout elle va confirmer l'unification du concept de travail : Il n'y a, du point de vue de l'usage de l'outil technique, aucune différence entre le travail de l'artisan, du serf et le travail de l'artiste. Tous les trois manipulent une matière avec des outils, tous trois développent une habileté dans le maniement des outils.

Il devient possible de valoriser le travail comme, par l'intermédiaire de l'outil, ou de manière comparable à la force mécanique, la source d'une création de richesse : il reste une activité pénible¹⁵, une « désutilité », mais que compense la production et l'accumulation de richesses, de biens matériels.

Tous les éléments qui vont conduire à une première forme de valorisation du travail sont donc réunis. Il ne reste plus qu'à poursuivre la démarche consistant à séculariser la réflexion de philosophie politique et de la place que l'économie doit occuper dans l'ordonnement social.

2. La valorisation contradictoire du travail à l'époque contemporaine

A) Le XVIII^e siècle : Le travail, « fonds primitif de toute richesse »

A partir du XVIII^e siècle, définitivement dépouillé de l'objet spirituel que lui attache la réforme protestante, le travail sera donc valorisé *dans le siècle*. S'il n'est plus tendu vers l'au-delà, il le sera vers l'en-deçà, et puisqu'il demeure une peine, il ne sera une valeur qu'en vertu, non de la signification de l'acte en lui-même (la soumission à l'au-delà), non de ce qu'il permet d'obtenir *de* l'au-delà (la révélation de sa prédestination), mais de ce qu'il permet d'atteindre *ici bas*, et qui compense la peine qu'il demeure être, une fois dépouillé de ses attributs spirituels. On remarque qu'en même temps qu'il ne se projette plus vers l'au-delà, le travail se projette vers le futur : il est désormais ce qui relie le présent au futur, ce qui est à ce qui peut être, et sa valorisation va aller logiquement de pair avec celle de l'accumulation, vers laquelle toutes les énergies vont devoir maintenant converger, comme pour rechercher une autre forme d'éternité¹⁶.

C'est donc une logique de valorisation *hétéronome* du Travail qui se développe: le travail vaut par ce qu'il permet d'obtenir, la propriété privée¹⁷, la richesse (chez Adam Smith), et qui compense la désutilité qu'il représente .

Il est alors définitivement conçu comme une catégorie unifiée sur la base d'une abstraction. Il est le

15 Si avec l'avènement de l'ère industrielle et le développement de la machine, qui s'interpose entre l'homme et la matière, est valorisée le travail de l'ouvrier qualifié, capable de manipuler des machines à qui sont confiées les tâches de déployer de l'énergie (et donc de réduire la pénibilité du travail), mais aussi de prendre en charge la créativité (dévalorisant le contenu du travail), très vite, la division du travail va aliéner le travail, qu'elle soit technique (au sein de l'atelier) où le travail humain devient soumis au rendement de la machine, et dépossédé de tout contenu (ouvrier spécialisé)), ou sociale (où la valorisation du travail passe par l'échange et la négation des caractères concrets des travaux pour n'en retenir que ce qui les rends commensurables)

16 Voir les passionnants développements de Bernard Maris et Gilles Dostaler sur la signification psychanalytique attachée au désir d'accumulation, dont la philosophie politique et morale s'est précisément longtemps défié, et qui se trouve libéré et finalement valorisé au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : Gilles Dostaler et Bernard Maris (2009) « *Capitalisme et pulsion de mort* » Paris, Odile Jacob.

17 Chez John Locke, « *c'est par le travail, la fatigue qu'il dépense à acquérir des biens, que l'homme obtient le droit de les posséder; ce droit s'appuyant sur un droit encore plus fondamental à la conservation de soi* » (D.Méda, *op.cit.*)

« fonds primitif de la richesse »¹⁸ et la mesure de la valeur de toute chose¹⁹. Le travail est donc objectivé par ce qu'il y a de commun aux métiers et aux professions (la production de valeurs), et, logiquement, trouve définitivement son unité conceptuelle qu'à la seule condition de s'abstraire de ses contenus concrets. Cette abstraction le détache de l'individu (lui aussi concret et attaché aux avatars concrets des métiers et de leurs contenus) : il peut devenir alors une catégorie marchande, aliénable :

« La révolution à laquelle ouvre Smith, c'est que le travail humain lui-même peut avoir un prix, qu'il est un type d'activité susceptible de faire lui-même l'objet d'un achat et d'une vente. Smith prend acte de cette idée : il existe une part de l'activité humaine qui peut être détachée de son sujet et ne fait pas obligatoirement corps avec lui puisqu'elle peut être louée ou vendue »

(D.Méda, op.cit, p.37)

Finalement, le travail se substitue, chez et à partir de Smith, au délibératif, à la parole, comme fondement de l'ordre social, et sa valorisation symbolise l'émergence de l'économie politique comme domaine autonome de pensée : le lien social est désormais réputé s'établir autour de l'échange spontané des produits du travail, c'est-à-dire du pouvoir que chacun, à partir de son propre travail, peut exercer sur le travail d'autrui. Et le travail, en permettant l'accès de tous et chacun à la richesse (*common Wealth*) garantit et assure le bonheur public (le *Common Weal*). Cet ordre est en outre juste, puisqu'il mesure objectivement au travers des dépenses en travail les contributions et donc les rétributions de chacun : il établit un ordre objectif, et qui n'a plus besoin d'être délibéré puisqu'il résulte de la mise en relation spontanée et décentralisée d'êtres marchands.

La «deuxième couche» de valorisation du travail est donc celle établie au XVIII^e siècle : le travail, obligation morale, est désormais valorisé comme base légitime de l'appropriation, mesure de toute chose, mais avant tout *facteur de production*. C'est dans la richesse qu'il permet d'acquérir (individuellement ou collectivement, via la division du travail), qu'on trouve la compensation de ce qu'il est, par ailleurs, une peine, une désutilité.

Mais la réflexion sur le travail ne s'arrête pas là, et notre concept moderne de travail va continuer de s'enrichir d'autres couches de signification et de valorisation, finalement contradictoires entre elles.

B) Le XIX^e siècle : le travail « essence » de l'homme

A cette deuxième couche de valorisation du travail, déployée par les auteurs classiques, une troisième va être en effet ajoutée au cours du XIX^e siècle, qui se pose logiquement en opposition d'avec celle véhiculée par les auteurs classiques puisqu'elle est portée comme étendard d'une critique de l'économie politique classique, par Marx notamment. Pourtant cette nouvelle modalité de valorisation du travail ne va pas se substituer à la première, mais plutôt s'y surajouter, d'une manière finalement contradictoire.

Le travail va en effet être valorisé, chez Hegel d'abord, puis chez Saint Simon, et surtout chez Marx, comme l'essence de l'homme, et le moteur et le marqueur du progrès de l'humanité et de son émancipation: le travail est la réalisation de l'homme en l'homme. . Le travail pour Hegel est anthropogène c'est à dire qu'il fait de nous des humains. Dans cette optique, souligne Marx, ce qui est une peine, c'est le travail *dans la société marchande* (car il y est aliéné, et y devient extérieur au travailleur, qui est dépossédé du produit de son travail, et condamné ainsi à vivre une existence inauthentique²⁰) et dans le *mode de production capitaliste* (il y est *exploité* : comme dans l'ensemble

18 « Le Travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie; et ces choses sont toujours ou le produit immédiat de ce travail, ou achetées des autres nations avec ce produit » Smith (1776)

19 Les auteurs classiques établissent une théorie de la valeur-travail, selon laquelle la valeur des biens dans l'échange repose sur la *quantité* de travail dépensé

20 « En quoi consiste l'aliénation du travail ? D'abord dans le fait que le travail est extérieur à l'ouvrier, c'est-à-dire

des modes de production qui l'ont précédé, l'extraction du surplus dans le capitalisme repose sur l'exploitation par ceux qui possèdent (à présent le capital), du travail de ceux qui ne possèdent pas (désormais les prolétaires de l'industrie)²¹ : il y a défiguration du travail dans la société actuelle, mais ce n'est pas un fait de nature, bien plutôt une contingence historique.

Plus généralement, cette défiguration du travail est imposée par la nécessité objective de s'arracher au règne de la nécessité et d'accumuler du surplus en développant les forces productives. Mais la rareté, et le problème économique qui en découle, ne sont pas non plus des faits de nature, mais des réalités historiques, et le sens de l'histoire est précisément celui de l'affranchissement progressif de ce carcan. La perspective finale est donc celle de la libération du travail : c'est le sens du progrès, et notamment du progrès de la productivité, qui doit arracher l'homme au règne de la nécessité. Alors le travail redeviendra ce qu'il doit être : la réalisation de l'homme en l'homme, la projection de chacun dans une œuvre, en dehors de toute nécessité de produire, et en dehors de toute relation de dépendance, marchande ou productive. L'horizon du prolétaire est l'abolition du salariat, et plus généralement du *ponos* pour libérer le travail et qu'il soit ce qu'il doit être : une *ergon* au travers de laquelle chacun n'est plus objectivé en étant ramené à la commune mesure de tous (une valeur), mais au contraire peut se réaliser comme sujet agissant.

C) Le XX^e siècle : le travail comme protection dans une société de plein emploi

Une quatrième couche de signification va finalement être ajoutée aux trois premières, mais là encore en contradiction avec la troisième, par la « social-démocratie ». Le travail va en effet être progressivement pensé, et valorisé, en parallèle au développement et à la structuration du mouvement ouvrier sur les plans politique et syndical, en vertu de sa capacité à définir le socle du système de distribution et redistributions des revenus, et du système de droits et de protection du travailleur.

Le travail demeure une peine, il est effectivement aliéné et exploité, mais l'horizon devient, non pas l'abolition du salariat et la libération du travail, mais au contraire sa généralisation, et sa compensation au terme d'un compromis salarial qui échange subordination contre sécurité.

La défense du travailleur va devenir celle du travail (le Droit du Travail émerge comme un droit distinct du Droit civil à la fin du XIX^e siècle), puis celle de l'emploi (le Droit *au* travail sera inscrit dans le préambule de la constitution de 1946).

La question du travail va ainsi céder la place à celle de l'emploi : le concept de chômage (involontaire) va se construire comme concept d'analyse²², et l'objectif de plein emploi va finalement s'imposer comme objectif prioritaire des politiques macro-économiques²³

qu'il n'appartient pas à son essence, que donc, dans le travail, celui-ci ne s'affirme pas, mais se nie, ne se sent pas à l'aise, mais malheureux, ne déploie pas une libre activité physique et intellectuelle, mais mortifie son corps et ruine son esprit. En conséquence, l'ouvrier n'a le sentiment d'être auprès de lui-même qu'en dehors du travail, et, dans le travail, il se sent en dehors de soi. Il est comme chez lui quand il ne travaille pas et, quand il travaille, il ne se sent pas chez lui. Son travail n'est donc pas volontaire, mais contraint ; c'est du travail forcé. Il n'est pas la satisfaction d'un besoin, mais seulement un moyen de satisfaire des besoins en dehors du travail. Le caractère étranger du travail apparaît nettement dans le fait que, dès qu'il n'existe pas de contrainte physique ou autre, le travail est fui comme la peste. Le travail extérieur, le travail dans lequel l'homme s'aliène, est un travail de sacrifice de soi, de mortification. Enfin, le caractère extérieur à l'ouvrier du travail apparaît dans le fait qu'il n'est pas son bien propre, mais celui d'un autre, qu'il ne lui appartient pas lui-même mais appartient à un autre... L'activité de l'ouvrier n'est pas son activité propre. Elle appartient à un autre, elle est la perte de soi-même ». Marx. *Manuscrits de 1844*, 1999.

21 « L'aiguillon le plus puissant, le grand ressort de la production capitaliste, c'est la nécessité de faire valoir le capital ; son but déterminant c'est la plus grande extraction possible de plus-value, ou ce qui revient au même, la plus grande exploitation possible de la force de travail. (Marx [1867], livre I, section 4, chap. XIII, p. 870, souligné par Marx)

22 C'est le *Theory of Unemployment* d'Arthur Cecil Pigou publié en 1934 auquel répond *La Théorie Générale de l'Emploi* de John Maynard Keynes.

D) Le travail aujourd'hui

Progressivement, la réflexion sur le travail (sur ce qui fait sa « valeur », sur son « sens », et, ce qui peut aller de pair, ce qui fait le sens de l'accumulation et de la richesse) va donc être évacuée, au XX^e siècle, au profit de celle de l'emploi (et du chômage).

Aujourd'hui, la crise de l'emploi et le retour du chômage de masse ont conduit :

- à un processus de *déconstruction de la catégorie de chômage*²⁴, sous la forme de sa « revolontarisation » ;
- à la remise en cause conséquente de l'objectif de plein emploi comme objectif pertinent des politiques macro-économiques et à l'insistance portée sur les déterminants marchands, microéconomiques, structurels, du chômage de masse ;
- au retour, donc, de la question du travail et de ses régulations (réformes du marché du travail, réduction du temps de travail, remise en cause du « compromis » fordiste et recherche des prolégomènes de « nouveaux compromis » (flexi-sécurité))

Mais nous ne sommes pas armés pour répondre à ces interrogations car nous n'avons pas fait le ménage dans nos représentations du travail :

- Le travail ne peut plus être valorisé sur la base de ce qui serait une pure obligation (sociale ou morale), une discipline éthique : la structuration d'un mode de croissance autour de la logique de la consommation de masse (soutenu longtemps par une progression rapide des revenus salariaux, sous perfusion aujourd'hui d'une économie d'endettement) a pris une ampleur telle qu'elle a conduit à une promotion globale du plaisir qui ne laisse pas de place à une telle justification ;
- Mais la contradiction n'est pas mince, car cette même société, a peur du vide que laisserait une « dé-valorisation » du travail (à preuve les émois suscités par les publications des travaux de Rifkin ou Méda) : parce qu'elle continue de célébrer l'accumulation comme horizon ultime de tous et chacun, elle ne peut que conserver une valorisation du travail comme facteur de production des revenus et des richesses : travailler plus pour gagner plus et consommer plus.
- Et pourtant, l'opinion s'est définitivement installée que la vie commence après le travail : la dualité structurelle travail /loisir s'est imposée à un grand nombre d'entre nous. La « vraie » vie est ailleurs, après le travail : elle est dans le loisir, les plaisirs quotidiens ; elle est dans la consommation, elle n'est pas dans le travail. Il faut donc multiplier les ponts, ménager des horaires flexibles, aménager le temps du travail pour sans cesse gagner de la vie en temps « libre » tant celui du travail est pensé comme un temps « aliéné ».
- Enfin, *last but not least*, le travail (l'emploi, en fait) reste le vecteur premier d'intégration sociale, et l'ensemble de nos sécurités et de nos protections sociales en découle directement ou indirectement. Le financement de la protection sociale repose dans une très large mesure sur des cotisations prélevées sur le travail (ce qui n'est pas, là non plus, sans contradiction). Et la plupart des protections sont pensées comme des salaires différés, en même temps que les sécurités professionnelles semblent ne pouvoir être garanties que dans l'emploi (témoin la difficulté de passer d'une sécurisation du contrat de travail à une véritable sécurisation des *trajectoires* professionnelles individuelles)

23 Lord Beveridge en fait même l'objectif *politique* majeur pour préserver les « sociétés de liberté » dans son ouvrage de 1944 « *Full Employment in a Free Society* » (*Du travail pour tous dans une société libre* »).

24 Cf. Jérôme Gauthié, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, 2002, vol.1, pp.60-76.

- Enfin, les « sublimes »²⁵ d'aujourd'hui restent ceux dont on perçoit qu'ils se valorisent dans le travail (se « réalisant » en tant que sujets dans l'accomplissant de leur œuvre, de leur métier).

On comprend le caractère contradictoire de ces différentes postures qui valorisent le loisir mais refusent de dévaloriser le travail, qui conduisent à vouloir travailler plus, non parce que le travail est la vie, mais parce que le travail est, aujourd'hui une sécurité et un facteur de richesses dont on pourra, demain, profiter après le travail. Et qui continuent à espérer dans une libération du travail qui pourrait en faire un facteur d'accomplissement personnel et de réalisation de soi, loin de toute exigence morale et de tout impératif matériel. Les politiques publiques, dépourvues de référentiel clair, ne peuvent dès lors qu'être confuses : nous n'avons pas de représentation commune du travail qui pourrait fonder des politiques en raison.

CONCLUSION : *quelques considérations sur des débats contemporains*

La réflexion qui nous était demandée dans cette intervention avait trait, nous l'avons rappelé en introduction, aux « défis du siècle ». C'est donc la perspective longue qu'il fallait s'inscrire, celle, peut-être, des utopies mobilisatrices. Mais, en même temps,

« Le long terme est un horizon peu intéressant. A long terme, nous serons tous morts. Les économistes n'apportent rien si, en pleine tempête, tout ce qu'ils trouvent à dire est qu'une fois l'orage passé la mer sera calme »

(Keynes, Essais sur la monnaie et l'économie).

Il faut, concernant cette question plus sensible que toute autre du travail, s'inscrire dans le long-terme de la réflexion, tout en préservant l'impératif de l'action du court-terme.

Or, à **court-terme**, la lutte contre le chômage, l'objectif du plein emploi, restent évidemment la priorité, la mère des batailles.

Elle renvoie d'abord à la question de la croissance économique. Une des batailles qui reste à mener est donc de réaffirmer la dimension d'abord macroéconomique du chômage de masse, de reconstruire la catégorie de chômage « involontaire au sens strict du terme »²⁶, lié, donc, à l'incapacité macroéconomique du système de marché de coordonner les comportements économiques.

Elle renvoie ensuite à des dimensions plus structurelles, qui engagent le **moyen-terme**. L'interrogation doit alors porter sur le contenu du rapport salarial et de nos compromis sociaux. C'est alors qu'intervient la nécessité de penser les régulations du travail et de prendre la mesure du caractère contingent de nos représentations. Non le travail n'est pas « naturellement » une catégorie marchande, la mobilisation de la force de travail, la diminution du chômage « d'équilibre » ne passent pas « naturellement » par la dérégulation du « marché » du travail. A l'inverse, il n'est pas juste de penser que la sécurisation de l'emploi passe « naturellement » par la défense du contrat de travail. L'enjeu, nous l'avons dit, est moins de déréguler au nom des « lois naturelles » du marché (*qui tendent par nature à la perfection* aurait dit Boisguilbert), ou d'exiger du politique et du Droit qu'il inspire, de protéger pied à pied des régulations en place, dont on ne veut pas, là non plus, imaginer qu'elles ne sont que des constructions collectives, des productions humaines et sociales, des institutions, par nature destinées à évoluer, à se transformer. L'enjeu semble bien d'imaginer les cohérences institutionnelles de demain, les re-régulations qui permettraient d'accompagner les transformations profondes de nos économies, de nos systèmes productifs, de nos sociétés. C'est par

25 Cf. Bernard Gazier, *Tous sublimes ? Vers un nouveau plein emploi*, Paris, Flammarion, 2003.

26 Cf. Laval (2009)

exemple tout l'enjeu du débat sur la flexi-sécurité²⁷ que d'imaginer les espaces de discussion où pourraient être noués de nouveaux compromis sociaux porteurs de la redéfinition des termes d'un capitalisme « raisonnable ».

Enfin, **pour le long-terme**, il nous faut nourrir l'utopie de réconcilier nos visions du travail. Il faut, là encore percevoir le caractère contingent (et contradictoire) du sens que nous donnons au travail, et il nous faut collectivement choisir la place que nous imaginons pouvoir lui conférer. Le rappel de la pensée antique souligne combien l'obligation morale attachée au travail n'est pas une donnée. Et combien l'oisiveté n'est pas naturellement synonyme de paresse. Combien relativiser la place du travail dans nos vies est aussi un moyen de dégager du temps pour la parole, le débat, et la délibération collective. La question de la place du travail est donc aussi celle de la manière dont nous imaginons pouvoir faire société, et des rapports que nous entendons nouer entre l'économie et le politique, la démocratie et le marché²⁸.

Car notre «détour productif» par l'histoire de la pensée nous a appris combien nos valorisations actuelles du travail sont aussi attachées à celle de la richesse et de l'accumulation comme vecteur de pacification sociale et de bonheur collectif. Or la crise écologique vient nous rappeler combien notre monde est fini²⁹, et combien en fait la rareté que nous souhaitons combattre est, elle aussi, moins un donné de nature, qu'une construction sociale³⁰ et psychanalytique³¹ qui nous pousse depuis trop longtemps à rechercher dans la reproduction à l'infini de nos besoins, dans l'accumulation jamais finie de nos richesses, dans la destruction toujours poursuivie de ces richesses dans la consommation, la sublimation de nos pulsions de mort. Si, revenant à une définition plus substantialiste de la richesse et des besoins qu'elle doit satisfaire, nous prenions conscience que l'abondance est déjà là, peut-être alors, pourrions nous imaginer de libérer enfin le travail des éminents impératifs qui pèsent sur lui.

Ni obligation morale, ni impératif économique, le travail pourrait alors devenir pour tous, un vecteur d'accomplissement et d'émancipation, librement consenti, et laissant l'opportunité au travailleur d'être aussi un citoyen et un individu, et à nos sociétés de ne pas être que des modes de production, mais d'abord des communautés politiques et culturelles .

27 Cf. Lavialle (2012d)

28 Cf. Jean-Paul Fitoussi, *La démocratie et le marché*, Paris, Grasset, 2004

29 Cf. Albert Jacquard *Voici le temps du monde fini*, Paris, éditions du Seuil, 1991.

30 Cf. Bruno Ventelou, *Au-delà de la rareté : la croissance économique comme construction sociale*, Paris, Albin Michel, 2001

31 cf. Bernard Maris et Gilles Dostaler, *Capitalisme et pulsion de mort*, op.cit.

Références

- Arendt, Hannah (1958), *The Human Condition*, University of Chicago Press. Tr.fr. *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Levy, 1961.
- Berthoud, Arnaud (2002), *Essais de Philosophie Économique*, Presses Universitaires du Septentrion.
- Beveridge, William (1944), *Full Employment in a Free Society*, London, Allen & Unwin.
- Bieler, André (1959), *La pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, Georg Editeur, 2008.
- Davoine Lucie et Méda, Dominique (2008), « *Place et sens du travail en Europe : une singularité française ?* », Documents de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi, n°96-1
- Dostaler, Gilles et Maris, Bernard (2009) *Capitalisme et pulsion de mort*, Paris, Albin Michel.
- Fitoussi, Jean-Paul (2004), *La démocratie et le marché*, Paris, Grasset.
- Gautié, Jérôme (2002), « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, vol.1, pp.60-76.
- Gazier, Bernard (2003), *Tous sublimes ? Vers un nouveau plein emploi*, Paris, Flammarion.
- Gorz, André (1988), *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Gallimard Folio essais, 2004.
- Jacquard, Albert (1991) *Voici le temps du monde fini*, Paris, éditions du Seuil.
- Keynes, John Maynard (1931), *Essais sur la monnaie et l'économie*, Petite Bibliothèque Payot.
- Keynes, John Maynard (1936), *A General Theory of Unemployment, Interest and Money*, A Harvets Book, Harcourt Brace & Company, 1953. Tr. fr., Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1982.
- Lavialle, Christophe (2009), « Penser le chômage involontaire : l'exigence logique d'une posture hétérodoxe », Document de recherches du Laboratoire d'Économie d'Orléans, n°2009-24, www.univ-orleans.fr/leo/images/espace_perso/lavialle/WP_2478.pdf
- Lavialle, Christophe (dir.) (2012a), *Le Travail en question : XVIII^e – XX^e siècle*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Perspectives Historiques », 300 pages
- Lavialle, Christophe (dir.) (2012b), *Repenser le Travail et ses régulations*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, hors collection, 380 pages
- Lavialle, Christophe (2012 c) « Les réformateurs protestants, la pensée de Calvin et l'émancipation de l'économie », in : Varet Jacques (ss la dir. de), *Calvin : naissance d'une pensée*, Presses Universitaires François Rabelais – Presses Universitaires de Rennes, Collection « Renaissance », 2012, p.161-182.
- Lavialle, Christophe (2012d) « Les projets de flex-sécurité : capitalisme idéal vs capitalisme raisonnable ? », *Economies et Sociétés*, série « Socio-Economie du Travail », AB n°34, 6/2012, p.1241 – 1268, 2012
- Marx, Karl (1844), *Manuscrits de 1844*, Garnier Flammarion, 1999.
- Marx, Karl (1867), *Le Capital. in Œuvres Économie I*, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1965
- Méda, Dominique (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Aubier. Rééd. Champs Flammarion, 1998.
- Méda, Dominique (2010), *Travail, la révolution nécessaire*, éditions de l'Aube.
- Méda, Dominique (2012), « Une histoire de la catégorie de Travail », in : Lavialle (2012b)
- Méda, Dominique et Vendramin, Patricia, *Réinventer le travail*, PUF.

- Menuet, Maxime & Laval, Christophe (2014), «La vision du travail chez les premiers jansénistes: entre spiritualité et politique au cœur du grand siècle», communication à venir au 15^e colloque de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique, Lyon, juin 2014.
- Mercure, Daniel et Spurk, Jan (dir.) (2003), *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, Presses universitaires de Laval.
- Migeotte, Leopold (2003), « Les philosophes grecs et le travail dans l'antiquité », *in* : Mercure & Spurk (2003).
- Pigou, Arthur Cecil (1934), *The Theory of Unemployment*, Routledge.
- Polanyi, Karl (1944), *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*, Beacon Press, 2001.
- Rifkin, Jeremy (1995), *The End of Work: The Decline of the Global Labor Force and the Dawn of the Post-Market Era*, Putnam Publishing Group. Tr. fr. « *La fin du travail* », Éditions La Découverte, 1996.
- Smith, Adam (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Strahan & Cadell. Tr. Fr. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, Paris, Garnier.
- Ventelou, Bruno (2001) *Au-delà de la rareté : la croissance économique comme construction sociale*, Paris, Albin Michel.
- Weber, Max (1904, 1905), *Die Protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*, Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik. Tr. fr. *Ethique protestante et esprit du capitalisme*, Plon, 1961.. Rééd., Gallimard, 2003.
- Weber, Max (1909), *Économie et société dans l'antiquité*, La Découverte, 2001.
- Willaime, Jean-Paul (2003), « Les réformes protestantes et la valorisation religieuse du travail », *in* : Mercure & Spurk (2003), p. 61-87.

Table des matières

Conférenciers	Titre	Pages
Jean-Paul Pollin	Repenser et rectifier la place de la finance dans l'économie	1
André Cartapanis	Les nombreux paradoxes de la globalisation financière	18
Mouez Fodha	Fiscalité environnementale et redistribution	24
Claude Bébéar	Les entreprises entre les marchés et la régulation.	30
Anne Lauvergeon	Économie et transition énergétique	33
Jacques Varet	Économie et matières premières minérales ¹	38
Claude Sicard	La très grave désindustrialisation de la France : la voie cachée du redressement	55
Christophe Lavialle	Repenser le travail et l'Emploi : un enjeu pour le 21e siècle	64

¹ Lue par Gaston Souliez, Géologue, membre titulaire de l'Académie d'Orléans